

Rapport financier annuel

Exercice terminé
le 31 décembre 2025



Table des matières

INTRODUCTION	IV
MOT DE LA MAIRESSE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF	IV
MOT DE LA TRÉSORIÈRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	V
INFORMATIONS FINANCIÈRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	VI
L'ORGANISATION MUNICIPALE	VII
RÉSUMÉ DES COMPÉTENCES	VIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS (S82)	IX
SOMMAIRE – INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	X
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AUDITÉS.....	1
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	2
ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ (S3).....	3
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS.....	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES.....	62
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS	67
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS – COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION.....	77
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS – COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE	85
TABLEAU DE VENTILATION – DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES	93
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS.....	94
VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES (S50).....	96
NOTES COMPLÉMENTAIRES (S61).....	97
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON AUDITÉS.....	98
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS	99
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS	122
INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	178

Mot de la mairesse et du président du comité exécutif



Chères Montréalaises,
chers Montréalais,

Bien gérer l'argent public, c'est une responsabilité fondamentale. Les citoyennes et citoyens s'attendent à des services de qualité et à une administration rigoureuse, capable de mieux contrôler les dépenses et de mieux prioriser chaque dollar investi.

Ce bilan financier couvre une année orientée par les décisions de l'administration nous ayant précédés.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons aujourd'hui le bilan financier 2025 de la Ville de Montréal, un exercice composé de deux documents : le rapport financier annuel et la reddition de comptes financière.

Ce bilan nous rappelle une réalité qu'il faut regarder avec lucidité : depuis plusieurs années, Montréal subit une pression, comme l'ensemble des administrations publiques, sur ses dépenses et ses revenus.

Cette situation ne date pas d'hier, et elle ne se corrigera pas du jour au lendemain. Néanmoins des changements s'imposent.

Depuis notre arrivée, notre administration a entrepris un changement de cap important dans la gestion de la Ville. Nous avons commencé un travail de fond pour revoir les façons de faire, recentrer l'appareil municipal sur les besoins réels de la population et mieux prioriser chaque dollar dépensé.

Restructuration administrative, diminution du nombre de cadres, révision des effectifs, amélioration de la performance organisationnelle, simplification des processus : nous posons les bases d'une Ville plus agile, plus efficace et plus disciplinée dans sa gestion. Montréal fait face à des défis importants, qu'il s'agisse de logement, d'itinérance, ou d'infrastructures. Pour y répondre durablement, nous devons bâtir une administration capable de livrer davantage, avec plus de rigueur et plus d'efficacité.

Le travail est amorcé. Il demandera du sérieux, de la discipline et de la constance. Une chose est claire : nous sommes déterminés à remettre les finances publiques sur les rails en nous appuyant sur une démarche d'écoute et de collaboration à grande échelle avec nos partenaires. Nous nous assurerons que chaque dollar des contribuables soit mieux dépensé, mieux priorisé et mieux utilisé au service des Montréalaises et des Montréalais.

A stylized, handwritten signature in black ink, belonging to Soraya Martinez Ferrada.

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

A stylized, handwritten signature in black ink, belonging to Claude Pinard.

Claude Pinard
Président du comité
exécutif

Mot de la trésorière et du directeur général

Dans un contexte marqué par des transformations économiques, sociales et environnementales importantes, la Ville a poursuivi ses activités en s'appuyant sur des principes de gestion prudente et en adoptant une discipline budgétaire stricte. Cette approche a permis d'assurer une saine gestion des ressources publiques, en cohérence avec les orientations budgétaires et la capacité de payer de la population. Le présent rapport financier s'inscrit dans une démarche de transparence et de reddition de comptes rigoureuse envers la population montréalaise.

Au terme de l'exercice financier 2025, les résultats à des fins fiscales font état d'un excédent non consolidé des activités de fonctionnement de 256,6 M\$, représentant 3,4 % des revenus globaux non consolidés de la Ville. Ce résultat se traduit par un excédent de 263,8 M\$ pour les compétences de nature locale, incluant un excédent net de 54,8 M\$ attribuable aux arrondissements, et un déficit de 7,2 M\$ pour les compétences d'agglomération.

Cet excédent découle principalement d'écarts par rapport au budget de fonctionnement, notamment des revenus plus élevés que prévu pour un montant de 285,0 M\$, attribuable entre autres à une légère croissance du marché immobilier par rapport aux prévisions. Mentionnons par ailleurs des charges de fonctionnement additionnelles de 219,0 M\$ liées en partie aux temps supplémentaires. Finalement, il y a une variation nette favorable des charges de financement et des affectations de 190,6 M\$.

Ainsi, les résultats de cet exercice témoignent de la capacité de la Ville à s'adapter à un environnement en constante évolution et à maintenir l'équilibre entre les besoins croissants de la population et les ressources disponibles.

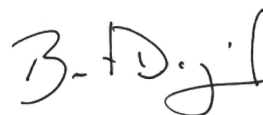
Par ailleurs, devant l'ampleur croissante des défis climatiques, la Ville de Montréal poursuit son engagement d'intégrer ces considérations au cœur de sa gestion financière. À cet effet, le présent rapport inclut une section non audité consacrée à l'information financière climatique, préparée en conformité avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), adoptées par la Ville en 2019. Cette démarche témoigne de la volonté de la Ville de renforcer la transparence et d'outiller la prise de décision face aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.

En terminant, nous tenons à saluer l'engagement et le professionnalisme du personnel de la Ville, car derrière tous ces chiffres, ce sont avant tout des personnes efficaces, compétentes et déterminées à faire une différence auprès de la population. Nous les remercions pour leur travail et leurs efforts, qui contribuent chaque jour à offrir des services de qualité à la population et à soutenir la saine gestion des finances publiques.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de nos salutations distinguées.



Francine Laverdière, CPA
Trésorière de la
Ville de Montréal



Benoit Dagenais
Directeur général

Introduction - Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Non audité

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

2025							2024		
							redressé note 24		
Compétences de nature locale			Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	4 296 048	4 307 487	15 678	16 369	-	-	4 311 726	4 323 856	4 205 653
Compensations tenant lieu de taxes	285 296	285 107	-	-	-	-	285 296	285 107	287 923
Quotes-parts	-	-	3 108 091	3 107 306	(2 540 327)	(2 540 366)	567 764	566 940	544 237
Transferts	426 704	417 906	269 560	352 447	-	-	696 264	770 353	711 948
Services rendus	400 716	407 023	63 012	57 068	(651)	(1 423)	463 077	462 668	447 495
Imposition de droits	358 303	413 645	175	172	-	-	358 478	413 817	416 493
Amendes et pénalités	113 159	129 915	103 303	112 773	-	-	216 462	242 688	214 107
Revenus de placement de portefeuille	77 104	67 249	30 431	43 339	-	-	107 535	110 588	112 682
Autres revenus d'intérêts	43 095	48 791	101 017	62 329	-	-	144 112	111 120	134 079
Autres revenus	28 940	106 147	7 839	79 218	-	-	36 779	185 365	78 751
	6 029 365	6 183 270	3 699 106	3 831 021	(2 540 978)	(2 541 789)	7 187 493	7 472 502	7 153 368
Charges de fonctionnement									
Administration générale	596 430	478 249	283 798	319 319	(142)	(142)	880 086	797 426	806 802
Sécurité publique	14 839	14 078	1 295 766	1 404 150	(1)	(1)	1 310 604	1 418 227	1 342 935
Transport	643 561	696 734	791 116	793 161	(53)	(127)	1 434 624	1 489 768	1 338 781
Hygiène du milieu	292 660	343 937	292 969	291 205	(367)	(773)	585 262	634 369	561 360
Santé et bien-être	76 163	92 091	177 378	225 763	(1)	(1)	253 540	317 853	275 145
Aménagement, urbanisme et développement	226 823	212 459	75 834	81 070	-	(262)	302 657	293 267	310 681
Loisirs et culture	587 948	639 835	146 481	148 027	(87)	(117)	734 342	787 745	770 712
Frais de financement	285 089	279 329	181 249	168 429	-	-	466 338	447 758	431 246
	2 723 513	2 756 712	3 244 591	3 431 124	(651)	(1 423)	5 967 453	6 186 413	5 837 662
Quotes-parts pour le financement									
des activités de l'agglomération	2 540 327	2 540 366	-	-	(2 540 327)	(2 540 366)	-	-	-
Excédent avant financement et affectations									
	765 525	886 192	454 515	399 897	-	-	1 220 040	1 286 089	1 315 706
Financement									
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	124 844	4 507	21 376	-	-	4 507	146 220	16 016
Remboursement de la dette à long terme	(380 321)	(387 117)	(112 320)	(118 899)	-	-	(492 641)	(506 016)	(617 699)
	(380 321)	(262 273)	(107 813)	(97 523)	-	-	(488 134)	(359 796)	(601 683)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations corporelles et en prêts	-	(62 127)	-	2 986	-	-	-	(59 141)	(8 052)
Excédent accumulé									-
Excédent des activités de fonctionnement affecté	65 088	172 868	(45 391)	-	-	-	19 697	172 868	130 623
Réserves financières et fonds réservés	(316 417)	(311 551)	(188 482)	(208 886)	-	-	(504 899)	(520 437)	(544 979)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(39 479)	(76 917)	(11 713)	(14 400)	-	-	(51 192)	(91 317)	(55 229)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et les prêts	(94 396)	(82 437)	(101 116)	(89 217)	-	-	(195 512)	(171 654)	(59 612)
	(385 204)	(360 164)	(346 702)	(309 517)	-	-	(731 906)	(669 681)	(537 249)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement									
à des fins fiscales de l'exercice	-	263 755	-	(7 143)	-	-	-	256 612	176 774

L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Soulignons que la compétence exclusive de la municipalité centrale sur le réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération se limite, depuis 2008, à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), la Ville de Montréal assume, depuis le 1^{er} janvier 2017, le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121) qui a notamment modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est, depuis 2017, de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération.

Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants de la Ville de Montréal qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Doval et Doval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 89 % pour la Ville de Montréal et 11 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- La gestion des risques de sinistre et la réponse aux sinistres conformément à la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4)
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux personnes en situation d'itinérance
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- Toute mesure pour favoriser le développement local et régional (l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1))
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels, sauf ceux énumérés au règlement RCG 06-020
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le schéma d'aménagement
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules
- La compétence de conclure et d'appliquer une entente visée à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (inspection des aliments)
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (ex : les parcs régionaux)

Compétences locales

- L'urbanisme, à l'exception du schéma d'aménagement
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation, à l'exception du logement social
- La prévention en matière de sécurité incendie
- La sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- L'environnement
- La Commission des services électriques de Montréal
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

LISTE DES ABRÉVIATIONS (S82)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les abréviations suivantes sont utilisées dans ce rapport financier annuel.

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
IFD	Institutions financières de développement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public
OMHS	Obligation liée à la mise hors service
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
PAUPME	Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
PME	Petites et moyennes entreprises
RAPLIQ	Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
REM	Réseau express métropolitain
RTM	Réseau de transport métropolitain
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
STM	Société de transport de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Sommaire

2025

Information financière consolidée



SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	7 126 823 000	7 187 493 000	7 395 843 000	2 129 448 000	9 206 646 000
Investissement	2	248 047 000	432 162 000	434 950 000	1 035 308 000	1 464 508 000
	3	7 374 870 000	7 619 655 000	7 830 793 000	3 164 756 000	10 671 154 000
Charges	4	6 562 334 000	6 721 972 000	6 941 393 000	2 402 486 000	9 017 495 000
Excédent (déficit) lié aux activités	5	812 536 000	897 683 000	889 400 000	762 270 000	1 653 659 000
Moins : revenus d'investissement	6 (	248 047 000)(	432 162 000)(	434 950 000)(	1 035 308 000)(	1 464 508 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	564 489 000	465 521 000	454 450 000	(273 038 000)	189 151 000
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	715 753 000	754 519 000	754 708 000	457 714 000	1 212 422 000
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	16 016 000	4 507 000	146 220 000	(13 560 000)	132 660 000
Remboursement de la dette à long terme	10 (	617 699 000)(	492 641 000)(	506 016 000)(	38 551 000)(	544 567 000)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	8 052 000)(	)(	59 141 000)(	32 150 000)(	91 291 000)
Excédent (déficit) accumulé	12	(529 197 000)	(731 906 000)	(610 540 000)	(100 388 000)	(710 928 000)
Autres éléments de conciliation	13	35 464 000		76 931 000	27 588 000	104 519 000
	14	(387 715 000)	(465 521 000)	(197 838 000)	300 653 000	102 815 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	176 774 000		256 612 000	27 615 000	291 966 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2024	2025	2024
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	715 171 000	443 717 000	810 604 000
Débiteurs	2	4 240 216 000	4 153 803 000	5 631 236 000
Prêts	3	68 700 000	56 868 000	57 685 000
Placements de portefeuille	4	2 606 600 000	2 808 001 000	3 184 755 000
Autres	5	1 592 000	634 000	21 421 000
	6	7 632 279 000	7 463 023 000	9 705 701 000
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7			
Emprunts temporaires	8	594 066 000		1 550 773 000
Créditeurs et charges à payer	9	2 038 523 000	2 088 945 000	2 658 345 000
Revenus reportés	10	730 672 000	662 383 000	920 893 000
Dette à long terme	11	11 762 883 000	12 689 455 000	15 252 879 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	178 137 000	202 007 000	306 796 000
Autres	13	227 182 000	252 796 000	420 855 000
	14	15 531 463 000	15 895 586 000	21 110 541 000
Actifs financiers nets (dette nette)	15	(7 899 184 000)	(8 432 563 000)	(11 404 840 000)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	16	17 431 283 000	18 714 910 000	29 232 992 000
Autres	17	411 183 000	550 336 000	778 831 000
	18	17 842 466 000	19 265 246 000	30 011 823 000
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	19	89 203 000	183 091 000	151 631 000
Excédent de fonctionnement affecté	20	666 380 000	631 519 000	645 946 000
Réserves financières et fonds réservés	21	359 433 000	441 349 000	494 250 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	22 (	1 360 729 000)(	1 318 147 000)(	1 530 289 000)(
Financement des investissements en cours	23	(709 685 000)	(878 077 000)	(1 972 641 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	10 898 680 000	11 772 948 000	20 816 132 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	25			1 954 000
	26	9 943 282 000	10 832 683 000	18 606 983 000

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DE FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS**
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Affect. À l'exercice suivant	1.1		
▪ Exc.affect.-Arrondissements	1.2	228 587 000	266 675 000
▪ Exc.affect.-Projets spécifiques	1.3	365 146 000	352 163 000
▪ Exc.affect.-Autres fins	1.4	52 213 000	47 543 000
	2	645 946 000	666 381 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹	3		15 105 000
	4	645 946 000	681 486 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
Service de l'eau	5		
Autres			
▪ Gestion de la voirie	6.1	14 182 000	13 426 000
▪ Gestion de l'eau	6.2	47 727 000	37 350 000
▪ Immobilisations corporelles	6.3	332 490 000	257 106 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	7		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	8	3 529 000	3 524 000
Organismes contrôlés et partenariats	9	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	10	707 000	707 000
Organismes contrôlés et partenariats	11	10 124 000	10 124 000
Fonds local d'investissement	12		
Fonds local de solidarité	13		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	14	2 008 000	14 951 000
Autres			
▪ Immobilisations corporelles	15.1	35 777 000	34 665 000
▪ PAUPME	15.2	40 706 000	32 369 000
▪ Autres	15.3		
	16	494 250 000	411 222 000
	17	1 140 196 000	1 092 708 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2024	2025	
		Compétences de nature locale	Compétences de nature locale	Portrait global
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	5 567 786 000	6 332 744 000	8 867 520 000
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	10 075 958 000	10 966 470 000	11 883 048 000

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025 Total consolidé	2024 Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	3 185 105 000	2 945 612 000
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	3 462 432 000	3 370 322 000
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	5 197 801 000	4 995 454 000
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	2 840 612 000	2 757 082 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	624 935 000	572 847 000
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10	(1 065 000)	
	11	15 309 820 000	14 641 317 000

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalizations 2024	Budget 2025	Réalizations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	12	4 205 653 000	4 311 726 000	4 323 856 000	4 291 480 000
Compensations tenant lieu de taxes	13	287 923 000	285 296 000	285 107 000	285 107 000
Quotes-parts	14	544 237 000	567 764 000	566 940 000	566 940 000
Transferts	15	711 948 000	696 264 000	770 353 000	898 819 000
Services rendus	16	447 495 000	463 077 000	462 668 000	2 150 104 000
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	743 282 000	682 475 000	767 093 000	779 145 000
Autres	18	186 285 000	180 891 000	219 826 000	235 051 000
	19	7 126 823 000	7 187 493 000	7 395 843 000	9 206 646 000
Investissement					
Taxes	20				
Quotes-parts	21				
Transferts	22	213 618 000	426 857 000	358 897 000	1 385 096 000
Autres	23	34 429 000	5 305 000	76 053 000	79 412 000
	24	248 047 000	432 162 000	434 950 000	1 464 508 000
	25	7 374 870 000	7 619 655 000	7 830 793 000	10 671 154 000

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024
Administration générale	1	797 426 000	12 718 000	810 144 000	800 168 000	810 408 000
Sécurité publique						
Police	2	925 531 000	13 965 000	939 496 000	939 496 000	899 228 000
Sécurité incendie	3	449 329 000	9 984 000	459 313 000	459 313 000	428 233 000
Autres	4	43 367 000	380 000	43 747 000	43 683 000	36 767 000
Transport						
Réseau routier	5	620 145 000	362 578 000	982 723 000	1 058 072 000	929 901 000
Transport collectif	6	765 114 000		765 114 000	2 504 353 000	2 539 309 000
Autres	7	104 509 000	5 379 000	109 888 000	161 565 000	143 383 000
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	315 198 000	121 856 000	437 054 000	437 054 000	428 773 000
Matières résiduelles	9	237 747 000	6 490 000	244 237 000	244 238 000	250 644 000
Autres	10	81 424 000	816 000	82 240 000	81 202 000	5 375 000
Santé et bien-être	11	317 853 000	1 312 000	319 165 000	377 441 000	333 470 000
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	90 285 000	3 613 000	93 898 000	93 898 000	93 402 000
Promotion et développement économique	13	133 749 000	191 000	133 940 000	133 940 000	162 072 000
Autres	14	69 505 000	20 084 000	89 589 000	91 006 000	74 783 000
Loisirs et culture	15	787 745 000	195 342 000	983 087 000	1 026 188 000	1 006 883 000
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	447 758 000		447 758 000	565 878 000	572 113 000
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	6 186 685 000	754 708 000	6 941 393 000	9 017 495 000	8 714 744 000
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	754 708 000 (	754 708 000)			
	21	6 941 393 000		6 941 393 000	9 017 495 000	8 714 744 000

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	248 047 000	434 950 000	1 035 308 000	1 464 508 000
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	1 923 257 000)(	2 106 595 000)(	1 123 632 000)(	3 230 227 000)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	)(	450 000)(	)(	450 000)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	923 388 000	1 067 037 000	121 794 000	1 188 831 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	8 052 000	59 141 000	32 150 000	91 291 000
Excédent accumulé	6	721 743 000	463 239 000	421 000	463 660 000
	7	(270 074 000)	(517 628 000)	(969 267 000)	(1 486 895 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	(22 027 000)	(82 678 000)	66 041 000	(22 387 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14

Renseignements financiers audités

2025



Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

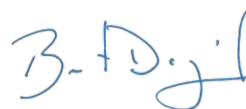
Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité d'audit, lequel est composé d'au plus dix membres, dont au moins trois sont conseillers de la Ville, deux sont membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées et au moins trois membres sont indépendants, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Francine Laverdière, CPA
Trésorière de la Ville de Montréal



Benoit Dagenais
Directeur général

Montréal, le 10 juin 2026

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et j'atteste de sa véracité.

Signataire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Francine Laverdière', enclosed within a rectangular box.

Date

10 juin 2026

Francine Laverdière, CPA

Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse
Au président et aux membres du comité exécutif
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15, S23, S12-A et S12-L, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – Redressement aux exercices antérieurs

Nous attirons l'attention sur la note 24 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives au 1^{er} janvier 2024 et au 31 décembre 2024 ont été redressées afin de corriger une erreur relative à l'identification, à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation de l'ensemble des partenariats public-privé qui faisait l'objet d'une réserve à notre rapport d'audit de l'exercice 2024 en raison d'une limitation à notre travail. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans la Reddition de comptes financière et le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu la Reddition de comptes financière et le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

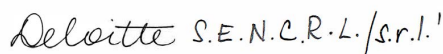
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit de groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette CPA auditrice

Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur permis de comptabilité publique n°A116207

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024
				Redressé note 24
Revenus				
Taxes	1	4 282 067 000	4 291 480 000	4 174 298 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	285 296 000	285 107 000	287 923 000
Quotes-parts	3	567 764 000	566 940 000	544 237 000
Transferts	4	2 329 844 000	2 283 915 000	1 514 313 000
Services rendus	5	2 234 579 000	2 150 104 000	2 156 237 000
Imposition de droits	6	358 478 000	413 817 000	416 493 000
Amendes et pénalités	7	216 462 000	242 688 000	214 107 000
Revenus de placements de portefeuille	8	121 512 000	122 640 000	118 521 000
Autres revenus d'intérêts	9	79 420 000	59 755 000	91 196 000
Autres revenus	10	138 614 000	254 708 000	164 891 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	10 614 036 000	10 671 154 000	9 682 216 000
Charges				
Administration générale	14	883 592 000	800 168 000	810 408 000
Sécurité publique	15	1 333 712 000	1 442 492 000	1 364 228 000
Transport	16	3 733 826 000	3 723 990 000	3 612 593 000
Hygiène du milieu	17	715 867 000	762 494 000	684 792 000
Santé et bien-être	18	317 155 000	377 441 000	333 470 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	329 815 000	318 844 000	330 257 000
Loisirs et culture	20	947 579 000	1 026 188 000	1 006 883 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	596 777 000	565 878 000	572 113 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	8 858 323 000	9 017 495 000	8 714 744 000
Excédent (déficit) lié aux activités	25	1 755 713 000	1 653 659 000	967 472 000
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		16 951 370 000	15 994 191 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			(10 293 000)
Solde redressé	28		16 951 370 000	15 983 898 000
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		18 605 029 000	16 951 370 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
			Redressé note 24
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	810 604 000	1 500 127 000
Débiteurs (note 5)	2	5 631 236 000	5 854 658 000
Prêts (note 6)	3	57 685 000	69 502 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	3 184 755 000	2 937 837 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7	21 421 000	25 944 000
	8	9 705 701 000	10 388 068 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 550 773 000	2 045 263 000
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	2 658 345 000	2 596 045 000
Revenus reportés (note 11)	12	920 893 000	1 381 415 000
Dette à long terme (note 12)	13	15 252 879 000	14 581 723 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	306 796 000	403 742 000
Autres passifs (note 14)	15	420 855 000	379 976 000
	16	21 110 541 000	21 388 164 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(11 404 840 000)	(11 000 096 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	29 232 992 000	27 311 507 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	365 868 000	235 697 000
Stocks de fournitures	20	161 204 000	155 576 000
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	251 759 000	254 394 000
	23	30 011 823 000	27 957 174 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	18 606 983 000	16 957 078 000
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	18 605 029 000	16 951 370 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26	1 954 000	5 708 000
	27	18 606 983 000	16 957 078 000
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalisations	
		2025	2025	2024
				Redressé note 24
Excédent (déficit) lié aux activités	1	1 755 713 000	1 653 659 000	967 472 000
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)(	3 230 227 000)(	2 833 033 000)
Produit de cession	3		71 785 000	6 465 000
Amortissement	4		1 212 422 000	1 142 487 000
(Gain) perte sur cession	5		24 535 000	24 292 000
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(1 921 485 000)	(1 659 789 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		(130 171 000)	(38 132 000)
Variation des stocks de fournitures	10		(5 628 000)	(13 648 000)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		2 635 000	(138 936 000)
	13		(133 164 000)	(190 716 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		(3 754 000)	(4 140 000)
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	1 755 713 000	(404 744 000)	(887 173 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(11 000 096 000)	(10 089 368 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			(23 555 000)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(11 000 096 000)	(10 112 923 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(11 404 840 000)	(11 000 096 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	5 708 000	9 848 000
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :			
Dérivés	2	(4 323 000)	(1 054 000)
Placements de portefeuille	3		
Autres			
▪ Instruments financiers évalués à la juste valeur	4.1	804 000	9 126 000
Montants reclassés dans l'état des résultats			
▪ Montants reclassé dans l'état consolidé des résultats	5.1	(235 000)	(12 212 000)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	6	(3 754 000)	(4 140 000)
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	8	1 954 000	5 708 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
			Redressé note 24
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 653 659 000	967 472 000
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	1 212 422 000	1 142 487 000
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 17)	3		
Autres			
▪ Autres éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)	4.1	7 150 000	27 945 000
	5	2 873 231 000	2 137 904 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	224 968 000	(11 538 000)
Autres actifs financiers	7	1 182 000	6 028 000
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	86 806 000	(23 114 000)
Revenus reportés	9	(467 053 000)	(311 387 000)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(96 946 000)	(189 858 000)
Propriétés destinées à la revente	11	(128 376 000)	(38 132 000)
Stocks de fournitures	12	(5 628 000)	(13 648 000)
Autres actifs non financiers	13	2 635 000	(138 936 000)
	14	2 490 819 000	1 417 319 000
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(3 206 404 000)	2 831 245 000
Produit de cession des immobilisations corporelles	16	71 785 000	6 465 000
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(3 134 619 000)	(2 824 780 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20	(450 000)	()
Remboursement ou cession	21	7 928 000	20 583 000
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22	(2 563 384 000)	1 866 366 000
Cession	23	2 348 366 000	2 231 400 000
	24	(207 540 000)	385 617 000
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	25	1 512 032 000	1 090 769 000
Remboursement de la dette à long terme	26	(855 725 000)	1 425 135 000
Variation nette des emprunts temporaires	27	(494 490 000)	709 230 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28		
Autres			
▪	29.1		
	30	161 817 000	374 864 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31	(689 523 000)	(646 980 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	32	1 500 127 000	2 147 107 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	33		
Solde redressé	34	1 500 127 000	2 147 107 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	35	810 604 000	1 500 127 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la *Charte de la Ville de Montréal*) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées. C'est ainsi qu'a été créée la Ville de Montréal résiduaire, laquelle compte 19 arrondissements et regroupe 88,17 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées ; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

Afin de faciliter la compréhension des informations présentées dans les états financiers, la liste des abréviations utilisées figure à la page S82.

2. Principales méthodes comptables

L'état consolidé de la situation financière, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des gains et pertes de réévaluation, des flux de trésorerie, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables sont appelés collectivement les « états financiers ». Ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales, présentées à la note 27.

Dans les informations sectorielles et dans les notes et renseignements complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle. Quant à l'expression « administration municipale », elle réfère à la Ville de Montréal, en excluant les organismes qu'elle contrôle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable

Le périmètre comptable et les partenariats de la Ville se détaillent comme suit :

a) Périmètre comptable

Les états financiers regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle :

- la Société de transport de Montréal;
- la Société d'habitation et de développement de Montréal;
- la Société du parc Jean-Drapeau;
- le Conseil des arts de Montréal;
- Anjou 80;
- l'Agence de mobilité durable de Montréal;
- BIXI Montréal.

Les comptes de l'administration municipale et des organismes compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne. Au moment de la consolidation, les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Partenariats

Aucun partenariat en vertu de SP 3060 *Participations dans des partenariats*.

B) Comptabilité d'exercice

La Ville applique la comptabilité d'exercice.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les six mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont présentés au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. Celle-ci ne fait pas l'objet d'une reprise et est reflétée à l'état consolidé des résultats. Pour déterminer si une moins-value durable existe, la Ville tient compte, notamment, de la durée et de l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, comme établies par des professionnels.

L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

La Ville ne détient aucun placement de portefeuille à titre d'investissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

c) Débiteurs

Les créances sont comptabilisées au coût. Elles sont subséquemment ramenées à leur valeur de recouvrement nette, au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée en charge à l'état consolidé des résultats.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre de leur coût amorti et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction des taux de probabilité de défaut par type de prêts et des garanties détenues. Ultérieurement, lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour perte de valeur des prêts est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré comme probable.

Lorsqu'un prêt est pardonné, une charge à titre de contribution à un organisme est constatée à l'état consolidé des résultats. Le cas échéant, la provision pour perte de valeur des prêts est réduite.

e) Crédits d'achat Accès Condos

Les crédits d'achat Accès Condos sont enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à la valeur actualisée des flux monétaires futurs au moment de l'enregistrement des ventes chez le notaire.

L'encaissement du remboursement de ces crédits d'achat est porté en partie à l'encontre de l'actif financier préalablement enregistré et le solde est enregistré directement à l'état consolidé des résultats.

f) Instruments financiers dérivés (IFD)

La Ville a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échange de marchandises, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La Ville utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises étrangères et de dettes comportant des taux d'intérêt variables, en flux de trésorerie en dollars canadiens à taux fixes.

Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme éléments d'actifs financiers. Quant aux instruments financiers dérivés avec une valeur négative, ils sont classés à titre de passifs financiers.

D) Passifs

a) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F2.1).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

b) Revenus reportés

Les revenus de transfert provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues, ou celles relatives aux actions à poser pour les conserver, créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif.

Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et des terrains de jeux, des terrains de stationnement et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

Les revenus générés par la vente de permis de construction sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque la Ville a rempli son obligation de prestation, c'est-à-dire après avoir complété l'examen de la demande, menant à la délivrance ou au refus du permis.

Les obligations de prestation découlant d'un partenariat public-privé donnent lieu à la comptabilisation de revenus reportés, lesquels sont constatés en revenus de façon systématique sur la durée de l'accord.

c) Dette à long terme

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux d'intérêt effectif de chaque emprunt. Les frais d'émissions liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Les passifs financiers découlant d'un partenariat public-privé sont comptabilisés comme un élément de dette à long terme. La mesure ultérieure du passif financier se fait au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location, pour lesquels la Ville agit à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles. Ils sont inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer cette valeur correspond au moindre du taux d'intérêt marginal de la Ville et du taux d'intérêt implicite du bail, s'il est possible de déterminer ce dernier. Nonobstant ce qui précède, le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition ne peut excéder la juste valeur du bien loué.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

d) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations (OMHS)

La Ville enregistre une OMHS lorsque prend naissance une obligation juridique découlant de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur ou de l'exploitation normale d'une immobilisation corporelle qui l'oblige à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, que l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Le montant comptabilisé au titre des OMHS correspond à la meilleure estimation de la direction concernant la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des états financiers. Les coûts de mise hors service comptabilisés au passif sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Les coûts liés aux révisions d'échéancier et de flux de trésorerie sont capitalisés à l'actif correspondant ou passés en charges lorsqu'il n'y a pas d'actif correspondant.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la Ville est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002), de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée des obligations est négligeable. Les OMHS de ces bâtiments seront présentées aux états financiers dès que les désignations patrimoniales seront retirées ou que la démolition des bâtiments sera autorisée, le cas échéant.

Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

Importante incertitude relative à la mesure

Le montant du passif au titre des OMHS est sujet à une incertitude relative à la mesure, en raison de l'utilisation de différentes méthodologies (estimation qualitative ou quantitative) pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Ces derniers peuvent varier considérablement, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que toutes les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment au moment et à la durée des activités d'assainissement ou à la réglementation, pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés. En 2025, l'absence de données de référence pertinentes n'a pas permis de déterminer l'ampleur de cette incertitude.

e) Passif au titre de l'assainissement des sites contaminés

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'une norme environnementale existe, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés.

Importante incertitude relative à la mesure

Le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est sujet à une incertitude relative à la mesure, en raison de l'utilisation de différentes méthodologies (estimation qualitative ou quantitative) pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Ceux-ci peuvent varier considérablement, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et du fait que les sites n'ont pas tous fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Des modifications apportées à des hypothèses, notamment au moment et à la durée des activités d'assainissement, ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés. En 2025, l'absence de données de référence pertinentes n'a pas permis de déterminer l'ampleur de cette incertitude.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations corporelles et certains actifs à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	De 5 à 135 ans
Réseau du métro – Infrastructures	De 20 à 40 ans
Réseau du métro – Tunnels	De 100 ans
Voitures de métro	De 40 et de 60 ans
Bâtiments	De 20 à 60 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Véhicules	De 5 à 25 ans
Ameublement et équipement de bureau	De 5 à 20 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	De 5 à 25 ans

Les immobilisations corporelles en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apport ou de donation par transfert d'un gouvernement, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport ou du transfert.

Les immobilisations corporelles louées sont comptabilisées au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires ou de leur juste valeur marchande. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Les frais financiers rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles ne sont pas capitalisés aux coûts des immobilisations corporelles.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Les œuvres d'art et les trésors historiques acquis à ce titre ou reçus par donation ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles aux états financiers de la Ville. Leur coût d'acquisition ainsi que les frais liés à leur conservation, à leur nettoyage et à leur restauration sont passés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

Lorsqu'il est prévu que la mise hors service d'une immobilisation corporelle entraînera des frais, la Ville enregistre un passif correspondant au coût estimé pour cette mise hors service. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle est augmentée du montant de ce passif et est amortie sur la durée de vie utile restante de cet actif jusqu'à son retrait permanent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé constituent des projets d'infrastructure découlant des contrats à long terme par lesquels la Ville s'associe à au moins un partenaire privé pour leur réalisation et qui respectent toutes les conditions suivantes :

- le ou les partenaires du secteur privé sont responsables de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure, de son financement après sa mise en service et de son exploitation ou de son entretien ;
- la Ville contrôle l'objet et l'utilisation de l'élément d'infrastructure ;
- la Ville contrôle l'accès aux avantages économiques futurs ainsi que l'exposition aux risques liés à l'élément d'infrastructure ;
- la Ville contrôle l'intérêt résiduel important dans l'élément d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance du partenariat public-privé.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé sont comptabilisées au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie utile.

b) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

c) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks de fournitures désuets sont radiés des livres.

d) Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services ou des immobilisations corporelles dont la Ville bénéficiera au cours des prochains exercices financiers.

Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Ville bénéficiera des services acquis ou seront comptabilisés dans les immobilisations corporelles lors du transfert des titres de propriété.

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Dans le cas d'ententes de transfert visant le remboursement de dépenses entre un gouvernement et la Ville, un revenu de transfert est enregistré pour les dépenses admissibles effectuées lorsqu'on a la preuve, à la date des états financiers, qu'une décision a été prise par le gouvernement cédant et qu'elle établit clairement qu'il a perdu son pouvoir discrétionnaire d'éviter d'effectuer le transfert.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville et rattaché à une dette à long terme envers le gouvernement du Québec est pardonné, la Ville enregistre un revenu de transfert correspondant au montant pardonné contre la remise de sa dette par le gouvernement.

d) Services rendus

Les revenus pour lesquels la Ville a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Plus précisément :

- Les revenus générés par les droits d'entrée sont constatés progressivement, selon leur durée de validité.
- Les revenus liés aux frais d'inscription à des cours ou à des activités sont constatés au rythme des prestations des services.
- Les revenus de location d'immeubles, de salles, d'installations récréatives ou d'actifs divers sont constatés progressivement, selon la durée du bail ou de la location.
- Les revenus de stationnement et de parcomètres sont constatés à la vente.
- Les revenus liés à l'occupation du domaine public sont constatés progressivement selon la période d'occupation.
- Les revenus provenant des redevances sont constatés dans l'année à laquelle ils se rapportent.
- Les revenus issus des travaux, des services techniques ou professionnels et des prêts d'employés sont constatés à mesure que les services sont offerts par la Ville.

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société de transport de Montréal (STM). Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes, selon un budget établi annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

e) Imposition de droits

Les revenus d'imposition de droits, composés des droits de mutation et des permis, sont constatés au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Ville a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Plus précisément, les revenus générés par la vente de permis sont constatés lorsque la Ville a rempli son obligation de prestation, c'est-à-dire après avoir complété l'examen de la demande, menant à la délivrance ou au refus du permis.

Les revenus de droits de mutation sont constatés lorsque la Ville a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Plus précisément, ils sont constatés à la date d'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

f) Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités ne présentent pas d'obligation de prestation. Ils sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la Ville a le pouvoir de revendiquer ou de prélever les sommes et qu'une opération ou un événement passé est à l'origine d'une créance exécutoire.

Les créances d'amendes et de pénalités sont considérées exécutoires lorsque survient le premier des événements suivants : la personne assignée plaide coupable ou un jugement est rendu par un arbitre ou encore par un tribunal.

g) Revenus de placements de portefeuille, autres revenus d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de placements de portefeuille comprennent les intérêts sur les dépôts en banque et les placements de portefeuille affectés et non affectés. Les autres revenus d'intérêts comprennent les revenus d'intérêts non associés aux placements de portefeuille, notamment ceux appliqués sur les arriérés de taxes.

Les autres revenus sont composés, entre autres, des revenus grevés d'affectation d'origine externe. Les revenus grevés d'affectations d'origine externe, notamment les contributions des promoteurs, les dons et les commandites, sont constatés dans l'état consolidé des résultats, au cours de l'exercice durant lequel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'ils sont reçus avant l'exercice au cours duquel ils pourront être utilisés, ils sont présentés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les conditions auxquelles ils se rattachent se réalisent.

Les revenus grevés d'affectation d'origine externe sont généralement constatés au même rythme que la réalisation des dépenses correspondantes.

G) Avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2025, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 10 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par le personnel salarié participant. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes, ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Importante incertitude relative à la mesure

Les obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier significativement en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et des résultats réels. Bien que les hypothèses économiques se situent à l'intérieur d'une fourchette d'hypothèses les plus probables, au 31 décembre 2025, des modifications apportées à ces hypothèses, notamment la démographie, l'inflation et la hausse des salaires pourraient entraîner des changements importants au passif comptabilisé. L'ampleur de cette incertitude n'a pu être déterminée.

b) Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 27.

I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers. Pour cette raison, certains éléments, notamment les créances et les dettes d'origine non contractuelle concernant les sommes versées ou à verser à un gouvernement, les stocks de fournitures, les propriétés destinées à la revente, le passif au titre des avantages sociaux futurs, les OMHS, les revenus reportés et le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés ne sont pas des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs d'origine contractuelle, les prêts et les placements de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et charges à payer d'origine contractuelle, ainsi que les dettes à long terme en devise canadienne ont été classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Ville a désigné les crédits d'achat Accès Condos et les dettes à long terme en devises étrangères comme instruments financiers évalués à la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La juste valeur des crédits d'achat Accès Condos est évaluée sur la base de la valeur actualisée des flux monétaires futurs. Elle est établie à partir des hypothèses suivantes : un calendrier de flux de trésorerie futurs estimé sur une période de 25 ans, les moyennes du taux de croissance annuel de la valeur marchande des condos, un taux de pertes estimées sur créances, ainsi qu'un taux d'actualisation.

La juste valeur de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance.

Un instrument financier dérivé est un contrat qui réunit les trois caractéristiques suivantes : sa valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, il ne requiert aucun placement net initial ou requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché et il sera réglé à une ou des dates futures. Les instruments financiers dérivés sont présentés à la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des contrats d'échange de devises et de taux sur les dettes à long terme émises est effectuée à partir des paiements futurs qui sont escomptés au taux d'intérêt fixe pour la partie « payeur » et sur une courbe future pour la partie « receveur », cette dernière prenant également en considération le taux de change. L'évaluation des dérivés sur le carburant repose sur les prix cotés sur un marché actif. Ces instruments financiers sont classés en tant qu'actifs financiers et passifs financiers, et ne sont pas reclassés pendant la période au cours de laquelle ils sont détenus.

Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur et des instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le cumul des gains ou des pertes est reclassé de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation à l'état consolidé des résultats.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction, les primes ou les escomptes, le cas échéant, sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Ils sont passés aux résultats pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change sont passés directement dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de ses opérations, la Ville peut racheter ses propres titres de dettes sur les marchés financiers sans annuler, éteindre ou acquitter les dettes correspondantes. Ces titres, constituant des actifs pour la Ville, ainsi que les dettes correspondantes, sont compensés à l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges d'intérêts liés à ces titres et dettes sont également présentés au net dans l'état consolidé des résultats. Les informations sur les titres autodétenus ayant fait l'objet d'une compensation sont fournies dans les notes complémentaires.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Ville a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que les instruments financiers dérivés, sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie présentée à la note 26.

J) Autres éléments

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux NCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses utilisées par la Ville pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables lors de l'établissement du rapport financier et font appel au jugement.

Estimations

Les principales estimations comprennent :

- la provision pour créances douteuses sur les débiteurs;
- les droits de mutation non facturés;
- les hypothèses liées à l'établissement du passif au titre de l'assainissement des sites contaminés;
- les hypothèses liées à l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- la provision pour contestations d'évaluation;
- la provision pour les réclamations en justice;
- la provision pour moins-value et l'écart d'actualisation de prêts;
- la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente;
- la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles;
- le pourcentage d'avancement des travaux d'immobilisations corporelles en cours;
- les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs;
- les hypothèses liées à l'établissement de la valeur des biens loués en vertu de contrat de location-acquisition;
- les hypothèses liées à l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés;
- les hypothèses liées à l'établissement de la juste valeur des crédits d'achat Accès Condos;
- les hypothèses liées à l'établissement de la juste valeur de certaines dettes à long terme.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart important entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers et un autre montant raisonnablement possible. Il se peut qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications et les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Il existe une importante incertitude relative à la mesure, à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir les provisions pour les passifs éventuels, le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés, les OMHS et le passif au titre des avantages sociaux futurs. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à cette incertitude sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

b) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations et autres actifs à des fins fiscales de l'exercice, ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « Sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « Transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « Hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « Santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « Loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « Frais de financement » comprend les intérêts sur le financement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

Lorsqu'un prêt consenti à des tiers par la Ville est pardonné, la Ville comptabilise la valeur de celui-ci à titre de charge de contribution.

d) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

e) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

Importante incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que cette provision subisse des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait entraîner des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants n'est pas présentée de façon détaillée et l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

f) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. L'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

g) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats ainsi que l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en décembre 2024 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCSP, et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est présentée à la note 33.

À l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations corporelles proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations corporelles de l'administration municipale, adopté en décembre 2024 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, ainsi que des budgets d'immobilisations corporelles adoptés par les principaux organismes contrôlés.

3. Modification de méthodes comptables

Aucune modification de méthodes comptables n'a été apportée au cours de l'exercice.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2025	2024
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	801 248 000	1 491 636 000
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	9 356 000	8 491 000
Autres éléments	3.1	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	810 604 000	1 500 127 000
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	810 604 000	1 500 127 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	56 294 000	118 796 000
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	10 823 000	102 096 000

Notes

Les placements à court terme sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôt. Ils portent intérêt à des taux variant de 2,60 % à 2,77 % (de 3,77 % à 4,94 % en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de montants affectés et non affectés. Les montants affectés aux fonds d'amortissement sont constitués de réserves destinées à payer au comptant les refinancements annuels.

5. Débiteurs

		2025	2024
Taxes municipales	9	202 381 000	215 425 000
Taxes — Certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10	-	-
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	4 399 693 000	4 627 003 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	483 875 000	464 553 000
Organismes municipaux	13	69 116 000	50 266 000
Autres			
Services rendus et autres ¹	14.1	476 171 000	497 411 000
	15	5 631 236 000	5 854 658 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	2 840 612 000	2 757 082 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17	-	-
Organismes municipaux	18	-	-
Autres tiers	19	-	-
	20	2 840 612 000	2 757 082 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement des emprunts temporaires	21	-	-
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	22	221 770 000	242 058 000
Ventilation du solde des débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation — SOFIL	23	10 249 000	12 724 000
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation — Autres	24	852 210 000	924 431 000
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	25	3 157 389 000	3 274 463 000
Ministère de la Culture et des Communications	26	145 260 000	149 284 000
Autres ministères ou organismes	27	234 585 000	266 101 000
	28	4 399 693 000	4 627 003 000

Note

(1) Un montant lié à des droits de mutation non facturés de 69,7 M\$ (87,8 M\$ en 2024) a été inclus aux débiteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt effectif pondéré	Refinancement
31 décembre 2025			
2026	285 390 000	3,03 %	550 000
2027	261 157 000	3,00 %	9 071 000
2028	239 210 000	3,03 %	9 190 000
2029	225 623 000	2,98 %	8 901 000
2030	210 765 000	2,96 %	8 901 000
De 1 à 5 ans	1 222 145 000	3,00 %	36 613 000
De 6 à 10 ans	855 920 000	3,11 %	45 348 000
De 11 à 15 ans	569 063 000	2,94 %	9 902 000
De 16 à 20 ans	101 621 000	3,20 %	-
	2 748 749 000	3,03 %	91 863 000
31 décembre 2024			
2025	275 842 000	3,01 %	364 000
2026	265 412 000	3,03 %	550 000
2027	240 588 000	3,04 %	9 071 000
2028	218 039 000	3,09 %	9 190 000
2029	203 831 000	3,03 %	8 901 000
De 1 à 5 ans	1 203 712 000	3,04 %	28 076 000
De 6 à 10 ans	800 584 000	3,15 %	45 348 000
De 11 à 15 ans	528 274 000	3,07 %	18 803 000
De 16 à 20 ans	132 285 000	2,90 %	-
	2 664 855 000	3,07 %	92 227 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

6. Prêts

		2025	2024
Prêts à un office d'habitation	29	1 869 000	1 811 000
Prêts à un fonds d'investissement	30	-	-
Autres			
Aux PME MTL	31.1	51 545 000	63 550 000
Soldes de prix de vente, autres	31.2	4 271 000	4 141 000
	32	57 685 000	69 502 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	33	3 869 000	2 838 000

2025					
Prêts, sans intérêt (par catégorie)	Années d'échéance	Coût amorti	Écart d'actualisation	Provision pour moins-value	Valeur comptable nette
Prêts aux PME MTL					
PAUPME ¹	De 2026 à 2028	6 348 000	-	930 000	5 418 000
PME	2028	44 974 000	2 909 000	-	42 065 000
Autres	2028	4 343 000	281 000	-	4 062 000
Prêt à un office municipal d'habitation	2057	5 135 000	3 266 000	-	1 869 000
Prêts à des organismes à but non lucratif	De 2033 à 2034	8 528 000	2 135 000	2 939 000	3 454 000
Soldes de prix de vente	2027	1 083 000	266 000	-	817 000
Total		70 411 000	8 857 000	3 869 000	57 685 000
2024					
Prêts aux PME MTL					
PAUPME ¹	De 2025 à 2028	14 933 000	-	-	14 933 000
PME	2025	44 974 000	229 000	-	44 745 000
Autres	2025	3 892 000	20 000	-	3 872 000
Prêt à un office municipal d'habitation	2057	5 135 000	3 324 000	-	1 811 000
Prêts à des organismes à but non lucratif	De 2033 à 2034	8 528 000	2 351 000	2 838 000	3 339 000
Soldes de prix de vente	2027	1 125 000	323 000	-	802 000
Total		78 587 000	6 247 000	2 838 000	69 502 000

Notes

- (1) Dans le cadre du PAUPME élaboré par le MEIE, la Ville a, jusqu'en 2022, accordé des prêts aux PME MTL devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux PME admissibles du territoire montréalais touchées par la pandémie de la COVID-19. Les entreprises aidées étaient admissibles, sous certaines conditions énoncées par le MEIE, dont principalement d'avoir été fermées, à des pardons de prêts. Les montants pardonnés n'ont pas fait l'objet d'un remboursement à la Ville et ont été déduits de la dette de la Ville envers le MEIE. Un pardon de prêts a été accordé en 2025 au montant de 0,1 M\$ (aucun en 2024). En 2025, 0,5 M\$ de prêts a été radié (2,6 M\$ en 2024). Le remboursement des prêts par les PME MTL à la Ville s'effectue dans l'année suivant l'échéance des prêts consentis aux PME pour le montant correspondant à la totalité des prêts remboursés et, le cas échéant, des intérêts versés par ces PME. En 2025, les PME MTL ont remboursé la somme de 7,9 M\$ (10,7 M\$ en 2024) et remis des intérêts de 0,4 M\$ (1,1 M\$ en 2024). Ces montants ont été versés au fonds réservé du PAUPME. Les prêts ainsi que le fonds réservé sont affectés au remboursement de la dette à long terme envers le MEIE.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

7. Placements de portefeuille

		2025	2024
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	34	-	-
Autres placements	35	3 184 755 000	2 937 837 000
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	36	-	-
Autres placements	37	-	-
	38	3 184 755 000	2 937 837 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	39	3 177 332 000	2 826 817 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	40	-	-

Notes

- Les obligations et les débentures détenues par la Ville pour un montant de 3 174,3 M\$ (2 929,2 M\$ en 2024) se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, et des centres de services scolaires.
- Au 31 décembre 2025, la Ville détient également des dépôts à terme et d'autres titres pour 10,4 M\$ (8,6 M\$ en 2024).
- Au 31 décembre 2025, la Ville a procédé à la compensation d'un montant de 487,6 M\$ (442,7 M\$ en 2024) de titres autodétenus avec ses obligations émises. Les revenus d'intérêts et les frais de financement, qui totalisent 16,7 M\$ (13,4 M\$ en 2024), ont également fait l'objet d'une compensation.

Les échéances des placements de portefeuille détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt effectif pondéré
31 décembre 2025				
2026	10 434 000	209 916 000	220 350 000	3,08 %
2027	-	215 020 000	215 020 000	3,58 %
2028	-	69 747 000	69 747 000	3,56 %
2029	-	232 653 000	232 653 000	2,80 %
2030	-	175 269 000	175 269 000	2,28 %
De 1 à 5 ans	10 434 000	902 605 000	913 039 000	3,01 %
De 6 à 10 ans	-	1 161 476 000	1 161 476 000	3,47 %
De 11 à 15 ans	-	465 842 000	465 842 000	3,40 %
De 16 à 20 ans	-	623 104 000	623 104 000	2,39 %
Plus de 20 ans	-	21 294 000	21 294 000	4,30 %
	10 434 000	3 174 321 000	3 184 755 000	3,12 %
31 décembre 2024				
2025	8 616 000	145 121 000	153 737 000	3,16 %
2026	-	172 703 000	172 703 000	3,06 %
2027	-	301 744 000	301 744 000	3,90 %
2028	-	109 509 000	109 509 000	3,80 %
2029	-	230 572 000	230 572 000	2,80 %
De 1 à 5 ans	8 616 000	959 649 000	968 265 000	3,36 %
De 6 à 10 ans	-	1 151 779 000	1 151 779 000	3,22 %
De 11 à 15 ans	-	356 762 000	356 762 000	3,36 %
De 16 à 20 ans	-	439 854 000	439 854 000	4,22 %
Plus de 20 ans	-	21 177 000	21 177 000	4,30 %
	8 616 000	2 929 221 000	2 937 837 000	3,44 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

8. Autres actifs financiers

		2025	2024
Propriétés destinées à la revente (note 16)	41	658 000	2 453 000
Autres			
Crédits d'achat Accès Condos	42.1	19 411 000	20 957 000
Actifs liés aux IFD	42.2	1 352 000	2 534 000
	43	21 421 000	25 944 000

Notes

Le programme Accès Condos vise à faciliter l'accèsion à la propriété des personnes souhaitant habiter à Montréal. Dans le cadre de ce programme, les acquéreurs de logements en copropriété divise auprès de promoteurs accrédités par le programme se voient accorder, moyennant une mise de fonds de 1 000 \$, un crédit d'achat correspondant à 10,00 % du prix d'achat de la propriété. Ce crédit d'achat, qui représente une créance hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville, doit lui être remboursé, en plus de 10,00 % de la plus-value réalisée lors de la revente de la propriété. La somme à recevoir est évaluée à 19,4 M\$ (21,0 M\$ au 31 décembre 2024). Depuis sa création, ce programme a permis de soutenir 3 925 ménages.

La juste valeur des crédits d'achat Accès Condos est évaluée sur la base de la valeur actualisée des flux monétaires futurs. Elle a été établie à partir des hypothèses suivantes :

- un calendrier des flux de trésorerie futurs estimé sur une période de 25 ans;
- les moyennes du taux de croissance annuel de la valeur marchande des condos, établis à partir du Baromètre résidentiel de l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec et réparti par secteurs géographiques de l'île de Montréal, variant de 4,60 % à 5,70 % (de 5,10 % à 6,00 % en 2024);
- un taux de pertes estimées sur créances de 1,24 % (1,24 % en 2024);
- un taux d'actualisation de 10,26 % (10,26 % en 2024).

Le tableau suivant présente la répartition des revenus provenant du programme Accès Condos :

	2025	2024
Encaissements enregistrés à l'état consolidé des résultats	1 725 000	2 095 000
Revenus d'actualisation	357 000	433 000
Variation de la provision pour mauvaises créances	19 000	66 000
	2 101 000	2 594 000

9. Emprunts temporaires

	2025		2024	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à la demande ¹	1 722 400 000	1 246 279 000	1 781 200 000	1 351 367 000
Titres ²	2 094 962 000	304 494 000	2 115 411 000	693 896 000
	3 817 362 000	1 550 773 000	3 896 611 000	2 045 263 000

Notes

(1) Les marges de crédit à la demande autorisées, sans échéance, portent intérêt à des taux d'intérêt variables établis selon les taux préférentiels des différentes institutions avec lesquelles les ententes ont été signées. Au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt moyen pondéré applicable à la marge de crédit utilisée est de 2,25 % (3,22 % en 2024).

(2) Le montant total des titres autorisés de 2 095,0 M\$ (2 115,4 M\$ en 2024) se compose de la limite autorisée de 1 000,0 M\$ (1 000,0 M\$ en 2024) à la STM et de 1 095,0 M\$ (1 115,4 M\$ en 2024) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, qui autorise jusqu'à 20,00 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires. La Ville peut emprunter des fonds, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres négociables auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2025, les titres émis à court terme sont composés de 503,6 M\$ (693,9 M\$ en 2024) de papier commercial au taux moyen de 2,65 % (3,57 % en 2024). Tous les titres émis viennent à échéance au cours de la prochaine année.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

10. Créiteurs et charges à payer

		2025	2024
Fournisseurs	44	1 039 563 000	1 075 893 000
Salaires et avantages sociaux	45	785 428 000	699 871 000
Dépôts et retenues de garantie	46	304 249 000	305 845 000
Provision pour contestations d'évaluation	47	31 339 000	29 806 000
Autres			
Intérêts courus sur la dette à long terme	48.1	109 835 000	103 897 000
Autres provisions	48.2	257 423 000	254 142 000
Gouvernement du Québec et ses entreprises ¹	48.3	69 458 000	66 722 000
Autres ²	48.4	61 050 000	59 869 000
	49	2 658 345 000	2 596 045 000

Notes

- (1) En 2017, le gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course (SONACC) ont cédé certains lots d'un emplacement connu sous le nom d'*Hippodrome de Montréal* à la Ville. Cette cession a été réalisée sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage du prix de vente de ces terrains entre la Ville et le gouvernement. Au 31 décembre 2025, le montant payable au gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est évalué à 59,6 M\$ (57,8 M\$ en 2024).
- (2) Les Autres créiteurs – Autres sont composés des éléments suivants : amendes et pénalités (12,7 M\$; 28,0 M\$ en 2024), trop-perçus (12,7 M\$; 9,5 M\$ en 2024) et autres créiteurs (35,7 M\$; 22,4 M\$ en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

11. Revenus reportés

		2025	2024 Redressé, note 24
Taxes perçues d'avance	50	-	-
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité – Volet 1	51	-	-
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité – Volet 2	52	-	-
Accès entreprise Québec	53	-	-
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	54	-	-
Autres			
AccèsLogis Québec (SHQ) ¹	55.1	95 026 000	136 944 000
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (MTMD) ¹	55.2	42 812 000	107 319 000
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) ¹		16 049 000	-
Réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (MEIE) ¹	55.3	82 939 000	89 148 000
Réhabilitation de terrains contaminés situés à Montréal (MELCCFP) ¹	55.4	42 087 000	48 165 000
Initiative pour la création rapide de logements (SCHL) ¹	55.5	800 000	5 181 000
Autres ¹	55.6	9 295 000	11 511 000
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (MTMD)	55.7	52 881 000	485 873 000
Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun (SOFIL, MTMD)	55.8	12 395 000	15 392 000
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)		93 477 000	-
Décret Autobus hybrides	55.9	-	15 302 000
Initiative pour la création rapide de logements (SHQ)	55.10	9 635 000	38 006 000
Plan pour une économie verte (MELCCFP)	55.11	37 926 000	79 877 000
Réflexe Montréal (MEIE)	55.12	69 911 000	15 531 000
Augmentation des effectifs du SPVM (MSP)	55.13	32 600 000	32 600 000
Autres	55.14	34 769 000	34 947 000
Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	56	-	-
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	57	129 881 000	129 063 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	58	-	-
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59	-	-
Autres contributions des promoteurs	60	-	-
Fonds de redevances réglementaires	61	-	-
Autres			
Primes à l'émission de titres	62.1	-	-
Fonds de développement logement social	62.2	46 237 000	53 447 000
Acquisition et aménagement d'unités de stationnement	62.3	5 103 000	4 572 000
Permis	62.4	35 873 000	24 824 000
Obligations de prestations relatives à des PPP ²	62.5	28 148 000	21 617 000
Autres	62.6	43 049 000	32 096 000
	63	920 893 000	1 381 415 000

Note

(1) Ententes portant intérêt : les intérêts doivent servir aux fins de l'entente.

(2) Les revenus liés aux obligations de prestation relatives à des PPP sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des différentes ententes, dont l'échéance la plus éloignée est fixée au 31 décembre 2052.

Généralement, les exigences relatives à l'engagement de dépenses admissibles constituent des stipulations relatives au transfert et

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

déterminent le moment approprié de la comptabilisation de ce dernier dans les revenus. Ces exigences sont usuellement la réalisation des projets dans le respect des critères prévus à l'entente.

Habituellement, les ententes sont reconduites jusqu'à la fin des projets; toute somme non déboursée à la fin de l'entente est réputée retournée au gouvernement cédant.

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2025	2024 Redressé, note 24
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,00 %	11,00 %	2025	2045	⁶⁴	14 962 998 000	14 334 782 000
Obligations et billets en monnaies étrangères	4,92 %	4,92 %	2027	2027	⁶⁵	22 621 000	20 927 000
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,00 %	0,00 %	2030	2030	⁶⁶	48 293 000	48 440 000
Organismes municipaux	-	-	-	-	⁶⁷	-	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4,99 %	5,54 %	2031	2061	⁶⁸	37 479 000	38 602 000
Autres	1,75 %	6,29 %	2025	2033	⁶⁹	238 429 000	198 566 000
					⁷⁰	15 309 820 000	14 641 317 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					⁷¹	(56 941 000)	(59 594 000)
					⁷²	15 252 879 000	14 581 723 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2025
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2026	⁷³	929 642 000	341 528 000	3 064 000	10 594 000	1 284 828 000
2027	⁷⁴	1 007 434 000	238 483 000	3 125 000	74 089 000	1 323 131 000
2028	⁷⁵	868 237 000	236 886 000	3 270 000	8 739 000	1 117 132 000
2029	⁷⁶	530 484 000	225 260 000	3 295 000	73 646 000	832 685 000
2030	⁷⁷	958 424 000	199 570 000	3 345 000	86 010 000	1 247 349 000
2031 et plus	⁷⁸	8 975 920 000	473 751 000	59 707 000	33 644 000	9 543 022 000
	⁷⁹	13 270 141 000	1 715 478 000	75 806 000	286 722 000	15 348 147 000
Intérêts et frais accessoires	⁸⁰			(38 327 000)		(38 327 000)
	⁸¹	13 270 141 000	1 715 478 000	37 479 000	286 722 000	15 309 820 000

Notes

Les versements estimatifs sur la dette à long terme à la valeur nominale sont présentés à la note 32.

Les obligations et les billets en monnaie canadienne comprennent la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite. Elle se chiffre à 1 053,7 M\$ (1 053,7 M\$ en 2024).

Les obligations et les billets en monnaies étrangères, désignés à la juste valeur, comprennent des obligations émises par la Banque Internationale à Luxembourg (en euros) à un taux d'intérêt variable de 4,92 % (4,92 % en 2024) échéant en juin 2027. La Ville utilise des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt liés à des emprunts totalisant 21,1 M\$ (21,1 M\$ en 2024).

En 2025, les « Autres dettes à long terme – Autres » comprend des hypothèques immobilières de 26,0 M\$ (12,5 M\$ en 2024), garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 22,0 M\$ (22,8 M\$ en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les « Autres dettes à long terme – Gouvernement du Québec et ses entreprises », inclut un emprunt octroyé par le MEIE. Cet emprunt, sans intérêt, vient à échéance le 31 mars 2030. Sa valeur nominale, nette des frais de gestion, s'élève à 161,3 M\$. Il a servi exclusivement à l'octroi de prêts aux PME admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19, dans le cadre du PAUPME, par l'entremise des PME MTL.

Au 31 décembre 2025, les placements détenus sous forme de titres émis par la Ville ont été compensés avec la dette à long terme, pour un montant total de 487,6 M\$ (442,7 M\$ en 2024). Les revenus d'intérêts et les frais de financement qui totalisent 16,7 M\$ (13,3 M\$ en 2024), ont également fait l'objet d'une compensation.

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

En 2018, la Ville a signé une convention d'usufruit pour une partie d'un bâtiment sur une période de 40 ans avec quatre options de renouvellement de cinq années chacune, pour une période totale d'occupation possible de 60 ans. La Ville y a aménagé le centre Sanaaq, qui comprend une salle de spectacle et d'exposition, une bibliothèque et des espaces sociocommunautaires. La rente annuelle payable depuis 2022 est déterminée par le produit du taux de 226,04 \$/m² par la superficie de 5 793 m² occupée dans le bâtiment. Pour les années suivantes, ce montant est indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente établi pour la grande région de Montréal. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 5,54 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Aucune option d'achat, à prix de faveur ou non, n'est prévue à la convention. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 25,7 M\$ (25,7 M\$ en 2024).

La Ville a signé un bail à des fins de bureaux pour une durée de base de 12 ans, laquelle a débuté le 1^{er} novembre 2019, avec deux options de renouvellement consécutives de cinq ans chacune. Le loyer annuel pour la première année est fixé à 29,63 \$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 28 931 pieds carrés jusqu'au 31 janvier 2020, puis à 33 140 pieds carrés dès le 1^{er} février 2020. Le loyer de base est de 12,54 \$ par pied carré, sujet à une indexation annuelle de 2,0 % sur l'ensemble du loyer. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 3,43 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Aucune option d'achat, à prix de faveur ou non, n'est prévue au bail. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 2,7 M\$ (3,1 M\$ en 2024).

La Ville a conclu un bail à des fins de bureaux pour une durée initiale de 15 ans, débutant le 1^{er} avril 2022, avec deux options de renouvellement successives de six ans chacune. Le loyer annuel de base pour la première année est fixé à 14,00 \$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 9 548 pieds carrés. Le loyer de base augmentera de 1,50 \$ par pied carré à partir de la sixième année et de 1,50 \$ supplémentaire par pied carré après la 11^e année. Les frais d'exploitation seront ajustés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Le taux d'intérêt théorique de l'obligation est de 5,94 % et correspond au taux d'intérêt implicite du bail. Le bail ne prévoit aucune option d'achat, que ce soit à prix de faveur ou non. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 1,3 M\$ (1,4 M\$ en 2024).

La Ville a conclu un bail pour les besoins du centre de formation du Service de police pour une durée de dix ans, débutant le 1^{er} novembre 2023, avec trois options de renouvellement successives de cinq ans chacune. Le loyer annuel pour la première année est fixé à 12,00 \$ par pied carré, applicable à une superficie locative de 125 549 pieds carrés jusqu'au 31 octobre 2027. À partir de novembre 2027, le loyer de base augmentera de 1,10 \$ par pied carré, puis, à partir de novembre 2030, il augmentera de 1,15 \$ par pied carré. Le taux d'intérêt du bail est de 4,70 %, correspondant au taux d'intérêt marginal de la Ville à la date d'entrée en vigueur du bail. Le bail ne prévoit aucune option d'achat, que ce soit à prix de faveur ou non. Le solde de l'obligation découlant de ce contrat à la fin de l'exercice est de 7,7 M\$ (8,4 M\$ en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Dettes à long terme découlant de partenariats public-privé

	Durée	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Mesure initiale	2025	2024 Redressé, note 24
Complexe aquatique de Saint-Léonard	248 mois	Juin 2026	6,29 %	6 116 000	270 000	785 000
Centre communautaire et sportif YMCA Cartierville	240 mois	Juin 2031	3,64 %	1 957 000	643 000	750 000
Aréna Chénier d'Anjou	240 mois	Déc. 2027	6,12 %	2 419 000	394 000	574 000
Centre de tennis du Stade Jarry	240 mois	Déc. 2052	8,00 %	16 061 000	-	-
Centre communautaire Leonardo Da Vinci de Saint-Léonard	66 mois	Juin. 2026	3,43 %	687 000	213 000	314 000
Centre de service de gestion animalière de Montréal	144 mois	Nov. 2037	4,45 %	18 568 000	18 568 000	-
					20 088 000	2 423 000

Les options de renouvellement prévues dans les contrats portent sur l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures par les partenaires privés, et concernent le centre communautaire et sportif YMCA Cartierville, le Centre de tennis du Stade Jarry, le centre communautaire Leonardo Da Vinci de Saint-Léonard et le centre de services de gestion animalière de Montréal.

Le recouvrement de la dette à long terme, à la valeur nominale, aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2025	2024 Redressé, note 24
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	5 197 800 000	4 996 519 000
De l'agglomération ¹	3 462 432 000	3 370 322 000
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	3 185 105 000	2 945 612 000
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 840 612 000	2 757 082 000
Prêts aux PME MTL – PAUPME	7 005 000	14 933 000
Fonds réservé – PAUPME	40 707 000	32 369 000
À recouvrer de tiers par le biais de redevances	576 159 000	524 481 000
	15 309 820 000	14 641 318 000

Note

- ⁽¹⁾ Ce solde inclut 0,5 M\$ (2,6 M\$ en 2024), représentant le montant des radiations sur les prêts accordés aux PME MTL dans le cadre du PAUPME. Ces prêts pourraient potentiellement faire l'objet d'une radiation de dette et seraient, par conséquent, à la charge du gouvernement du Québec. La provision pour créances douteuses en 2025 est de 0,9 M\$ (aucune en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

13. Avantages sociaux futurs

		2025	2024
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et des régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(85 593 000)	(69 937 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(221 203 000)	(333 805 000)
	84	(306 796 000)	(403 742 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	254 496 000	236 525 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	(102 839 000)	25 116 000
Régimes à cotisations déterminées	87	3 868 000	3 221 000
Autres régimes (REER et autres)	88	-	-
Régimes de retraite des élus municipaux	89	1 390 000	1 366 000
	90	156 915 000	266 228 000

A) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. Des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices de 2022 à 2025.

B) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

		2025		2024
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	25 466 682 000	-	24 572 459 000	-
Obligation au titre des prestations constituées	(25 112 350 000)	(199 337 000)	(24 226 345 000)	(341 838 000)
Surplus (déficit)	354 332 000	(199 337 000)	346 114 000	(341 838 000)
(Gains) pertes actuariels non amortis	(426 419 000)	(21 866 000)	(408 412 000)	8 033 000
Passif au titre des prestations constituées	(72 087 000)	(221 203 000)	(62 298 000)	(333 805 000)
Provision pour moins-value	(13 506 000)	-	(7 639 000)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(85 593 000)	(221 203 000)	(69 937 000)	(333 805 000)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

C) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(2 336 768 000)	(199 337 000)	(2 439 735 000)	(341 838 000)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	2 182 530 000	-	2 145 957 000	-
Déficit	(154 238 000)	(199 337 000)	(293 778 000)	(341 838 000)

D) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	24 572 459 000	-	23 792 398 000	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 497 011 000	-	1 430 103 000	-
Pertes survenues durant l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	136 263 000	-	(9 920 000)	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 633 274 000	-	1 420 183 000	-
Cotisations de l'employeur	238 840 000	9 763 000	440 153 000	11 346 000
Cotisations des employés	315 740 000	-	316 687 000	-
Prestations versées	(1 293 631 000)	(9 763 000)	(1 396 962 000)	(11 346 000)
Solde à la fin de l'exercice	25 466 682 000	-	24 572 459 000	-
Juste valeur des actifs des régimes¹	26 691 832 000	-	25 156 375 000	-

Note

⁽¹⁾ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites au coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2024).

E) Obligation au titre des prestations constituées

	2025		2024	
	Régimes de retraite¹	Autres régimes	Régimes de retraite¹	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	24 226 345 000	341 838 000	23 574 903 000	332 591 000
Coût des services rendus au cours de l'exercice	547 392 000	12 912 000	525 400 000	12 233 000
Cotisations au fonds de stabilisation	69 995 000	-	68 380 000	-
Prestations versées	(1 293 631 000)	(9 763 000)	(1 396 962 000)	(11 346 000)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 472 216 000	10 471 000	1 407 937 000	10 124 000
(Gains) pertes survenus durant l'exercice sur l'obligation	90 033 000	(156 121 000)	46 687 000	(1 764 000)
Solde à la fin de l'exercice	25 112 350 000	199 337 000	24 226 345 000	341 838 000

Note

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 914,0 M\$ (1 896,7 M\$ au 31 décembre 2024), découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

F) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	547 392 000	12 912 000	525 400 000	12 233 000
Cotisations au fonds de stabilisation	69 995 000	-	68 380 000	-
Cotisations des employés	(315 740 000)	-	(316 687 000)	-
Gain découlant d'un règlement ¹	-	(128 918 000)	-	-
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes	-	671 000	-	133 000
Amortissement des pertes actuarielles	(28 223 000)	2 025 000	(18 632 000)	2 626 000
Charge au titre des avantages de retraite	273 424 000	(113 310 000)	258 461 000	14 992 000
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 472 216 000	10 471 000	1 407 937 000	10 124 000
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 497 011 000)	-	(1 430 103 000)	-
(Revenus) charges d'intérêt	(24 795 000)	10 471 000	(22 166 000)	10 124 000
Variation de la provision pour moins-value	5 867 000	-	230 000	-
Charge totale	254 496 000	(102 839 000)	236 525 000	25 116 000

Note

(1) Au cours de l'exercice, un règlement partiel d'avantages sociaux complémentaires de retraite a généré un gain de 128,9 M\$. Les changements relatifs aux avantages seront effectifs à compter de 2026.

G) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,39 % à 6,99 %	3,00 % à 3,50 %	5,85 % à 6,97 %	3,00 % à 3,30 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,88 % à 7,00 %	-	5,85 % à 6,27 %	-
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 % à 2,50 %	2,00 %
Taux de croissance des salaires	2,75 % à 3,20 %	2,20 % à 2,50 %	2,12 % à 2,87 %	2,20 % à 2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	4,10 % à 5,38 %	-	3,00 % à 6,00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,55 % à 3,57 %	-	3,00 % à 4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2040	-	2040

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

H) Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent pour leur part à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

b) Cotisations de l'employeur

	2025	2024
Régimes à cotisations déterminées	3 868 000	3 221 000
Régimes de retraite des élus municipaux	1 390 000	1 366 000

14. Autres passifs

		2025	2024
Assainissement des sites contaminés	91	112 252 000	56 556 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	304 377 000	319 988 000
Autres			
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	93.1	4 226 000	3 432 000
	94	420 855 000	379 976 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	319 988 000	331 686 000
Passifs engagés	96	8 070 000	5 122 000
Passifs réglés	97	(2 561 000)	(4 627 000)
Charge de désactualisation ⁽¹⁾	98	11 777 000	8 887 000
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99	(32 897 000)	(21 080 000)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	304 377 000	319 988 000

Notes

(1) La charge de désactualisation est le montant qui correspond à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

La Ville comptabilise un passif de 112,3 M\$ (56,6 M\$ en 2024) par rapport à l'assainissement de ses sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites, le cas échéant. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2025, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 19,8 M\$ (22,1 M\$ en 2024). Les charges totales estimatives non actualisées, qui devraient s'échelonner jusqu'en 2045, se chiffrent à 28,0 M\$ (32,9 M\$ en 2024), tandis que le taux d'actualisation utilisé est de 3,50 % (3,30 % en 2024). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 92,5 M\$ (34,5 M\$ en 2024).

La Ville comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) en lien avec les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives s'échelonnant jusqu'en 2062, non actualisées au 31 décembre 2025 se chiffrent à 136,7 M\$ (122,8 M\$ en 2024). Le taux d'actualisation utilisé est de 3,50 % (3,00 % en 2024).

Les obligations liées à la mise hors service concernent principalement les situations suivantes :

- les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides ;
- l'assainissement de bâtiments et de terrains, ainsi que les frais afférents, requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), lorsque la Ville cesse définitivement d'exercer des activités appartenant à l'une des catégories désignées par le *Règlement sur la protection de la réhabilitation des terrains* (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) ;
- la mise hors service d'immobilisations relatives à la disposition des autobus et voitures de métro, à la remise en état des lieux à l'échéance de baux immobiliers et à la disposition de réservoirs et de systèmes électromécaniques.

De telles obligations n'impliquent cependant pas d'effectuer des travaux immédiats. Le moment auquel il est prévu que les travaux requis seront réalisés correspond à la période d'actualisation du passif, cette durée pouvant, dans certains cas, être différente de la période d'amortissement des immobilisations corporelles liées aux obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les variations des OMHS au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	Fermetures et post-fermetures des décharges de déchets solides	Assainissement des bâtiments	Décontamination des terrains	Autres	2025	2024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	77 418 000	140 083 000	64 046 000	38 441 000	319 988 000	331 686 000
Passifs engagés	-	7 914 000	156 000	-	8 070 000	5 122 000
Passifs réglés	(2 417 000)	(113 000)	(71 000)	40 000	(2 561 000)	(4 627 000)
Charge de désactualisation	2 521 000	7 513 000	24 000	1 719 000	11 777 000	8 887 000
Révisions des estimations de flux de trésorerie	4 189 000	(12 795 000)	(39 581 000)	15 290 000	(32 897 000)	(21 080 000)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	81 711 000	142 602 000	24 574 000	55 490 000	304 377 000	319 988 000

Note

Les coûts estimés non actualisés pour les activités de mise hors service au 31 décembre 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 521,1 M\$ (495,8 M\$ en 2024).

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	De 3,20 % à 4,03 %	De 3,00 % à 4,13 %
Taux d'inflation	De 2,20 % à 5,00 %	De 2,00 % à 4,00 %
Période d'actualisation	De 1 à 58 ans	De 1 à 59 ans
Période d'amortissement restante des immobilisations liées aux OMHS	De 1 à 58 ans	De 1 à 59 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début redressé, note 24	Addition	Cession/ Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	3 902 075 000	262 625 000	5 662 000	4 159 038 000
Eaux usées	102	3 289 506 000	114 927 000	60 443 000	3 343 990 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	5 674 783 000	620 430 000	126 386 000	6 168 827 000
Autres					
Réseau du métro	104.1	3 720 192 000	447 507 000	5 860 000	4 161 839 000
Autres ¹	104.2	4 554 021 000	436 778 000	109 162 000	4 881 637 000
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	6 970 460 000	954 673 000	23 978 000	7 901 155 000
Améliorations locatives	107	249 472 000	42 750 000	(737 000)	292 959 000
Véhicules	108	4 974 773 000	123 784 000	136 234 000	4 962 323 000
Ameublement et équipement de bureau	109	943 130 000	188 913 000	126 152 000	1 005 891 000
Machinerie, outillage et équipement divers	110	782 620 000	77 977 000	12 652 000	847 945 000
Terrains	111	2 025 060 000	28 939 000	17 171 000	2 036 828 000
Autres	112				
	113	37 086 092 000	3 299 303 000	622 963 000	39 762 432 000
Immobilisations en cours	114	3 358 024 000	(69 076 000)		3 288 948 000
	115	40 444 116 000	3 230 227 000	622 963 000	43 051 380 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	970 199 000	59 492 000	5 662 000	1 024 029 000
Eaux usées	117	1 257 858 000	42 192 000	59 692 000	1 240 358 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	2 139 345 000	270 731 000	126 386 000	2 283 690 000
Autres					
Réseau du métro	119.1	1 562 912 000	160 555 000	5 860 000	1 717 607 000
Autres	119.2	1 710 164 000	163 245 000	75 234 000	1 798 175 000
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	2 423 382 000	137 830 000	(3 469 000)	2 564 681 000
Améliorations locatives	122	162 556 000	7 310 000	171 000	169 695 000
Véhicules	123	2 100 535 000	187 146 000	130 125 000	2 157 556 000
Ameublement et équipement de bureau	124	504 421 000	149 070 000	117 665 000	535 826 000
Machinerie, outillage et équipement divers	125	301 237 000	34 851 000	9 317 000	326 771 000
Autres	126				
	127	13 132 609 000	1 212 422 000	526 643 000	13 818 388 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	27 311 507 000			29 232 992 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129	38 218 000			38 218 000
Amortissement cumulé	130	(3 624 000)	(1 802 000)		(5 426 000)
Valeur comptable nette	131	34 594 000			32 792 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Notes

(1) Le poste « Autres infrastructures – Autres » comprend les infrastructures suivantes :

- conduits souterrains : 1 744,0 M\$ (1 624,0 M\$ en 2024);
- réseau d'éclairage : 374,0 M\$ (357,0 M\$ en 2024);
- décharge de déchets : 26,0 M\$ (25,0 M\$ en 2024);
- parcs : 2 319,0 M\$ (2 103,0 M\$ en 2024);
- terrains de stationnement : 30,0 M\$ (26,0 M\$ en 2024);
- décharges de neige : 119,0 M\$ (117,0 M\$ en 2024);
- centre de traitement des matières résiduelles : 145,0 M\$ (188,0 M\$ en 2024);
- infrastructures régionales de la STM : 125,0 M\$ (114,0 M\$ en 2024).

La Ville a reçu du gouvernement du Canada des immobilisations corporelles d'une valeur de 44,4 M\$ (16,6 M\$ en 2024) dans le cadre du projet du pont Samuel-De Champlain. En ce qui a trait à la réalisation des travaux du Réseau express métropolitain (REM), CDPQ Infra a cédé 24,2 M\$ d'immobilisations corporelles (2,6 M\$ en 2024) à la Ville. La valeur de ces transferts et de ces apports d'immobilisations corporelles, sans effet sur les flux de trésorerie, est retranchée des acquisitions d'immobilisations corporelles.

La Ville contrôle des infrastructures par le biais de partenariats public-privé (PPP), pour un coût de 140,4 M\$ (114,6 M\$ en 2024, redressé). Ces immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée de vie utile déterminée, suivant les méthodes comptables de la Ville décrites dans la note 2. Les caractéristiques des obligations de prestations et des passifs financiers connexes sont décrites respectivement aux notes 11 et 12.

16. Propriétés destinées à la revente

		2025	2024
Immeubles de la réserve foncière	132	-	-
Immeubles industriels municipaux	133	-	-
Autres	134	366 526 000	238 150 000
	135	366 526 000	238 150 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	658 000	2 453 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	365 868 000	235 697 000

Note

Les propriétés destinées à la revente incluent une provision pour moins-values d'un montant de 43,7 M\$ (40,4 M\$ en 2024).

17. Actifs incorporels achetés

S/O

18. Autres actifs non financiers

		2025	2024
Frais payés d'avance			
Dépôts (terrains et autres)	143,1	165 588 000	170 847 000
Frais d'émission et escompte	143,2	-	-
Autres	133		
Salaires et charges sociales payés d'avance	144,1	29 817 000	31 105 000
Autres frais payés d'avance	144,2	56 354 000	52 442 000
	145	251 759 000	254 394 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

19. Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 835,2 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2026 ¹	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
987,8 M\$	478,1 M\$	333,9 M\$	220,1 M\$	153,8 M\$	661,5 M\$	2 835,2 M\$

Note

(1) Cet élément comprend les obligations contractuelles associées à des ententes à durée indéterminée au montant de 236,2 M\$.

Les obligations contractuelles relatives aux ententes de partenariats public-privé, présentées dans ces versements ultérieurs, s'élèvent à 181,9 M\$ et se détaillent comme suit :

2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
17,7 M\$	17,7 M\$	18,1 M\$	18,9 M\$	19,4 M\$	90,1 M\$	181,9 M\$

Les obligations contractuelles à l'égard des activités d'investissement se chiffrent à 4 336,1 M\$.

20. Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 2 107,9 M\$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 340,9 M\$ et des services rendus de 1 767,0 M\$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2026 ¹	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
516,7 M\$	289,8 M\$	233,5 M\$	157,1 M\$	142,3 M\$	768,5 M\$	2 107,9 M\$

Note

(1) Cet élément comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 183,7 M\$. Ces droits sont liés à des revenus de transferts de 183,5 M\$ et de services rendus de 0,2 M\$ associés à d'autres services rendus ainsi qu'à des baux.

Les droits contractuels liés aux activités d'investissement se chiffrent à 2 593,2 M\$.

21. Passifs éventuels

A) Cautionnements et garanties

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre c-37.01) (CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) (ARTM) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre r-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'exo), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes se chiffrent à 378,2 M\$ (343,0 M\$ en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 250,0 M\$. Au 31 décembre 2025, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 138,3 M\$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 50,2 M\$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel lié aux prêts cautionnés est de 88,1 M\$. Une provision de 0,8 M\$ a été comptabilisée à l'égard de ces prêts.

La Ville a conclu des ententes avec divers partenaires pour le financement de travaux à effectuer sur les immeubles du portefeuille immobilier résidentiel. Conformément à ces ententes, la Ville a signé une convention de crédit, une convention d'exploitation, un acte d'hypothèque immobilière et un acte d'hypothèque mobilière avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement pour la rénovation de 4 768 logements. Le montant de la garantie est de 69,0 M\$ auquel s'ajoute une hypothèque de 20,00 %, pour un total de 83,0 M\$.

Dans le cadre d'une entente conclue pour le financement des travaux à effectuer sur un immeuble du portefeuille immobilier résidentiel, la Ville a autorisé la signature d'un contrat de prêt, d'un acte d'hypothèque immobilière et d'un acte d'hypothèque mobilière avec la SCHL. Le montant de la garantie correspond à 120,00 % du montant global du prêt, soit 11,6 M\$.

Dans le cadre d'une entente conclue pour le financement des travaux à effectuer sur un immeuble du portefeuille immobilier résidentiel, la Ville a autorisé la signature d'un contrat de prêt et d'un acte d'hypothèque immobilière avec Desjardins pour la rénovation de 140 logements. Le montant de la garantie correspond à 120,00 % du montant global du prêt, soit 20,0 M\$.

La Ville s'est engagée par voie de lettres de garantie irrévocables en faveur du MELCCFP en conformité avec le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (Q-2, r. 19) et le *Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles* (Q-2, r. 28.1). La somme de ces lettres de garantie irrévocables s'élève à 3,0 M\$.

B) Autoassurance

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 38,1 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

C) Poursuites

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 3 135,1M\$.

Elles comprennent notamment une action collective de 600,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective intentée par une citoyenne et autorisée par la Cour supérieure le 26 janvier 2021. Cette action collective concerne toutes les personnes physiques, associations et personnes morales ayant utilisé, depuis le 15 juin 2015, un stationnement contrôlé par un parcomètre appartenant à la Ville ou dont elle a l'usage, la gestion ou la possession, et dont le paiement du coût d'utilisation doit être effectué à une borne de péage ou par le biais d'une application mobile et qui n'ont pu cumuler leur temps lors d'un paiement subséquent ou qui n'ont pu bénéficier du temps restant d'un utilisateur précédent. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

D) Autres

a) **Contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal***

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q. 2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel du jugement.

Dans son jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel. Des demandes d'autorisation d'appel ont alors été déposées à la Cour suprême du Canada et ont été rejetées par cette dernière le 11 avril 2024. Par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Les effets de la réinstauration de l'indexation ont été reflétés dans les états financiers.

Dans un jugement rendu le 28 mars 2025, la Cour supérieure du Québec a conclu que les retraités visés par la Loi 15 ont droit à l'intérêt légal et à l'indemnité additionnelle, rétroactivement à janvier 2017. Une demande de permission d'appeler est en cours et certaines questions, notamment celles relatives au financement et aux responsabilités, demeurent pendantes. Compte tenu des incertitudes entourant l'issue des procédures et les modalités d'application du jugement, il n'est pas possible, à la date de publication des états financiers, de déterminer avec une fiabilité raisonnable le montant du passif éventuel.

b) **Environnement**

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser un terrain et, si requis, de le réhabiliter après son utilisation ou lorsque la Ville en change l'utilisation.

22. Actifs éventuels

A) **Réduction de l'emprunt du gouvernement du Québec**

Dans le cadre du Programme d'Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME), le solde du prêt consenti par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2025 est de 48,3 M\$. Ce montant a servi exclusivement à l'octroi de prêts aux PME admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19.

Selon les modalités du prêt, les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardons de prêts ne font pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Celui-ci pourrait également radier, à terme, une portion du prêt équivalente aux montants qui n'auront pu être récupérés des entreprises aidées. Au 31 décembre 2025, un montant de 0,7 M\$ a fait l'objet d'une radiation. La Ville estime probable que la somme de 0,7 M\$ ne fasse pas l'objet d'un remboursement.

B) **Poursuites intentées en justice**

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie :

Autres éléments sans effet sur la trésorerie	Notes	2025	2024
Activités de fonctionnement			
Amortissement des primes et des escomptes à l'émission de titres		10 889 000	18 221 000
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements		(46 153 000)	(16 323 000)
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		5 801 000	8 887 000
Réévaluation de provisions – Autres passifs		55 337 000	5 136 000
Autres gains et pertes de réévaluation de l'exercice		(3 754 000)	(4 139 000)
		22 120 000	11 782 000
Activités d'investissement en immobilisations corporelles^{2,3,4}			
Transfert en immobilisations corporelles ¹	28	(44 406 000)	(1 223 000)
Autre revenu – Immobilisations corporelles ¹		(24 181 000)	(8 601 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles par contrat de location-acquisition ⁵	15	-	9 913 000
Acquisition d'immobilisations corporelles par PPP		25 772 000	5 673 000
Perte sur cession/radiation d'immobilisations corporelles		24 535 000	24 292 000
		(18 280 000)	30 054 000
Activités de placement			
Contribution à un autre organisme		147 000	-
Radiation de prêts	6	510 000	2 624 000
Provision pour perte de valeur des prêts		1 030 000	(5 140 000)
Écart d'actualisation et de désactualisation de prêts		2 652 000	(1 461 000)
		4 339 000	(3 977 000)
Activités de financement⁵			
Transfert pour pardons de prêts		(147 000)	-
Ententes de PPP		(881 000)	-
Contrat de location-acquisition		-	(9 913 000)
		(1 028 000)	(9 913 000)
		7 151 000	27 946 000

Notes

- (1) En 2025, la Ville a reçu du gouvernement du Canada des immobilisations corporelles d'une valeur de 44,4 M\$ (16,6 M\$ en 2024), dans le cadre du projet du pont Samuel-De Champlain. En ce qui a trait à la réalisation des travaux du REM, CDPQ Infra a cédé 24,2 M\$ d'immobilisations corporelles (2,6 M\$ en 2024) à la Ville. La valeur de ces transferts et de ces apports d'immobilisations corporelles, sans effet sur les flux de trésorerie, est retranchée des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- (2) Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2025 est établi à 853,1 M\$ (907,6 M\$ en 2024). La variation de ces coûts entre 2025 et 2024, sans incidence sur les flux de trésorerie, est retranchée des éléments hors caisse (créiteurs et charges à payer) ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- (3) Le coût des immobilisations corporelles découlant d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est établi à 154,4 M\$ (182,6 M\$ en 2024). La variation de ces coûts entre 2025 et 2024, sans incidence sur les flux de trésorerie, est retranchée des éléments hors caisse (obligations liées à la mise hors service des immobilisations) ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- (4) Le montant des dépôts pour l'achat d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2025 est établi à 102,7 M\$ (170,8 M\$ en 2024). La variation de ce montant entre 2025 et 2024 est retranchée des éléments hors caisse (autres actifs non financiers) et ajoutée aux activités d'investissement en immobilisations corporelles.
- (5) Aucun montant (9,9 M\$ en 2024) lié à des obligations découlant de contrats de location-acquisition n'est pris en considération dans les émissions de la dette à long terme, puisque cela est sans effet sur les flux de trésorerie. Ce montant a également été retranché des acquisitions d'immobilisations corporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

24. Redressement aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice 2025, les travaux comptables requis dans le cadre de la première application, au 1^{er} janvier 2024, de la norme comptable du secteur public SP 3160 – *Partenariats public-privé* ont été complétés. Ils ont permis d'identifier, d'évaluer, de comptabiliser et de présenter l'ensemble des partenariats public-privé de la Ville. Conformément aux dispositions du chapitre SP 2120 – *Modifications comptables*, les états financiers ont été redressés. L'effet sur l'exercice antérieur est le suivant :

État consolidé de la situation financière	Notes	2024	Redressement	2024 Redressé
Passifs				
Revenus reportés	11	1 359 798 000	21 617 000	1 381 415 000
Dette à long terme	12	14 580 659 000	1 064 000	14 581 723 000
			22 681 000	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	15	27 293 292 000	18 215 000	27 311 507 000
			18 215 000	
Excédent (déficit) accumulé	27	16 961 544 000	(4 466 000)	16 957 078 000
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :				
Excédent (déficit) lié aux activités		16 955 836 000	(4 466 000)	16 951 370 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		5 708 000	-	5 708 000
		16 961 544 000	(4 466 000)	16 957 078 000

État consolidé des résultats	2024	Redressement	2024 Redressé
Revenus			
Services rendus	2 155 564 000	673 000	2 156 237 000
Autres revenus	159 218 000	5 673 000	164 891 000
		6 346 000	
Charges			
Loisirs et culture ¹	1 006 407 000	476 000	1 006 883 000
Frais de financement	572 070 000	43 000	572 113 000
		519 000	
Excédent (déficit) lié aux activités	961 645 000	5 827 000	967 472 000
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice			
Solde déjà établi	15 994 191 000	-	15 994 191 000
Redressement aux exercices antérieurs	-	(10 293 000)	(10 293 000)
Solde redressé	15 994 191 000	(10 293 000)	15 983 898 000
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	16 955 836 000	(4 466 000)	16 951 370 000

Note

- (1) Ces charges comprennent à la fois l'amortissement des infrastructures et l'élimination des dépenses de financement connexes, telles que la location, les contributions et l'entretien.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2024	Redressement	2024 Redressé
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)			
Excédent (déficit) lié aux activités	961 645 000	5 827 000	967 472 000
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	(2 827 359 000)	(5 674 000)	(2 833 033 000)
Amortissement	1 141 766 000	721 000	1 142 487 000
		(4 953 000)	
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)		874 000	
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	(10 089 368 000)	-	(10 089 368 000)
Redressement aux exercices antérieurs	-	(23 555 000)	(23 555 000)
Solde redressé	(10 089 368 000)	(23 555 000)	(10 112 923 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice		(22 681 000)	

Informations sectorielles consolidées	Réalisation 2024	Redressement	Réalisation 2024 Redressé
Résultats détaillés par organismes			
	Administration municipale		Administration municipale
Revenus			
Fonctionnement			
Services rendus	446 822 000	673 000	447 495 000
		673 000	
Investissement			
Autres revenus - Autres	23 980 000	5 673 000	29 653 000
		5 673 000	
		6 346 000	
Charges			
Loisirs et culture ¹	782 778 000	476 000	783 254 000
Frais de financement	431 203 000	43 000	431 246 000
		519 000	

Note

⁽¹⁾ Ces charges comprennent uniquement l'élimination des dépenses de financement connexes, telles que la location, les contributions et l'entretien.

25. Données budgétaires

Voir note 33.

26. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Elle a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène la Ville à subir une perte financière.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée, attribuée par des agences de notation reconnues. Une surveillance de la situation des marchés est effectuée sur une base courante, de sorte que tout changement affectant les institutions auxquelles la Ville prête des fonds sera rapidement connu.

b) Placements de portefeuille

La Ville atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'investir majoritairement dans des titres émis par des gouvernements canadiens ainsi que par des organismes bénéficiant de garanties de ceux-ci. La Ville considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

c) Débiteurs

La Ville estime que le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisqu'elle évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de leur diversité et de leurs secteurs d'activité, elle estime que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime.

Au 31 décembre 2025, le solde des débiteurs est de 5 631,2 M\$ (5 854,7 M\$ en 2024). En excluant les montants de taxes municipales de 202,4 M\$ (215,4 M\$ en 2024), d'amendes et pénalités de 109,1 M\$ (108,0 M\$ en 2024) pour lesquelles la Ville met en place des mesures de recouvrement spécifiques ainsi que les sommes à recevoir des gouvernements du Québec, du Canada et des organismes municipaux de 4 952,7 M\$ (5 141,8 M\$ en 2024), dont le risque de crédit est jugé minime, le solde résiduel des débiteurs est de 367,0 M\$ (389,5 M\$ en 2024). La Ville considère que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces débiteurs est faible.

La Ville établit et révisé la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

d) Prêts

Le solde des prêts, déductions faites des prêts du PAUPME mis sur pied par le MEIE, présenté à l'état consolidé de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

À la date d'établissement des états financiers, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. Le cas échéant, la provision pour moins-values est ajustée en conséquence pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

La Ville estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées, en raison, notamment, des hypothèques de premier, de second et de troisième rang sur les actifs en cas de défaut des OBNL sur un montant de 13,6 M\$ (13,6 M\$ en 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

e) Autres actifs financiers – Crédits d'achat Accès Condos

La Ville estime que le risque de crédit associé aux crédits d'achat Accès Condos est réduit, puisqu'ils sont garantis par des hypothèques de second rang.

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. La Ville réduit ce risque en traitant avec des institutions financières reconnues.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers, qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit. La gestion quotidienne des liquidités est basée sur des prévisions de trésorerie mises à jour régulièrement et permet à la Ville de gérer la désynchronisation des entrées et sorties de fonds.

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19A) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Les allocations budgétaires sont ainsi limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, la Ville peut avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Elle peut également utiliser ses excédents accumulés.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, la Ville analyse annuellement l'impact de son programme décennal d'investissement en immobilisations sur son ratio d'endettement et son service de la dette.

L'administration municipale s'est dotée d'une politique de gestion de la dette, dans le but d'encadrer les décisions relatives à l'endettement et de maintenir une situation financière saine qui, non seulement, ne dépassera pas la capacité de payer de la Ville, mais protégera également sa future capacité d'emprunt. La politique prévoit notamment que l'administration municipale se donne une stratégie de financement des dépenses en immobilisations corporelles, gère sa dette avec prudence, administre sa dette de façon responsable et réduise au minimum ses risques financiers. L'administration municipale peut limiter la capacité d'emprunter des organismes contrôlés.

Les infrastructures de transport collectif sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont, habituellement, versées sous la forme de remboursement sur le service de la dette. Conformément aux dispositions législatives, ce financement est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances.

Pour chaque emprunt ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, la Ville prévoit un fonds d'amortissement, afin d'assurer le remboursement complet à l'échéance. La principale orientation de la politique de placement du fonds d'amortissement est d'apparier les échéances avec les remboursements d'emprunts et de conserver les titres jusqu'à l'échéance.

Les emprunts temporaires de 1 550,7 M\$ (2 045,3 M\$ en 2024) portent intérêt à un taux variable. Ces emprunts temporaires sont exposés aux changements de taux d'intérêt qui pourraient survenir dans le futur. Ainsi, l'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 décembre de 1,00 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts de 15,5 M\$, tandis qu'une baisse de 1,00 % des taux réduirait la charge d'intérêts de ce même montant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers, au 31 décembre, se détaillent comme suit :

	2025				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	304 494 000	1 246 279 000	-	-	1 550 773 000
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instruments financiers	1 808 263 000	3 981 000	3 073 000	68 823 000	1 884 140 000
Intérêts courus à payer	109 835 000	-	-	-	109 835 000
Dette à long terme	1 283 276 000	3 268 038 000	1 245 803 000	9 512 703 000	15 309 820 000
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	3 021 000	1 179 000	-	26 000	4 226 000
	3 508 889 000	4 519 477 000	1 248 876 000	9 581 552 000	18 858 794 000
	2024 Redressé, note 24				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	736 396 000	1 308 867 000	-	-	2 045 263 000
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instruments financiers	1 765 401 000	4 247 000	4 855 000	65 871 000	1 840 374 000
Intérêts courus à payer	103 897 000	-	-	-	103 897 000
Dette à long terme	851 518 000	3 669 681 000	813 591 000	9 306 528 000	14 641 318 000
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	779 000	2 653 000	-	-	3 432 000
	3 457 991 000	4 985 448 000	818 446 000	9 372 399 000	18 634 284 000

C) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est attribuable aux actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Cependant, comme la Ville a l'intention de conserver ses placements de portefeuille affectés et ses débiteurs jusqu'à échéance et qu'elle prévoit rembourser ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La politique de gestion de la dette de l'administration municipale limite à un maximum de 10,00 % les emprunts émis en devises étrangères ou à taux variables. Au-delà de ce seuil, elle doit utiliser des produits dérivés, comme des contrats de change, pour se protéger des fluctuations de taux de change ou de taux d'intérêt. Lorsqu'ils émettent des obligations en devises ou à taux variable, les organismes contrôlés ont aussi recours à des contrats d'échange. Lorsque la Ville conclut un contrat d'échange de devises ou de taux, elle fait appel à une contrepartie. Elle s'assure que la contrepartie soit notée par au moins deux des agences principales et que sa cote soit au moins équivalente à la sienne.

Pour la dette à long terme portant intérêt à un taux variable, la Ville a conclu des contrats à terme de taux d'intérêt. L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1,00 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 0,4 M\$ les gains et pertes de réévaluation de 2025.

La Ville est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt pour ce qui est de certaines dettes sur lesquelles les montants prélevés sont soumis au taux *Canadian Overnight Repo Rate Average* (CORRA) plus les frais d'estampillage variant de 0,90 % à 1,45 % (0,48 % à 0,99 % au 31 décembre 2024).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

L'analyse des échéances des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé aux dettes se présente comme suit :

	Taux fixe	Montant nominal	Échéance	Juste valeur au	
				31 déc. 2025	31 déc. 2024
Contrats d'échange de taux d'intérêt	4,39 % ¹	67 233 000	29 nov. 2027	(1 179 000)	(1 321 000)
Contrats d'échange de taux d'intérêt	3,25 % ²	79 863 000	7 janv. 2029	520 000	1 188 000
Contrats d'échange de taux d'intérêt	3,61 % ³	24 874 000	27 fév. 2030	103 000	77 000
Contrats d'échange de taux d'intérêt	4,21 % ⁴	16 406 000	21 août 2030	(26 000)	-

Note

- (1) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 0,99 % (0,99 % au 31 décembre 2024).
(2) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 0,90 % (0,90 % au 31 décembre 2024).
(3) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 1,05 % (0,48 % au 31 décembre 2024).
(4) Ce taux inclut des frais d'estampillage de 1,45 %.

b) Risque de change

Pour la dette à long terme libellée en devise, à un taux d'intérêt variable de 4,92 % échéant en juin 2027, la Ville a conclu des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2025, le taux de change pour l'euro est de 1,6089 (1,4928 en 2024). Une variation du taux de change du dollar canadien de 1,00 % par rapport à l'euro aurait augmenté (diminué) de 0,2 M\$ (0,2 M \$ en 2024) les gains et pertes de réévaluation de 2025.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2025				
Actifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	19 412 000	19 412 000
Instruments financiers dérivés	1 352 000	-	-	1 352 000
Passifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	22 621 000	-	22 621 000
Instruments financiers dérivés	4 226 000	-	-	4 226 000
Au 31 décembre 2024				
Actifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	20 957 000	20 957 000
Instruments financiers dérivés	2 534 000	-	-	2 534 000
Passifs financiers				
Instruments financiers évalués à la juste valeur	-	20 927 000	-	20 927 000
Instruments financiers dérivés	2 100 000	1 332 000	-	3 432 000

Actifs financiers évalués à la juste valeur (niveau 3)	2025
Solde d'ouverture	20 957 000
Encaissement	(1 840 000)
Gains non réalisés	295 000
Solde au 31 décembre	19 412 000

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité et l'effet potentiel sur les actifs financiers de la Ville, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 0,50 % du taux d'actualisation, hypothèse utilisée pour la détermination de la juste valeur des crédits d'achat Accès Condos :

Taux	Montant	Gain (perte) non réalisé
		Variation
11,76 %	18 279 000	(1 133 000)
11,26 %	18 643 000	(769 000)
10,76 %	19 021 000	(391 000)
10,26 %	19 412 000	-
9,76 %	19 818 000	406 000
9,26 %	20 240 000	828 000
8,76 %	20 678 000	1 266 000

c) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent, en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou encore par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Ville a négocié des ententes (trois contrats d'échange) avec des institutions financières dont les dates d'échéance se terminent entre décembre 2026 et décembre 2028. En fonction des contrats d'échange, au 31 décembre 2025, la Ville s'est engagée à payer 0,9240 \$/litre sur 9,7 millions de litres, 0,7837 \$/litre sur 10,2 millions de litres et 0,82475 \$/litre sur 21,7 millions de litres et 0,7528 \$/litre sur 42,3 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 74,2 millions de litres au montant total de 57,7 M\$. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'est présenté dans les actifs liés aux instruments financiers dérivés et un montant de 3,0 M\$ est présenté dans les passifs liés aux instruments financiers dérivés.

27. Excédent accumulé à des fins fiscales

	2025	2024 Redressé, note 24
Excédent de fonctionnement non affecté	151 631 000	26 990 000
Excédent de fonctionnement affecté	645 946 000	681 486 000
Réserves financières et fonds réservés	494 250 000	411 222 000
Financement des activités d'investissements en cours	(1 972 641 000)	(1 870 292 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(1 530 289 000)	(1 609 979 000)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs	20 816 132 000	19 311 943 000
Gains de réévaluation cumulés	1 954 000	5 708 000
Total	18 606 983 000	16 957 078 000

Note

Pour plus de détails, voir le formulaire S-23.

A) Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent de fonctionnement des organismes contrôlés.

B) Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment aux dépenses liées à la tenue d'élections, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

C) Financement des activités d'investissements en cours

Le financement des activités d'investissements en cours correspond à la différence entre, d'une part, le cumul du coût des immobilisations corporelles et des émissions de prêts et, d'autre part, le total des sources de financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

D) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du montant lié aux prêts consentis dans le cadre du PAUPME, ce solde net est viré, par affectations, à l'excédent de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègement liées aux régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) et aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi (affectations sur la base de résolutions spécifiques associées à la valeur du passif);
- l'application des mesures d'allègement liées à la pandémie de COVID-19 permise de 2021 à 2026, applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées (affectations s'échelonnant jusqu'en 2030);
- l'application des mesures d'allègement liées à l'assainissement des sites contaminés (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et en 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- l'application de la directive sur le traitement comptable et fiscal des prêts consentis dans le cadre du PAUPME. Cet élément des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir ne fait pas l'objet d'affectations. Il est crédité lors de l'émission des prêts, puis débité lors du remboursement ou du pardon des prêts et de l'enregistrement d'une provision pour moins-value;
- l'application des mesures d'allègement liées aux OMHS ou d'une réévaluation des coûts liés à celles-ci (affectations sur la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles auxquelles les OMHS se rattachent ou sur la période comprise entre la fin de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles en question, qu'elles fassent encore ou non l'objet d'usage productif, et le début des travaux de mise hors service s'il est prévisible que la réalisation de ceux-ci soit différée);
- l'application des mesures d'allègement liées aux obligations de prestation issues des partenariats public-privé (affectations sur la durée résiduelle des ententes auxquelles elles se rattachent).

E) Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs correspond à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations corporelles, puis augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

F) Gains de réévaluation cumulés

Représente le solde à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation cumulés au 31 décembre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

28. Revenus par source et par type

	2025	2024 Redressé, note 24
Revenus autonomes		
Recettes fiscales		
Taxes	4 291 480 000	4 174 298 000
Compensations tenant lieu de taxes	285 107 000	287 923 000
Quotes-parts	566 940 000	544 237 000
Services rendus		
Transport collectif	1 635 650 000	1 667 419 000
Location et occupation du domaine public	202 574 000	201 182 000
Redevances et publicité	70 469 000	63 707 000
Services culturels et récréatifs	36 646 000	34 926 000
Services techniques et travaux divers	50 427 000	58 074 000
Autres ¹	154 338 000	130 929 000
Imposition de droits		
Droits de mutation immobilière	361 829 000	363 842 000
Permis	51 988 000	52 651 000
Amendes et pénalités	242 688 000	214 107 000
Revenus de placements de portefeuille		
Affectés au fonds d'amortissement	91 529 000	91 844 000
Non affectés	31 111 000	26 677 000
Autres revenus d'intérêts		
Arriérés de taxes	38 116 000	32 678 000
Intérêts sur encaisse et autres intérêts	21 639 000	58 518 000
Autres revenus		
Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ²	49 610 000	-
Contributions des promoteurs ²	19 555 000	4 776 000
Cession d'actifs à long terme	5 915 000	(1 346 000)
Autres ^{1,3}	179 628 000	161 461 000
Total des revenus autonomes	8 387 239 000	8 167 903 000

Notes

- (1) Un montant de 11,4 M\$ (11,0 M\$ en 2024) provient d'ententes dont les sommes sont affectées à des fins spécifiques.
- (2) Les revenus identifiés sont des revenus affectés.
- (3) Un montant de 24,2 M\$ (2,6 M\$ en 2024) a été reçu à titre de transfert d'actifs dans le cadre du REM.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2025	2024 Redressé, note 24
Transferts		
Transferts de droit		
Gouvernement du Québec	294 710 000	247 557 000
CMM	85 787 000	68 275 000
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais		
Gouvernement du Canada		
Programme de la TECQ	114 827 000	71 892 000
Programmes de transferts Canada – Québec	21 861 000	16 651 000
Programmes de transferts Canada – Municipalité	6 270 000	3 633 000
Autres – Activités de fonctionnement	20 449 000	31 965 000
Autres – Activités d'investissement en immobilisations corporelles et autres actifs ¹	44 564 000	16 924 000
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	633 508 000	320 597 000
Programme de la TECQ	76 483 000	154 803 000
PAGITC	348 895 000	3 793 000
Programmes de transfert Canada – Québec	19 791 000	16 651 000
Programmes de transfert Québec – Municipalité	83 496 000	64 532 000
Autres – Activités de fonctionnement	498 631 000	494 895 000
Autres – Activités d'investissement en immobilisations corporelles et autres actifs ²	26 358 000	(2 969 000)
CMM	4 944 000	753 000
Autres organismes	3 341 000	4 361 000
Total des revenus de transferts	2 283 915 000	1 514 313 000
Total des revenus	10 671 154 000	9 682 216 000

Notes

(1) Les transferts de 2025 incluent des immobilisations corporelles d'une valeur de 44,4 M\$ (16,6 M\$ en 2024).

(2) En 2025, aucun ajustement n'a été apporté à un transfert d'immobilisations corporelles comptabilisé antérieurement (-15,4 M\$ en 2024).

29. Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts non couverts par des tiers.

30. Informations relatives aux apparentés

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale, ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2025, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

31. Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1^{er} juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

En vertu de cette loi, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) doit acquérir de la Société de transport de Montréal (STM) et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière.

Au 31 décembre 2025, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la STM transfère des terminus à l'ARTM, et que l'ARTM transfère des stationnements incitatifs et des terminus à la STM.

32. Informations supplémentaires sur la dette à long terme

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, à la valeur nominale, s'établissent comme suit :

	Obligations et autres dettes	Contrats de location- acquisition	Total	Montant à refinancer	Montant net
31 décembre 2025					
2026	1 281 764 000	3 064 000	1 284 828 000	112 450 000	1 172 378 000
2027	1 341 104 000	3 125 000	1 344 229 000	270 897 000	1 073 332 000
2028	1 092 763 000	3 270 000	1 096 033 000	282 315 000	813 718 000
2029	829 389 000	3 295 000	832 684 000	369 553 000	463 131 000
2030	1 244 152 000	3 345 000	1 247 497 000	237 340 000	1 010 157 000
De 1 à 5 ans	5 789 172 000	16 099 000	5 805 271 000	1 272 555 000	4 532 716 000
De 6 à 10 ans	4 488 874 000	12 676 000	4 501 550 000	1 433 479 000	3 068 071 000
De 11 à 15 ans	1 895 488 000	8 302 000	1 903 790 000	468 510 000	1 435 280 000
De 16 à 20 ans	3 098 941 000	8 471 000	3 107 412 000	102 176 000	3 005 236 000
De 21 à 25 ans	-	8 904 000	8 904 000	-	8 904 000
26 ans et plus	-	21 220 000	21 220 000	-	21 220 000
	15 272 475 000	75 672 000	15 348 147 000	3 276 720 000	12 071 427 000
Intérêts	-	(38 327 000)	(38 327 000)	-	(38 327 000)
	15 272 475 000	37 345 000	15 309 820 000	3 276 720 000	12 033 100 000
31 décembre 2024 redressé, note 24					
2025	848 954 000	3 063 000	852 017 000	146 251 000	705 766 000
2026	1 265 029 000	3 088 000	1 268 117 000	294 238 000	973 879 000
2027	1 324 432 000	3 150 000	1 327 582 000	270 898 000	1 056 684 000
2028	1 075 555 000	3 294 000	1 078 849 000	282 315 000	796 534 000
2029	813 032 000	3 319 000	816 351 000	369 553 000	446 798 000
De 1 à 5 ans	5 327 002 000	15 914 000	5 342 916 000	1 363 255 000	3 979 661 000
De 6 à 10 ans	4 435 080 000	14 331 000	4 449 411 000	1 311 893 000	3 137 518 000
De 11 à 15 ans	1 950 200 000	8 394 000	1 958 594 000	222 256 000	1 736 338 000
De 16 à 20 ans	2 771 260 000	8 388 000	2 779 648 000	65 797 000	2 713 851 000
De 21 à 25 ans	119 174 000	8 816 000	127 990 000	-	127 990 000
26 ans et plus	-	23 037 000	23 037 000	-	23 037 000
	14 602 716 000	78 880 000	14 681 596 000	2 963 201 000	11 718 395 000
Intérêts	-	(40 278 000)	(40 278 000)	-	(40 278 000)
	14 602 716 000	38 602 000	14 641 318 000	2 963 201 000	11 678 117 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Taux d'intérêt effectif

	2025	2024
Périodes d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
De 1 à 5 ans	2,95 %	3,20 %
De 6 à 10 ans	3,83 %	3,33 %
De 11 à 15 ans	3,26 %	3,26 %
De 16 à 20 ans	4,30 %	4,66 %
De 21 à 25 ans	5,54 %	6,00 %
26 ans et plus	5,54 %	5,54 %
	3,53 %	3,55 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

33. Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats

	2025				
	<u>Budgets déposés</u>				Budget consolidé
	Administration municipale	Organismes contrôlés¹	Ajustements²	Éliminations³	
Revenus					
Taxes	4 311 726 000	-	-	(29 659 000)	4 282 067 000
Compensations tenant lieu de taxes	285 296 000	-	-	-	285 296 000
Quotes-parts	567 764 000	-	-	-	567 764 000
Transferts	696 264 000	1 243 994 000	426 857 000	(37 271 000)	2 329 844 000
Services rendus	463 077 000	1 966 177 000	-	(194 675 000)	2 234 579 000
Imposition de droits	358 478 000	-	-	-	358 478 000
Amendes et pénalités	216 462 000	-	-	-	216 462 000
Revenus de placements de portefeuille	107 535 000	13 977 000	-	-	121 512 000
Autres revenus d'intérêts	144 112 000	-	-	(64 692 000)	79 420 000
Autres revenus	36 779 000	102 672 000	5 305 000	(6 142 000)	138 614 000
	7 187 493 000	3 326 820 000	432 162 000	(332 439 000)	10 614 036 000
Charges					
Administration générale	880 086 000	-	13 808 000	(10 302 000)	883 592 000
Sécurité publique	1 310 604 000	-	23 174 000	(66 000)	1 333 712 000
Transport	1 434 624 000	2 123 075 000	370 458 000	(194 330 000)	3 733 827 000
Hygiène du milieu	585 262 000	-	131 676 000	(1 071 000)	715 867 000
Santé et bien-être	253 540 000	83 164 000	1 358 000	(20 907 000)	317 155 000
Aménagement, urbanisme et développement	302 657 000	4 122 000	24 208 000	(1 172 000)	329 815 000
Loisirs et culture	734 342 000	63 298 000	189 838 000	(39 899 000)	947 579 000
Frais de financement	466 338 000	195 131 000	-	(64 692 000)	596 777 000
	5 967 453 000	2 468 790 000	754 520 000	(332 439 000)	8 858 324 000
Excédent avant financement et affectations	1 220 040 000	858 030 000	(322 358 000)	-	1 755 712 000
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	4 507 000	-	(4 507 000)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(492 641 000)	-	492 641 000	-	-
	(488 134 000)	-	488 134 000	-	-
Affectations (note 27)					
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement affecté	19 697 000	-	(19 697 000)	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(504 899 000)	-	504 899 000	-	-
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(51 192 000)	-	51 192 000	-	-
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	(195 512 000)	-	195 512 000	-	-
	(731 906 000)	-	731 906 000	-	-
Excédent consolidé budgété lié aux activités de l'exercice	-	858 030 000	897 682 000	-	1 755 712 000

Notes

- (1) Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations corporelles des organismes contrôlés, au montant de 422,9 M\$ (399,7 M\$ en 2024), est répartie dans les fonctions suivantes : transport pour 411,9 M\$ ainsi que santé et bien-être pour 11,0 M\$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- (2) Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'investissement en immobilisations et autres actifs de 432,2 M\$ (405,2 M\$ en 2024) ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 754,5 M\$ (713,6 M\$ en 2024). En contrepartie, le financement et les affectations sont éliminés, car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.
- (3) En vertu des NCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

34. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés, afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025	Réalisations 2025			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
		Redressé note 24					
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	4 205 653 000	4 311 726 000	4 323 856 000			4 291 480 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	287 923 000	285 296 000	285 107 000			285 107 000
Quotes-parts	3	544 237 000	567 764 000	566 940 000			566 940 000
Transferts	4	711 948 000	696 264 000	770 353 000		168 398 000	898 819 000
Services rendus	5	447 495 000	463 077 000	462 668 000		1 872 933 000	2 150 104 000
Imposition de droits	6	416 493 000	358 478 000	413 817 000			413 817 000
Amendes et pénalités	7	214 107 000	216 462 000	242 688 000			242 688 000
Revenus de placements de portefeuille	8	112 682 000	107 535 000	110 588 000		16 633 000	122 640 000
Autres revenus d'intérêts	9	134 079 000	144 112 000	111 120 000		4 894 000	59 755 000
Autres revenus							
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	10			49 610 000			49 610 000
Autres	11	52 206 000	36 779 000	59 096 000		66 590 000	125 686 000
Effet net des opérations de restructuration	12						
	13	7 126 823 000	7 187 493 000	7 395 843 000		2 129 448 000	9 206 646 000
Investissement							
Taxes	14						
Quotes-parts	15						
Transferts	16	213 618 000	426 857 000	358 897 000		1 031 949 000	1 385 096 000
Imposition de droits	17						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	18	4 776 000	5 305 000	19 555 000			19 555 000
Autres	19	29 653 000		56 498 000		3 359 000	59 857 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20						
Effet net des opérations de restructuration	21						
	22	248 047 000	432 162 000	434 950 000		1 035 308 000	1 464 508 000
	23	7 374 870 000	7 619 655 000	7 830 793 000		3 164 756 000	10 671 154 000

Les résultats détaillés se poursuivent à la page suivante.

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
		Redressé note 24					
Revenus	24	7 374 870 000	7 619 655 000	7 830 793 000		3 164 756 000	10 671 154 000
Charges							
Administration générale	25	806 802 000	880 086 000	797 426 000	12 718 000		800 168 000
Sécurité publique	26	1 342 935 000	1 310 604 000	1 418 227 000	24 329 000		1 442 492 000
Transport	27	1 338 781 000	1 434 624 000	1 489 768 000	367 957 000	2 049 608 000	3 723 990 000
Hygiène du milieu	28	561 360 000	585 262 000	634 369 000	129 162 000		762 494 000
Santé et bien-être	29	275 145 000	253 540 000	317 853 000	1 312 000	86 303 000	377 441 000
Aménagement, urbanisme et développement	30	307 058 000	302 657 000	293 539 000	23 888 000	4 039 000	318 844 000
Loisirs et culture	31	783 254 000	734 342 000	787 745 000	195 342 000	83 576 000	1 026 188 000
Réseau d'électricité	32						
Frais de financement	33	431 246 000	466 338 000	447 758 000		178 960 000	565 878 000
Effet net des opérations de restructuration	34						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	35	715 753 000	754 519 000	754 708 000 (	754 708 000)		
	36	6 562 334 000	6 721 972 000	6 941 393 000		2 402 486 000	9 017 495 000
Excédent (déficit) lié aux activités	37	812 536 000	897 683 000	889 400 000		762 270 000	1 653 659 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024	Budget 2025		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
		Redressé note 24				
Excédent (déficit) lié aux activités	1	812 536 000	897 683 000	889 400 000	762 270 000	1 653 659 000
Moins : revenus d'investissement	2 (	248 047 000) (	432 162 000) (	434 950 000) (	1 035 308 000) (	1 464 508 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	564 489 000	465 521 000	454 450 000	(273 038 000)	189 151 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4	715 753 000	754 519 000	754 708 000	457 714 000	1 212 422 000
Produit de cession	5	6 227 000	4 226 000	70 843 000	942 000	71 785 000
(Gain) perte sur cession	6	12 542 000	(4 226 000)	(2 111 000)	26 646 000	24 535 000
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	734 522 000	754 519 000	823 440 000	485 302 000	1 308 742 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12	20 318 000		7 928 000		7 928 000
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	(3 623 000)		271 000		271 000
	15	16 695 000		8 199 000		8 199 000
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	16 016 000	4 507 000	146 220 000	(13 560 000)	132 660 000
Remboursement de la dette à long terme	17 (	617 699 000) (	492 641 000) (	506 016 000) (	38 551 000) (	544 567 000)
	18	(601 683 000)	(488 134 000)	(359 796 000)	(52 111 000)	(411 907 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19 (	8 052 000) (		59 141 000) (	32 150 000) (	91 291 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	130 623 000	19 697 000	172 868 000	(421 000)	172 447 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(544 979 000)	(504 899 000)	(520 437 000)	(1 112 000)	(521 549 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(55 229 000)	(51 192 000)	(91 317 000)	(21 034 000)	(112 351 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	(59 612 000)	(195 512 000)	(171 654 000)	(77 821 000)	(249 475 000)
	25	(537 249 000)	(731 906 000)	(669 681 000)	(132 538 000)	(802 219 000)
	26	(387 715 000)	(465 521 000)	(197 838 000)	300 653 000	102 815 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	176 774 000		256 612 000	27 615 000	291 966 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Réalisations 2024		Réalisations 2025	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
		Redressé note 24			
Revenus d'investissement	1	248 047 000	434 950 000	1 035 308 000	1 464 508 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2 (	129 575 000)(	95 155 000)(	) (	95 155 000)
Sécurité publique	3 (	75 718 000)(	121 764 000)(	) (	121 764 000)
Transport	4 (	585 213 000)(	678 669 000)(	1 092 530 000)(	1 771 199 000)
Hygiène du milieu	5 (	528 913 000)(	539 572 000)(	) (	539 572 000)
Santé et bien-être	6 (	4 637 000)(	8 666 000)(	30 119 000)(	38 785 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	130 327 000)(	150 183 000)(	553 000)(	150 736 000)
Loisirs et culture	8 (	468 874 000)(	512 586 000)(	430 000)(	513 016 000)
Réseau d'électricité	9 (	) (	) (	) (	) (
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	) (	) (	) (	) (
	11 (	1 923 257 000)(	2 106 595 000)(	1 123 632 000)(	3 230 227 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	12 (	) (	) (	) (	) (
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	13 (	) (	450 000)(	) (	450 000)
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	923 388 000	1 067 037 000	121 794 000	1 188 831 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	15	8 052 000	59 141 000	32 150 000	91 291 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16				
Excédent de fonctionnement affecté	17	18 321 000	14 968 000	421 000	15 389 000
Réserves financières et fonds réservés	18	703 422 000	448 271 000		448 271 000
	19	729 795 000	522 380 000	32 571 000	554 951 000
	20	(270 074 000)	(517 628 000)	(969 267 000)	(1 486 895 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(22 027 000)	(82 678 000)	66 041 000	(22 387 000)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2024	Administration municipale	2025	Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
		Redressé note 24			
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	715 171 000	443 717 000	366 887 000	810 604 000
Débiteurs (note 5)	2	4 240 216 000	4 153 803 000	3 230 893 000	5 631 236 000
Prêts (note 6)	3	68 700 000	56 868 000	817 000	57 685 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 606 600 000	2 808 001 000	477 421 000	3 184 755 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7	1 592 000	634 000	20 787 000	21 421 000
	8	7 632 279 000	7 463 023 000	4 096 805 000	9 705 701 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	594 066 000		1 550 773 000	1 550 773 000
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	2 038 523 000	2 088 945 000	619 270 000	2 658 345 000
Revenus reportés (note 11)	12	730 672 000	662 383 000	276 910 000	920 893 000
Dette à long terme (note 12)	13	11 762 883 000	12 689 455 000	4 367 681 000	15 252 879 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	178 137 000	202 007 000	104 789 000	306 796 000
Autres passifs (note 14)	15	227 182 000	252 796 000	168 059 000	420 855 000
	16	15 531 463 000	15 895 586 000	7 087 482 000	21 110 541 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(7 899 184 000)	(8 432 563 000)	(2 990 677 000)	(11 404 840 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	17 431 283 000	18 714 910 000	10 518 082 000	29 232 992 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	235 697 000	365 868 000		365 868 000
Stocks de fournitures	20	59 950 000	58 385 000	102 819 000	161 204 000
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	115 536 000	126 083 000	125 676 000	251 759 000
	23	17 842 466 000	19 265 246 000	10 746 577 000	30 011 823 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	89 203 000	183 091 000	(49 860 000)	151 631 000
Excédent de fonctionnement affecté	25	666 380 000	631 519 000	14 427 000	645 946 000
Réserves financières et fonds réservés	26	359 433 000	441 349 000	52 901 000	494 250 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27 (	1 360 729 000) (	1 318 147 000) (	206 118 000) (	1 530 289 000)
Financement des investissements en cours	28	(709 685 000)	(878 077 000)	(1 094 564 000)	(1 972 641 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	10 898 680 000	11 772 948 000	9 037 160 000	20 816 132 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30			1 954 000	1 954 000
	31	9 943 282 000	10 832 683 000	7 755 900 000	18 606 983 000
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Redressé note 24					
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	2 272 379 000	2 369 396 000	3 297 026 000	3 150 974 000
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	517 828 000	561 406 000	747 772 000	821 580 000
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	1 327 996 000	1 390 153 000	1 777 400 000	1 672 186 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	360 266 000	351 324 000	416 505 000	395 631 000
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec					
et ses entreprises	11	8 200 000	8 911 000	82 717 000	99 696 000
D'autres tiers	12	94 572 000	82 548 000	26 289 000	22 753 000
Autres frais de financement	13	3 300 000	4 975 000	40 367 000	54 033 000
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	809 561 000	808 628 000	808 628 000	764 589 000
Transferts	15				
Autres	16	38 660 000	38 797 000	136 000	(259 000)
Autres					
Transferts	17		19 507 000	19 507 000	18 830 000
Autres	18	418 382 000	451 918 000	463 055 000	441 959 000
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	754 519 000	754 708 000	1 212 422 000	1 141 766 000
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Créances douteuses	21.1	116 309 000	19 113 000	19 439 000	26 397 000
▪ Provision pour moins-value prêts	21.2		272 000	272 000	(3 623 000)
▪ Autres	21.3		79 737 000	79 314 000	83 940 000
▪ Pertes sur cessions/radiations	21.4			26 646 000	24 292 000
	22	6 721 972 000	6 941 393 000	9 017 495 000	8 714 744 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	151 631 000	26 990 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	645 946 000	681 486 000
Réserves financières et fonds réservés	3	494 250 000	411 222 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	1 530 289 000)(	1 609 980 000)
Financement des investissements en cours	5	(1 972 641 000)	(1 870 292 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	20 816 132 000	19 311 944 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	1 954 000	5 708 000
	8	18 606 983 000	16 957 078 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	183 091 000	89 203 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	(31 460 000)	(62 213 000)
	11	151 631 000	26 990 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Affect. À l'exercice suivant	12.1		
▪ Exc.affect.-Arrondissements	12.2	228 587 000	266 675 000
▪ Exc.affect.-Projets spécifiques	12.3	365 146 000	352 163 000
▪ Exc.affect.-Autres fins	12.4	52 213 000	47 543 000
	13	645 946 000	666 381 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Exc.affect.-Autres fins	14.1		15 105 000
	15		15 105 000
	16	645 946 000	681 486 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
Service de l'eau	17		
Autres			
▪ Gestion de la voirie	18.1	14 182 000	13 426 000
▪ Gestion de l'eau	18.2	47 727 000	37 350 000
▪ Immobilisations corporelles	18.3	332 490 000	257 106 000
	19	394 399 000	307 882 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
Service de l'eau	20		
Autres			
▪	21.1		
	22		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	23	3 529 000	3 524 000
Organismes contrôlés et partenariats	24	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Montant non réservé			
Administration municipale	27	707 000	707 000
Organismes contrôlés et partenariats	28	10 124 000	10 124 000
Fonds local d'investissement	29		
Fonds local de solidarité	30		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	31	2 008 000	14 951 000
Autres			
▪ Immobilisations corporelles	32.1	35 777 000	34 665 000
▪ PAUPME	32.2	40 706 000	32 369 000
▪ Autres	32.3		
	33	99 851 000	103 340 000
	34	494 250 000	411 222 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	35 (	6 117 000)(	6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	36 (	128 126 000)(	174 345 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	37 (	)(	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	38 (	48 195 000)(	57 827 000)
Autres	39 (	10 085 000)(	14 024 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	40 (	)(	)
	41 (	192 523 000)(	252 313 000)
Assainissement des sites contaminés	42 (	25 600 000)(	27 200 000)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43 (	162 702 000)(	182 600 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	44 (	)(	)
Autres			
▪ Partenariats Public-Privé	45.1 (	28 148 000)(	21 617 000)
	46 (	408 973 000)(	483 730 000)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	47 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(	)
Autres			
▪	49.1 (	)(	)
	50 (	)(	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	51 (	)(	)
Frais d'émission de la dette à long terme	52 (	18 582 000)(	20 185 000)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	53 (	)(	)
Autres			
▪ Autres activités de fonc. financées	54.1 (	1 161 863 000)(	1 194 820 000)
▪ Activités de fonctionnement à financer	54.2 (	274 630 000)(	219 484 000)
▪ Autres	54.3 (	(6 392 000))(	)
	55 (	1 448 683 000)(	1 434 489 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	56	18 582 000	20 185 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	57	301 358 000	270 707 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	58		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	59	5 481 000	14 996 000
Autres			
▪ Débiteurs sur les dép. de fonc.	60.1	1 946 000	2 351 000
	61	327 367 000	308 239 000
	62 (	1 530 289 000)(	1 609 980 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	63	962 478 000	913 959 000
Investissements à financer	64 (	2 935 119 000)(	2 784 251 000)
	65	(1 972 641 000)	(1 870 292 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	66	29 232 992 000	27 311 507 000
Propriétés destinées à la revente	67	366 526 000	238 150 000
Prêts	68	57 685 000	69 502 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	69		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	70		
	71	29 657 203 000	27 619 159 000
Ajustements aux éléments d'actif	72	(424 211 000)	(307 652 000)
	73	29 232 992 000	27 311 507 000
Éléments de passif correspondant			
Dettes à long terme	74 (	15 252 879 000)(	14 581 723 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	75 (	56 941 000)(	59 594 000)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	76	6 025 717 000	5 702 694 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	77	874 150 000	937 526 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	78	(6 907 000)	1 702 000
	79 (	8 416 860 000)(	7 999 395 000)
Dettes en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	80 (	)	168 000)
	81 (	8 416 860 000)(	7 999 563 000)
	82	20 816 132 000	19 311 944 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	11
Régimes supplémentaires de retraite	2	20

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(69 937 000)	(273 565 000)
Charge de l'exercice	4 (	254 496 000)(	236 525 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	238 840 000	440 153 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(85 593 000)	(69 937 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	25 466 682 000	24 572 459 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	25 112 350 000)(	24 226 345 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	354 332 000	346 114 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(426 419 000)	(408 412 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(72 087 000)	(62 298 000)
Provision pour moins-value	12 (	13 506 000)(	7 639 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(85 593 000)	(69 937 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	19	19
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	2 182 530 000	2 145 957 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	2 336 768 000)(	2 439 735 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	154 238 000)(	293 778 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	617 387 000	593 780 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20	617 387 000	593 780 000
Cotisations salariales des employés	21 (	315 740 000)(	316 687 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(	)
	23	301 647 000	277 093 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(28 223 000)	(18 632 000)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	5 867 000	230 000
Autres	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	279 291 000	258 691 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	1 472 216 000	1 407 937 000
Rendement espéré des actifs	32 (	1 497 011 000)(	1 430 103 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	(24 795 000)	(22 166 000)
Charge de l'exercice	34	254 496 000	236 525 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	1 633 275 000	1 420 183 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36	(1 497 011 000)	(1 430 103 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	136 264 000	(9 920 000)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	(90 033 000)	(46 687 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	39	1 293 631 000	1 396 962 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	26 691 832 000	25 156 375 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	102 768 000	103 010 000
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43	427 755 000	484 676 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	4 551 336 000	3 524 542 000
DMERCA du nouveau volet (en années)	45	14	13
DMERCA de l'ancien volet (en années)	46	9	12
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet (en années)	47		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	6,56 %	6,24 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	6,19 %	6,05 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,07 %	2,69 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,37 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(333 805 000)	(320 035 000)
Charge de l'exercice	56 (	(102 839 000))	(25 116 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 763 000	11 346 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(221 203 000)	(333 805 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	199 337 000))	341 838 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(199 337 000)	(341 838 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	(21 866 000)	8 033 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(221 203 000)	(333 805 000)
Provision pour moins-value	64 (	)	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(221 203 000)	(333 805 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	199 337 000))	341 838 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	199 337 000))	341 838 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	12 912 000	12 233 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	12 912 000	12 233 000
Cotisations salariales des employés	73 ()		
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 ()		
	75	12 912 000	12 233 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	2 025 000	2 626 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	671 000	399 000
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	(128 918 000)	
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪ Gains (pertes) liés aux modifications et compression	81.1		(266 000)
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	(113 310 000)	14 992 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	10 471 000	10 124 000
Rendement espéré des actifs	84 ()		
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	10 471 000	10 124 000
Charge de l'exercice	86	(102 839 000)	25 116 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 ()		
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	156 121 000	1 764 000
Prestations versées au cours de l'exercice	91	9 763 000	11 346 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice			
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (en années, moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	12	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	3,16 %	3,04 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	2,30 %	2,26 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	2,00 %	2,00 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	3,10 %	5,35 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	3,57 %	3,61 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	2040	2040
Autres hypothèses économiques			
▪	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
Description des régimes et autres renseignements		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109	3 868 000	3 221 000
	110	3 868 000	3 221 000

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
Description des régimes et autres renseignements		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2025	2024
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	110	106
Description du régime		2025	2024
Cotisations des élus au RREM	118	410 808	403 132
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	1 390 000	1 366 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	1 390 000	1 366 000

Note

Renseignements financiers non consolidés

2025

Compétences d'agglomération



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	15 678 000	16 369 000	32 621 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	3 108 091 000	3 107 306 000	2 993 358 000
Transferts	4	269 560 000	352 447 000	341 500 000
Services rendus	5	63 012 000	57 068 000	63 104 000
Imposition de droits	6	175 000	172 000	170 000
Amendes et pénalités	7	103 303 000	112 773 000	108 072 000
Revenus de placements de portefeuille	8	30 431 000	43 339 000	43 870 000
Autres revenus d'intérêts	9	101 017 000	62 329 000	73 581 000
Autres revenus				
Compensations pour la collecte sélective de matières recyclables	10		407 000	
Autres	11	7 839 000	17 508 000	34 541 000
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	3 699 106 000	3 769 718 000	3 690 817 000
Investissement				
Taxes	14			
Quotes-parts	15			
Transferts	16	183 256 000	112 536 000	77 943 000
Imposition de droits	17			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	18		2 242 000	674 000
Autres	19		2 864 000	2 831 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20			
Effet net des opérations de restructuration	21			
	22	183 256 000	117 642 000	81 448 000
	23	3 882 362 000	3 887 360 000	3 772 265 000
Charges				
Administration générale	24	283 798 000	319 319 000	315 676 000
Sécurité publique	25	1 295 766 000	1 404 150 000	1 331 853 000
Transport	26	791 116 000	793 161 000	743 439 000
Hygiène du milieu	27	292 969 000	291 205 000	284 967 000
Santé et bien-être	28	177 378 000	225 763 000	195 537 000
Aménagement, urbanisme et développement	29	75 834 000	81 342 000	101 836 000
Loisirs et culture	30	146 481 000	148 027 000	146 665 000
Réseau d'électricité	31			
Frais de financement	32	181 249 000	168 429 000	159 797 000
Effet net des opérations de restructuration	33			
	34	3 244 591 000	3 431 396 000	3 279 770 000
Excédent (déficit) lié aux activités	35	637 771 000	455 964 000	492 495 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	1	637 771 000	455 964 000	492 495 000
Moins : revenus d'investissement	2 (	183 256 000)(	117 642 000)(	81 448 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	454 515 000	338 322 000	411 047 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		53 376 000	
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		53 376 000	
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12		7 928 000	20 318 000
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14		271 000	(3 621 000)
	15		8 199 000	16 697 000
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	4 507 000	21 376 000	19 219 000
Remboursement de la dette à long terme	17 (	112 320 000)(	118 899 000)(	116 388 000)
	18	(107 813 000)	(97 523 000)	(97 169 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (		(2 986 000))(	4 287 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	(45 391 000)		
Réserves financières et fonds réservés	22	(188 482 000)	(208 886 000)	(239 632 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(11 713 000)	(14 400 000)	(11 654 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	(101 116 000)	(89 217 000)	(94 062 000)
	25	(346 702 000)	(309 517 000)	(349 635 000)
	26	(454 515 000)	(345 465 000)	(430 107 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		(7 143 000)	(19 060 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025	2024
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	117 642 000	81 448 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	37 339 000)(	53 391 000)
Sécurité publique	3 (	95 886 000)(	75 301 000)
Transport	4 (	89 512 000)(	66 665 000)
Hygiène du milieu	5 (	342 511 000)(	347 486 000)
Santé et bien-être	6 (	8 317 000)(	4 413 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	457 000)(	2 408 000)
Loisirs et culture	8 (	85 182 000)(	112 925 000)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)
	11 (	659 204 000)(	662 589 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12 (	)(	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13 (	450 000)(	)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14	336 965 000	325 089 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	(2 986 000)	4 287 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		
Excédent de fonctionnement affecté	17		
Réserves financières et fonds réservés	18	170 323 000	288 593 000
	19	167 337 000	292 880 000
	20	(155 352 000)	(44 620 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(37 710 000)	36 828 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	1 125 724 000	1 199 482 000	1 148 983 000
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	201 430 000	243 301 000	227 248 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	365 011 000	387 557 000	376 905 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	108 190 000	102 408 000	92 093 000
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	7 921 000	8 146 000	9 342 000
D'autres tiers	12	64 464 000	56 259 000	53 792 000
Autres frais de financement	13	674 000	1 616 000	4 570 000
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	774 626 000	776 228 000	733 254 000
Transferts	15			
Autres	16	38 660 000	38 660 000	38 783 000
Autres				
Transferts	17		19 507 000	18 830 000
Autres	18	247 698 000	268 747 000	259 714 000
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19			
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
Créances douteuses	21.1		12 563 000	
Provision pour moins-value prêts	21.2		272 000	(3 620 000)
Autres	21.3	310 193 000	316 650 000	319 876 000
Pertes sur cessions/radiations	21.4			
	22	3 244 591 000	3 431 396 000	3 279 770 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025	2024
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(105 885 000)	(101 478 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	2 266 000	5 006 000
Réserves financières et fonds réservés	3	319 331 000	280 766 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(200 048 000)	(192 739 000)
Financement des investissements en cours	5	(127 012 000)	(88 834 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Exc.aff.- Projets spécifiques	9.1	2 266 000	5 006 000
	10	2 266 000	5 006 000

Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Service de l'eau	11		
Autres			
▪ Gestion de la voirie	12.1	1 886 000	2 217 000
▪ Gestion de l'eau	12.2	29 586 000	22 618 000
▪ Immobilisations corporelles	12.3	246 446 000	222 855 000
	13	277 918 000	247 690 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	14		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	15		
Montant non réservé	16	707 000	707 000
Fonds local d'investissement	17		
Fonds local de solidarité	18		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	19		
Autres			
▪ PAUPME	20.1	40 706 000	32 369 000
	21	41 413 000	33 076 000
	22	319 331 000	280 766 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	23	()	()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	24	(1 381 000)	(2 475 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	25	()	()
Mesure d'allègement pour la COVID-19	26	(37 053 000)	(44 392 000)
Autres	27	(5 118 000)	(6 579 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	28	()	()
	29	(43 552 000)	(53 446 000)
Assainissement des sites contaminés	30	()	()
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	31	(11 280 000)	(15 697 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	32	()	()
Autres			
▪	33.1	()	()
	34	(54 832 000)	(69 143 000)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	35	()	()
Utilisation du fonds de roulement	36	()	()
Autres			
▪	37.1	()	()
	38	()	()
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	39	()	()
Frais d'émission de la dette à long terme	40	()	()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	41	()	()
Autres			
▪ Charges de fonc. financées	42.1	(69 519 000)	(78 713 000)
▪ Charges de fonc. à financer	42.2	(82 231 000)	(60 809 000)
	43	(151 750 000)	(139 522 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	44		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	45	958 000	824 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	46		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	47	5 479 000	14 994 000
Autres			
▪ Débiteurs sur les dép. de fonc.	48.1	97 000	108 000
	49	6 534 000	15 926 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
	50	(200 048 000)	(192 739 000)
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	51	380 019 000	356 606 000
Investissements à financer	52	(507 031 000)	(445 440 000)
	53	(127 012 000)	(88 834 000)

Renseignements financiers non consolidés

2025

Compétences de nature locale



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	4 296 048 000	4 307 487 000	4 173 032 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	285 296 000	285 107 000	287 923 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	426 704 000	417 906 000	370 448 000
Services rendus	5	400 716 000	407 023 000	385 632 000
Imposition de droits	6	358 303 000	413 645 000	416 323 000
Amendes et pénalités	7	113 159 000	129 915 000	106 035 000
Revenus de placements de portefeuille	8	77 104 000	67 249 000	68 812 000
Autres revenus d'intérêts	9	43 095 000	48 791 000	60 498 000
Autres revenus				
Compensations pour la collecte sélective de matières recyclables	10		49 203 000	
Autres	11	28 940 000	41 588 000	17 665 000
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	6 029 365 000	6 167 914 000	5 886 368 000
Investissement				
Taxes	14			
Quotes-parts	15			
Transferts	16	243 601 000	246 361 000	135 675 000
Imposition de droits	17			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	18		17 313 000	4 102 000
Autres	19	5 305 000	53 634 000	26 822 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20			
Effet net des opérations de restructuration	21			
	22	248 906 000	317 308 000	166 599 000
	23	6 278 271 000	6 485 222 000	6 052 967 000
Charges				
Administration générale	24	1 014 052 000	895 871 000	939 400 000
Sécurité publique	25	969 988 000	969 227 000	935 648 000
Transport	26	1 289 599 000	1 342 772 000	1 178 320 000
Hygiène du milieu	27	625 529 000	676 844 000	596 452 000
Santé et bien-être	28	121 851 000	137 780 000	105 816 000
Aménagement, urbanisme et développement	29	257 314 000	242 950 000	242 985 000
Loisirs et culture	30	700 418 000	752 305 000	747 102 000
Réseau d'électricité	31			
Frais de financement	32	285 089 000	279 329 000	271 450 000
Effet net des opérations de restructuration	33			
	34	5 263 840 000	5 297 078 000	5 017 173 000
Excédent (déficit) lié aux activités	35	1 014 431 000	1 188 144 000	1 035 794 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	1	1 014 431 000	1 188 144 000	1 035 794 000
Moins : revenus d'investissement	2 (	248 906 000)(	317 308 000)(	166 599 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	765 525 000	870 836 000	869 195 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		15 356 000	18 769 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		15 356 000	18 769 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		124 844 000	(3 203 000)
Remboursement de la dette à long terme	17 (	380 321 000)(	387 117 000)(	501 311 000)
	18	(380 321 000)	(262 273 000)	(504 514 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (		62 127 000)(	3 765 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	65 088 000	172 868 000	130 623 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(316 417 000)	(311 551 000)	(305 347 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(39 479 000)	(76 917 000)	(42 229 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	(94 396 000)	(82 437 000)	33 730 000
	25	(385 204 000)	(360 164 000)	(186 988 000)
	26	(765 525 000)	(607 081 000)	(672 733 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		263 755 000	196 462 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025	2024
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1	317 308 000	166 599 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2	(57 817 000)	(76 184 000)
Sécurité publique	3	(25 878 000)	(417 000)
Transport	4	(589 157 000)	(518 548 000)
Hygiène du milieu	5	(197 061 000)	(181 427 000)
Santé et bien-être	6	(349 000)	(224 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(149 726 000)	(127 919 000)
Loisirs et culture	8	(427 403 000)	(355 949 000)
Réseau d'électricité	9	()	()
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	()	()
	11	(1 447 391 000)	(1 260 668 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12	()	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13	()	()
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14	730 072 000	598 299 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	62 127 000	3 765 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		
Excédent de fonctionnement affecté	17	14 968 000	18 321 000
Réserves financières et fonds réservés	18	277 948 000	414 829 000
	19	355 043 000	436 915 000
	20	(362 276 000)	(225 454 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(44 968 000)	(58 855 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	1 146 655 000	1 169 914 000	1 121 782 000
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	316 398 000	318 105 000	288 992 000
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	963 636 000	1 004 019 000	891 644 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	252 076 000	248 916 000	239 801 000
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	279 000	765 000	7 117 000
D'autres tiers	12	30 108 000	26 289 000	22 753 000
Autres frais de financement	13	2 626 000	3 359 000	1 779 000
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	2 575 262 000	2 572 766 000	2 480 456 000
Transferts	15			
Autres	16	1 000	137 000	(258 000)
Autres				
Transferts	17			750 000
Autres	18	170 683 000	183 171 000	168 033 000
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19			
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
▪ Créances douteuses	21.1		6 550 000	
▪ Provision pour moins-value	21.2			
▪ Autres	21.3	(193 884 000)	(236 913 000)	(218 216 000)
▪ Pertes sur cessions/radiations	21.4			12 540 000
	22	5 263 840 000	5 297 078 000	5 017 173 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025	2024
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	288 977 000	190 681 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	629 253 000	661 373 000
Réserves financières et fonds réservés	3	122 018 000	78 667 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(816 375 000)	(1 167 990 000)
Financement des investissements en cours	5	(751 815 000)	(619 537 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté

▪ Affect. À l'exercice suivant	9.1		
▪ Exc.affect.-Arrondissements	9.2	228 586 000	266 674 000
▪ Exc.affect.-Projets spécifique	9.3	362 880 000	347 156 000
▪ Exc.affect.-Autres fins	9.4	37 787 000	47 543 000
	10	629 253 000	661 373 000

Réserves financières et fonds réservés

Réserves financières			
Service de l'eau	11		
Autres			
▪ Gestion de la voirie	12.1	12 296 000	11 209 000
▪ Gestion de l'eau	12.2	18 141 000	14 732 000
▪ Immobilisations corporelles	12.3	86 044 000	34 251 000
	13	116 481 000	60 192 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	14	3 529 000	3 524 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	15		
Montant non réservé	16		
Fonds local d'investissement	17		
Fonds local de solidarité	18		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	19	2 008 000	14 951 000
Autres			
▪ Autres	20.1		
	21	5 537 000	18 475 000
	22	122 018 000	78 667 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	23	()	()
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	24	(76 408 000)	(78 964 000)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	25	()	()
Mesure d'allègement pour la COVID-19	26	(11 142 000)	(13 435 000)
Autres	27	(4 967 000)	(7 445 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	28	()	()
	29	(92 517 000)	(99 844 000)
Assainissement des sites contaminés	30	(25 600 000)	(27 200 000)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	31	(41 674 000)	(79 150 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	32	()	()
Autres			
▪ Partenariats Public-Privé	33.1	(28 148 000)	(21 617 000)
	34	(187 939 000)	(227 811 000)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	35	()	()
Utilisation du fonds de roulement	36	()	()
Autres			
▪	37.1	()	()
	38	()	()
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	39	()	()
Frais d'émission de la dette à long terme	40	()	()
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	41	()	()
Autres			
▪ Charges de fonc. financées	42.1	(768 898 000)	(1 081 524 000)
▪ Charges de fonc. à financer	42.2	(160 208 000)	(129 204 000)
	43	(929 106 000)	(1 210 728 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	44		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	45	300 400 000	269 885 000
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	46		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	47		
Autres			
▪ Débiteurs sur les dépenses de fonctionnement	48.1	270 000	664 000
	49	300 670 000	270 549 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
	50	(816 375 000)(	1 167 990 000)
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	51	581 709 000	557 353 000
Investissements à financer	52	(1 333 524 000)(	1 176 890 000)
	53	(751 815 000)	(619 537 000)

Tableau de ventilation

2025

Dépenses mixtes par compétences



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse
Au président et aux membres du comité exécutif
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau « Ventilation des dépenses mixtes par compétences » entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et à ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

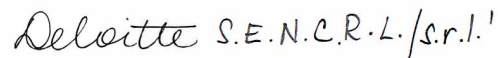
- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette CPA auditrice

Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹ CPA auditeur permis de comptabilité publique
n°A116207

Montréal, Québec
Le 10 juin 2026

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025							2024
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Éliminations	Total		
		Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Dépenses									
Administration générale	1	211 313 000	227 125 000	188 282 000	160 043 000	3 000	399 593 000	387 165 000	378 072 000
Sécurité publique	2								
Transport	3	4 395 000	3 919 000	82 525 000	85 193 000	2 000	86 920 000	89 110 000	82 971 000
Hygiène du milieu	4	16 483 000	17 021 000	32 297 000	32 711 000		48 780 000	49 732 000	39 869 000
Santé et bien-être	5	3 171 000	3 102 000	487 000	574 000		3 658 000	3 676 000	2 825 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	5 883 000	6 219 000	7 331 000	6 964 000		13 214 000	13 183 000	12 609 000
Loisirs et culture	7	6 822 000	7 268 000	29 128 000	30 362 000	1 000	35 950 000	37 629 000	38 193 000
Frais de financement	8								
	9	248 067 000	264 654 000	340 050 000	315 847 000	6 000	588 115 000	580 495 000	554 539 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

1. Dépenses mixtes

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les dépenses engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des dépenses mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. Ventilation des dépenses mixtes

Les dépenses mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une dépense mixte liée aux activités de transport, d'hygiène du milieu, de santé et de bien-être, d'aménagement, d'urbanisme et de développement ainsi que de loisirs et de culture, qui constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une dépense mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des dépenses d'administration à appliquer aux dépenses d'agglomération, à l'exclusion des dépenses du service de la dette, des dépenses de contribution, des dépenses contingentes et des dépenses mixtes d'administration générale. Le taux des dépenses d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2025 est de 10,33 %.

3. Principales méthodes comptables

Les dépenses présentées dans le tableau de la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, lesquels sont dressés conformément aux NCSP. La note 2 des états financiers décrit les méthodes comptables appliquées.

Par leur nature, les dépenses mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Renseignements financiers non audités

2025



Renseignements financiers consolidés

2025



Credit photo Ville de Montréal - Mathieu Sparks

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
			Réalisations 2025	Réalisations 2024
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	3 258 776 000	3 226 400 000	3 134 884 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	50 507 000	50 507 000	49 484 000
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5	483 188 000	483 188 000	464 337 000
Réserve financière pour le service de la voirie	6	19 900 000	19 900 000	19 778 000
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7	217 694 000	217 694 000	211 634 000
Activités de fonctionnement	8	212 115 000	212 115 000	203 717 000
Activités d'investissement	9			
Autres	10	1 675 000	1 675 000	657 000
	11	4 243 855 000	4 211 479 000	4 084 491 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	10 357 000	10 357 000	10 315 000
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15			
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16			
Autres				
▪ Taxe immatriculation	17.1	106 000	106 000	17 446 000
▪ Autres	17.2	488 000	488 000	518 000
Centres d'urgence 9-1-1	18	16 263 000	16 263 000	15 175 000
Service de la dette	19	2 258 000	2 258 000	3 468 000
Pouvoir général de taxation	20	33 350 000	33 350 000	26 405 000
Activités de fonctionnement	21			
Activités d'investissement	22			
	23	62 822 000	62 822 000	73 327 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	24			
Autres	25	17 179 000	17 179 000	16 480 000
	26	17 179 000	17 179 000	16 480 000
	27	80 001 000	80 001 000	89 807 000
	28	4 323 856 000	4 291 480 000	4 174 298 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29	42 171 000	42 171 000	46 028 000
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	71 891 000	71 891 000	68 633 000
Cégeps et universités	33	58 149 000	58 149 000	55 206 000
Écoles primaires et secondaires	34	48 997 000	48 997 000	45 858 000
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35	1 518 000	1 518 000	1 454 000
	36	222 726 000	222 726 000	217 179 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	37	42 847 000	42 847 000	41 106 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	6 033 000	6 033 000	5 810 000
Taxes d'affaires	39	2 985 000	2 985 000	2 651 000
	40	51 865 000	51 865 000	49 567 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	41			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	8 614 000	8 614 000	19 069 000
	43	8 614 000	8 614 000	19 069 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44			
Autres	45	1 902 000	1 902 000	2 108 000
	46	1 902 000	1 902 000	2 108 000
	47	285 107 000	285 107 000	287 923 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	48	27 963 000	27 963 000	30 069 000
Sécurité publique				
Police	49	68 952 000	68 952 000	71 923 000
Sécurité incendie				
Premiers répondants	50			
Autres	51	8 357 000	8 357 000	8 333 000
Sécurité civile	52			(3 066 000)
Autres	53	12 000	12 000	53 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	54	2 248 000	2 248 000	673 000
Enlèvement de la neige	55			295 000
Autres	56	4 218 000	4 218 000	6 041 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	57	976 000	119 877 000	121 250 000
Transport adapté	58			
Transport scolaire	59			
Autres	60		(1 139 000)	
Transport aérien	61			
Transport par eau	62			
Autres	63			50 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64	61 000	61 000	60 000
Réseau de distribution de l'eau potable	65	3 725 000	3 725 000	1 345 000
Traitement des eaux usées	66	4 134 000	4 134 000	4 665 000
Réseaux d'égout	67			2 304 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	68	20 827 000	20 827 000	21 494 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	69	504 000	504 000	(318 000)
Tri et conditionnement	70			75 000
Autres	71			
Autres	72			
Cours d'eau	73			
Protection de l'environnement	74	791 000	791 000	415 000
Autres	75	54 000	54 000	112 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité		Administration municipale	Données consolidées		
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024	
TRANSFERTS (suite)					
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)					
Santé et bien-être					
Habitation					
	Logement social	76	104 467 000	104 467 000	99 628 000
	Autres	77	34 533 000	34 533 000	
	Sécurité du revenu	78			
	Autres	79			24 444 000
Aménagement, urbanisme et développement					
	Aménagement, urbanisme et zonage	80	89 000	89 000	56 000
	Rénovation urbaine	81	13 400 000	13 400 000	13 831 000
	Promotion et développement économique	82	69 510 000	69 510 000	90 957 000
	Autres	83			2 000
Loisirs et culture					
	Activités récréatives	84	12 785 000	23 489 000	22 784 000
	Activités culturelles				
	Bibliothèques	85	4 669 000	4 669 000	4 990 000
	Autres	86	7 582 000	7 582 000	4 393 000
	Réseau d'électricité	87			
		88	389 857 000	518 323 000	526 858 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	89	148 000	148 000	1 078 000
Sécurité publique				
Police	90	19 000	19 000	54 000
Sécurité incendie				
Premiers répondants	91			
Autres	92	368 000	368 000	511 000
Sécurité civile	93			
Autres	94			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	95	82 706 000	82 706 000	22 453 000
Enlèvement de la neige	96			
Autres	97	220 000	220 000	111 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	98		1 024 206 000	457 148 000
Transport adapté	99			
Transport scolaire	100			
Autres	101		1 139 000	
Transport aérien	102			
Transport par eau	103			
Autres	104			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105			
Réseau de distribution de l'eau potable	106	58 336 000	58 336 000	67 456 000
Traitement des eaux usées	107	76 205 000	76 205 000	41 429 000
Réseaux d'égout	108	66 916 000	66 916 000	34 728 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	109			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	110			
Tri et conditionnement	111			
Autres	112	2 000	2 000	2 605 000
Autres	113			
Cours d'eau	114			
Protection de l'environnement	115			(54 000)
Autres	116			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	117	6 917 000	6 917 000	3 754 000
Autres	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121	4 855 000	4 855 000	950 000
Rénovation urbaine	122			814 000
Promotion et développement économique	123			
Autres	124	515 000	1 369 000	5 115 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	50 929 000	50 929 000	21 966 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	126	8 912 000	8 912 000	
Autres	127	1 849 000	1 849 000	11 503 000
Réseau d'électricité	128			
	129	358 897 000	1 385 096 000	671 621 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	41 973 000	41 973 000	45 101 000
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137	134 531 000	134 531 000	91 995 000
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	138			
Autres	139	203 992 000	203 992 000	178 738 000
	140	380 496 000	380 496 000	315 834 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	1 129 250 000	2 283 915 000	1 514 313 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffé et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	147		
Autres	148		
Sécurité civile	149		
Autres	150		
	151		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	152		
Enlèvement de la neige	153		
Autres	154		
Transport collectif	155	1 635 650 000	1 667 419 000
Autres	156		
	157	1 635 650 000	1 667 419 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158		
Réseau de distribution de l'eau potable	159		
Traitement des eaux usées	160		
Réseaux d'égout	161		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	162		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	163		
Tri et conditionnement	164		
Autres	165		
Autres	166		
Cours d'eau	167		
Protection de l'environnement	168		
Autres	169		
	170		

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	171		
Autres	172		
Autres	173		
	174		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	175		
Rénovation urbaine	176		
Promotion et développement économique	177		
Autres	178		
	179		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	180		
Activités culturelles			
Bibliothèques	181		
Autres	182		
	183		
Réseau d'électricité	184		
	185	1 635 650 000	1 667 419 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	186	203 000	203 000	241 000
Évaluation	187	335 000	335 000	59 000
Autres	188	36 916 000	36 916 000	33 931 000
	189	37 454 000	37 454 000	34 231 000
Sécurité publique				
Police	190	32 625 000	17 798 000	26 120 000
Sécurité incendie				
Premiers répondants	191			
Autres	192	676 000	676 000	(365 000)
Sécurité civile	193			
Autres	194	67 000	67 000	140 000
	195	33 368 000	18 541 000	25 895 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	196	5 375 000	5 375 000	6 268 000
Enlèvement de la neige	197	1 958 000	1 958 000	738 000
Autres	198	142 604 000	25 031 000	36 778 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	199			
Transport adapté	200			
Transport scolaire	201			
Autres	202			
Autres	203	36 812 000	119 824 000	102 698 000
	204	186 749 000	152 188 000	146 482 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205	316 000	316 000	282 000
Réseau de distribution de l'eau potable	206	870 000	870 000	968 000
Traitement des eaux usées	207	9 430 000	9 430 000	9 027 000
Réseaux d'égout	208	220 000	220 000	210 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	209	33 000	33 000	39 000
Matières recyclables	210	249 000	249 000	238 000
Autres	211	1 546 000	1 546 000	1 157 000
Cours d'eau	212			
Protection de l'environnement	213	758 000	758 000	691 000
Autres	214			18 000
	215	13 422 000	13 422 000	12 630 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	216	7 159 000	79 974 000	64 629 000
Autres	217			
Sécurité du revenu	218	7 390 000	7 390 000	8 556 000
Autres	219	182 000	142 000	141 000
	220	14 731 000	87 506 000	73 326 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	221	53 483 000	53 483 000	54 399 000
Rénovation urbaine	222	308 000	308 000	66 000
Promotion et développement économique	223	2 055 000	2 055 000	2 066 000
Autres	224	63 107 000	66 590 000	61 359 000
	225	118 953 000	122 436 000	117 890 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	226	21 717 000	45 744 000	43 320 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	227	690 000	690 000	649 000
Autres	228	35 584 000	36 473 000	34 395 000
	229	57 991 000	82 907 000	78 364 000
Réseau d'électricité	230			
	231	462 668 000	514 454 000	488 818 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	462 668 000	2 150 104 000	2 156 237 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	233	51 988 000	51 988 000	52 651 000
Droits de mutation immobilière	234	361 829 000	361 829 000	363 842 000
Droits sur les carrières et sablières	235			
Autres	236			
	237	413 817 000	413 817 000	416 493 000
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	238	242 688 000	242 688 000	214 107 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	239	110 588 000	122 640 000	118 521 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	240	111 120 000	59 755 000	91 196 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241	2 111 000	2 236 000	
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243	4 621 000	3 679 000	10 438 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244			
Contributions des promoteurs	245	19 555 000	19 555 000	4 776 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246			10 954 000
Contributions des organismes municipaux	247			
Autres contributions				
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	248	49 610 000	49 610 000	
Autres	249			
Redevances réglementaires	250			
Autres	251	108 862 000	179 628 000	138 723 000
	252	184 759 000	254 708 000	164 891 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	253			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	76 677 000	32 000	76 709 000	76 813 000	70 563 000
Greffes et application de la loi	2	121 123 000	2 039 000	123 162 000	125 754 000	103 101 000
Gestion financière et administrative	3	400 096 000	4 631 000	404 727 000	402 135 000	386 854 000
Évaluation	4	19 115 000	136 000	19 251 000	19 147 000	19 054 000
Gestion du personnel	5	84 050 000	408 000	84 458 000	84 458 000	84 997 000
Autres						
▪ Autres	6.1	96 365 000	5 472 000	101 837 000	91 861 000	145 839 000
	7	797 426 000	12 718 000	810 144 000	800 168 000	810 408 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	925 531 000	13 965 000	939 496 000	939 496 000	899 228 000
Sécurité incendie						
Premiers répondants	9					
Autres	10	449 329 000	9 984 000	459 313 000	459 313 000	428 233 000
Sécurité civile	11	19 088 000	380 000	19 468 000	19 468 000	14 063 000
Autres	12	24 279 000		24 279 000	24 215 000	22 704 000
	13	1 418 227 000	24 329 000	1 442 556 000	1 442 492 000	1 364 228 000
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	161 529 000	333 945 000	495 474 000	495 474 000	479 516 000
Enlèvement de la neige	15	263 716 000	3 882 000	267 598 000	267 598 000	188 474 000
Éclairage des rues	16	30 137 000	23 422 000	53 559 000	53 559 000	51 851 000
Circulation et stationnement	17	164 763 000	1 329 000	166 092 000	241 441 000	210 060 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	765 114 000		765 114 000	2 504 353 000	2 539 309 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	104 509 000	5 379 000	109 888 000	161 565 000	143 383 000
	22	1 489 768 000	367 957 000	1 857 725 000	3 723 990 000	3 612 593 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024	
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	62 329 000	19 515 000	81 844 000	81 844 000	77 037 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	123 261 000	51 994 000	175 255 000	175 255 000	172 318 000
Traitement des eaux usées	25	80 332 000	13 459 000	93 791 000	93 791 000	97 790 000
Réseaux d'égout	26	49 276 000	36 888 000	86 164 000	86 164 000	81 628 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	64 903 000	223 000	65 126 000	70 068 000	66 029 000
Élimination	28	45 876 000	5 165 000	51 041 000	46 100 000	46 064 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	46 572 000		46 572 000	46 724 000	47 194 000
Tri et conditionnement	30	1 263 000		1 263 000	1 263 000	14 951 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	23 325 000		23 325 000	23 325 000	24 413 000
Traitement	32	16 941 000		16 941 000	16 941 000	10 732 000
Matériaux secs	33	30 542 000	950 000	31 492 000	31 492 000	32 162 000
Autres	34	5 306 000		5 306 000	5 306 000	5 475 000
Plan de gestion	35					
Autres	36	3 019 000	152 000	3 171 000	3 019 000	3 624 000
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	22 788 000	816 000	23 604 000	23 603 000	20 806 000
Autres	39	58 636 000		58 636 000	57 599 000	(15 431 000)
	40	634 369 000	129 162 000	763 531 000	762 494 000	684 792 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Habitation						
Logement social	41	224 350 000	1 312 000	225 662 000	283 938 000	249 635 000
Autres	42					
Sécurité du revenu	43	6 827 000		6 827 000	6 827 000	8 956 000
Autres	44	86 676 000		86 676 000	86 676 000	74 879 000
	45	317 853 000	1 312 000	319 165 000	377 441 000	333 470 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	46	90 285 000	3 613 000	93 898 000	93 402 000	
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	47	4 997 000		4 997 000	4 433 000	
Autres biens	48	55 560 000	112 000	55 672 000	47 686 000	
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	49	130 727 000	191 000	130 918 000	158 952 000	
Tourisme	50	2 149 000		2 149 000	2 414 000	
Autres	51	873 000		873 000	706 000	
Autres	52	8 948 000	19 972 000	28 920 000	22 664 000	
	53	293 539 000	23 888 000	317 427 000	330 257 000	

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024	
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	54	83 405 000	11 580 000	94 985 000	94 985 000	93 815 000
Patinoires intérieures et extérieures	55	45 060 000	11 026 000	56 086 000	56 086 000	53 470 000
Piscines, plages et ports de plaisance	56	42 276 000	9 329 000	51 605 000	51 605 000	49 309 000
Parcs et terrains de jeux	57	276 511 000	142 584 000	419 095 000	417 812 000	403 576 000
Parcs régionaux	58					
Expositions et foires	59					
Autres	60	16 565 000	2 268 000	18 833 000	76 932 000	77 335 000
	61	463 817 000	176 787 000	640 604 000	697 420 000	677 505 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	62	26 210 000	3 401 000	29 611 000	29 611 000	26 863 000
Bibliothèques	63	119 726 000	7 331 000	127 057 000	127 057 000	125 182 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	64	106 770 000	7 300 000	114 070 000	114 070 000	111 145 000
Autres ressources du patrimoine	65	50 000		50 000	50 000	
Autres	66	71 172 000	523 000	71 695 000	57 980 000	66 188 000
	67	323 928 000	18 555 000	342 483 000	328 768 000	329 378 000
	68	787 745 000	195 342 000	983 087 000	1 026 188 000	1 006 883 000

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2025			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2025	2024
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	70	435 206 000		435 206 000	517 934 000	512 057 000
Autres frais	71	7 577 000		7 577 000	7 577 000	6 023 000
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72					
Autres	73	4 975 000		4 975 000	40 367 000	54 033 000
	74	447 758 000		447 758 000	565 878 000	572 113 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76	754 708 000 (	754 708 000)			

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	198 602 000	198 602 000	187 016 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	23 053 000	23 053 000	29 386 000
Usines et bassins d'épuration	3	191 622 000	191 622 000	131 654 000
Conduites d'égout	4	143 017 000	143 017 000	121 568 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	9 621 000	9 621 000	55 662 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	470 760 000	470 760 000	361 517 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	50 444 000	50 444 000	74 922 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	33 879 000	33 879 000	21 542 000
Aires de stationnement	9	3 603 000	3 603 000	3 543 000
Parcs et terrains de jeux	10	235 642 000	235 642 000	228 045 000
Autres infrastructures	11	130 987 000	1 221 031 000	703 637 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	108 676 000	251 295 000	261 976 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	286 841 000	287 614 000	202 311 000
Améliorations locatives	15	12 827 000	14 016 000	35 452 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		(139 994 000)	21 108 000
Autres	17	59 390 000	95 439 000	65 380 000
Ameublement et équipement de bureau	18	103 355 000	121 455 000	159 406 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	60 908 000	(8 296 000)	40 644 000
Terrains	20	(15 794 000)	28 262 000	113 205 000
Autres	21	(838 000)	(838 000)	9 385 000
	22	2 106 595 000	3 230 227 000	2 827 359 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	85 798 000	85 798 000	54 366 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	23 053 000	23 053 000	29 386 000
Usines et bassins d'épuration	3	191 622 000	191 622 000	131 654 000
Conduites d'égout	4	65 684 000	65 684 000	55 296 000
Autres infrastructures	5	737 598 000	1 827 642 000	1 215 770 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6	112 804 000	112 804 000	132 650 000
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9	77 333 000	77 333 000	66 272 000
Autres infrastructures	10	197 338 000	197 338 000	233 098 000
Autres immobilisations corporelles	11	615 365 000	648 953 000	908 867 000
	12	2 106 595 000	3 230 227 000	2 827 359 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 945 612 000	675 650 000	436 157 000	3 185 105 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	4 995 454 000	851 114 000	648 767 000	5 197 801 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	3 370 322 000	550 213 000	458 103 000	3 462 432 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	11 311 388 000	2 076 977 000	1 543 027 000	11 845 338 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 757 082 000	360 021 000	276 491 000	2 840 612 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	2 757 082 000	360 021 000	276 491 000	2 840 612 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	2 757 082 000	360 021 000	276 491 000	2 840 612 000
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16	14 933 000		7 928 000	7 005 000
Autres	17	557 914 000	109 637 000	49 621 000	617 930 000
	18	3 329 929 000	469 658 000	334 040 000	3 465 547 000
	19	14 641 317 000	2 546 635 000	1 877 067 000	15 310 885 000
Dette en cours de refinancement	20 (				)
Reclassement / Redressement	21				(1 065 000)
Dette à long terme	22	14 641 317 000	2 546 635 000	1 877 067 000	15 309 820 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité	2024		2025		Portrait global
		Compétences de nature locale	Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	
Administration municipale					
Dette à long terme	1	7 048 433 000	7 585 213 000	5 104 242 000	12 689 455 000
Ajouter					
Activités d'investissement à financer	2	619 537 000	751 815 000	127 012 000	878 827 000
Activités de fonctionnement à financer	3	129 204 000	160 208 000	82 232 000	242 440 000
Dette en cours de refinancement	4				
Autres					
▪ Acquisition de propriétés destinées à la revente	5.1	62 974 000	137 996 000	171 185 000	309 181 000
Déduire					
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme					
Excédent accumulé					
Fonds d'amortissement	6	1 730 909 000	1 829 358 000	981 043 000	2 810 401 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7			48 222 000	48 222 000
Débiteurs	8	13 805 000	(138 344 000)	1 920 630 000	1 782 286 000
Autres montants	9				
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10				
Autres					
▪ Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	11.1	547 648 000	611 474 000		611 474 000
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	5 567 786 000	6 332 744 000	2 534 776 000	8 867 520 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	13	190 415 000	214 397 000	2 422 890 000	2 637 287 000
Endettement net à long terme	14	5 758 201 000	6 547 141 000	4 957 666 000	11 504 807 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes					
Municipalité régionale de comté	15				
Communauté métropolitaine	16	35 282 000	49 707 000		49 707 000
Autres organismes	17	307 678 000	328 534 000		328 534 000
Endettement total net à long terme	18	6 101 161 000	6 925 382 000	4 957 666 000	11 883 048 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	3 974 797 000	4 041 088 000		
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20				
	21	3 974 797 000	4 041 088 000		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	10 075 958 000	10 966 470 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23				
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24				
Endettement total net à long terme lié au programme ÉcoÉnergie 360 (inclus à la ligne 22, ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	25				

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	10 267 000	10 267 000	8 099 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	765 114 000	765 114 000	722 174 000
Autres	10	103 000	103 000	273 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	748 000	748 000	886 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Habitation	16	16 182 000	16 182 000	16 319 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	4 695 000	4 695 000	5 310 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	11 519 000	11 519 000	11 528 000
Réseau d'électricité	24			
	25	808 628 000	808 628 000	764 589 000

Renseignements financiers non consolidés

2025



ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Rémunération	1	103 876 000	99 909 000
Charges sociales	2	31 163 000	29 973 000
Biens et services	3	1 971 531 000	1 793 375 000
Frais de financement	4		
Autres	5	25 000	
	6	2 106 595 000	1 923 257 000

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération (dollars)	Charges sociales (dollars)	Total ¹ (dollars)
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	2 362,40	37,50	5 015 465,00	322 728 000	100 867 000	423 595 000
Professionnels	2	3 056,60	35,00	7 317 056,00	414 651 000	95 986 000	510 637 000
Cols blancs	3	6 367,50	35,00	16 025 076,00	459 036 000	144 524 000	603 560 000
Cols bleus	4	4 765,50	36,00	13 789 249,00	381 342 000	110 926 000	492 268 000
Policiers	5	4 958,50	35,00	9 270 473,00	591 777 000	59 659 000	651 436 000
Pompiers	6	2 395,00	42,00	7 008 321,00	288 987 000	75 842 000	364 829 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	23 905,50		58 425 640,00	2 458 521 000	587 804 000	3 046 325 000
Élus	9	103,00			14 751 000	4 765 000	19 516 000
	10	24 008,50			2 473 272 000	592 569 000	3 065 841 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1		976 000			976 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	61 000				61 000
Réseau de distribution de l'eau potable	3		17 967 000	39 416 000		57 383 000
Traitement des eaux usées	4		28 876 000	47 330 000		76 206 000
Réseaux d'égout	5	2 163 000	23 204 000	27 007 000		52 374 000
Autres	6	667 523 000	137 709 000	44 182 000	92 836 000	942 250 000
	7	669 747 000	208 732 000	157 935 000	92 836 000	1 129 250 000

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1	880 000	931 000
Évaluation	2	62 000	69 000
Autres	3	23 054 000	24 463 000
	4	23 996 000	25 463 000
Sécurité publique			
Police	5	6 118 000	4 955 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7	6 134 000	6 692 000
Sécurité civile	8	168 000	246 000
Autres	9	712 000	733 000
	10	13 132 000	12 626 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	151 419 000	143 699 000
Enlèvement de la neige	12	5 666 000	5 884 000
Autres	13	15 037 000	14 513 000
Transport collectif	14	58 406 000	56 221 000
Autres	15	2 380 000	2 738 000
	16	232 908 000	223 055 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17	9 449 000	8 904 000
Réseau de distribution de l'eau potable	18	23 403 000	22 122 000
Traitement des eaux usées	19	9 252 000	10 571 000
Réseaux d'égout	20	16 369 000	15 558 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21	3 024 000	2 386 000
Matières recyclables	22	66 000	583 000
Autres	23	97 000	70 000
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25	358 000	441 000
Autres	26		
	27	62 018 000	60 635 000
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28	566 000	568 000
Autres	29		
Sécurité du revenu	30	6 036 000	6 210 000
Autres	31		
	32	6 602 000	6 778 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	3 288 000	3 443 000
Rénovation urbaine	34	854 000	875 000
Promotion et développement économique	35	1 034 000	1 067 000
Autres	36	8 851 000	8 328 000
	37	14 027 000	13 713 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	82 074 000	75 824 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	39	10 645 000	4 704 000
Autres	40	2 356 000	8 448 000
	41	95 075 000	88 976 000
Réseau d'électricité			
	42		
	43	447 758 000	431 246 000

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)
Alneus, Ericka	1.1	Conseiller	113 844	20 193	2 597
Amaya Munro, Kaila	1.2	Conseiller	73 551	18 580	
Ansari, Bisma	1.3	Conseiller	4 607	1 668	
Auger, Benoît	1.4	Conseiller	67 263	20 193	
Baril, Marie-Claude	1.5	Conseiller	82 248	20 193	26 186
Barone, Mauro	1.6	Conseiller	3 881	1 223	
Beaudry, Robert	1.7	Conseiller	138 640	18 580	3 097
Beauregard, Céline-Audrey	1.8	Maire	67 308	20 193	
Beauvais, Carla	1.9	Conseiller	5 293	1 668	
Beis, Dimitrios	1.10	Maire	128 740	20 193	565
Bélanger, Richard	1.11	Conseiller	46 855	20 193	
Berthelot, Nancy	1.12	Conseiller	4 464	1 668	
Bissonnet, Michel	1.13	Maire	114 949	19 025	
Black, Christine	1.14	Maire	115 309	20 193	
Blanchet, Nancy	1.15	Maire	115 714	20 193	
Blanco, Josefina	1.16	Conseiller	122 329	20 193	
Boukala, Younes	1.17	Conseiller	69 511	18 581	
Bourgeois, Caroline	1.18	Maire	166 975	18 581	
Braun, Caroline	1.19	Maire	63 822	20 193	
Brière, Émilie	1.20	Conseiller	6 037	1 668	
Burnham, Jonathan	1.21	Conseiller	4 979	1 668	
Caldwell, Éric Alan	1.22	Conseiller	70 956	18 580	55 482
Carhuallanqui, Elvira	1.23	Conseiller	4 968	1 446	
Choko, Maude	1.24	Conseiller	3 430	1 617	
Christensen, Lisa	1.25	Conseiller	91 945	18 580	
Clément-Talbot, Catherine	1.26	Conseiller	74 327	18 580	
Cliche, Amélie	1.27	Conseiller	4 097	1 645	
Cohen, Jacques	1.28	Conseiller	62 858	20 193	
Colin, Daphney	1.29	Conseiller	76 077	18 580	
Corvil, Josué	1.30	Conseiller	80 393	20 193	
De Larochelière, Suzanne	1.31	Conseiller	67 741	19 025	
Demers-Dubé, Olivier	1.32	Conseiller	5 665	1 668	
Deros, Mary	1.33	Conseiller	86 726	18 803	
Desbois, Laurent	1.34	Maire	94 566	18 580	
Deschamps, Richard	1.35	Conseiller	77 988	20 193	12 701
DeSousa, Alan	1.36	Maire	113 842	20 193	26 057
Devaux-Guizani, Alexandre	1.37	Conseiller	6 038	1 668	
Dorais, Benoît	1.38	Maire	177 258	18 580	3 097
Downey, Sterling	1.39	Conseiller	88 279	20 193	12 060
Dubé, Marie Josée	1.40	Conseiller	48 860	20 193	
El Korbi, Arij	1.41	Conseiller	64 861	20 193	
Esposito, Victor	1.42	Conseiller	6 410	1 668	
Fermely, Ludovic	1.43	Conseiller	4 757	1 668	
Filion, Jacques	1.44	Conseiller	4 201	1 668	

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Flannery, Michèle	1.45	Conseiller	70 740	18 580		
Forgues, Julie	1.46	Conseiller	3 187	1 580		
Fortin, Gabriel	1.47	Conseiller	4 908	1 668		
Fournier, Véronique	1.48	Maire	7 057	1 668		
Gagnier, Annie	1.49	Conseiller	63 636	20 193		
Gagnon, Chantal	1.50	Maire	12 057	1 668		
Gentile, Angela	1.51	Conseiller	72 381	18 580		
Giannou, Effie	1.52	Conseiller	88 336	20 193	3 993	
Giguère, Marianne	1.53	Conseiller	95 524	18 580	2 597	
Goulet, Nathalie	1.54	Conseiller	99 074	20 193	16 754	
Gratton, Benoit	1.55	Conseiller	78 862	20 193		
Grondin, Vicki	1.56	Conseiller	117 741	19 025		
Guarraggi, Gerlando	1.57	Conseiller	5 351	1 668		
Haloulos, Georgia	1.58	Conseiller	3 058	1 529		
Hariri, Youssef	1.59	Conseiller	7 135	1 668		
Hassan-Cournol, Alia	1.60	Conseiller	119 221	18 580		
Hénault, Andrée	1.61	Conseiller	77 529	20 193		
Hénault-Ratelle, Julien	1.62	Conseiller	95 353	20 193		
Houbart, Catherine	1.63	Conseiller	6 038	1 668		
Hurley, Douglas	1.64	Maire	80 790	18 580		
Jolicoeur, Nicolas	1.65	Conseiller	5 256	1 668		
Journeau, Virginie	1.66	Conseiller	87 979	18 580	5 097	
Julien, André	1.67	Conseiller	3 892	1 668		
Katahwa, Gracia Kasoki	1.68	Maire	134 621	18 580		
Lalonde, Jean François	1.69	Maire	9 350	1 668		
Lamasanu, Stefana	1.70	Conseiller	3 787	1 668		
Langevin, Benoit	1.71	Conseiller	94 728	20 193		
Lavigne Lalonde, Laurence	1.72	Maire	136 782	18 580		
Leblanc, Richard	1.73	Conseiller	50 826	20 193		
Leroux, Louise	1.74	Conseiller	55 810	20 193		
Lessard-Blais, Pierre	1.75	Maire	149 279	18 580	5 097	
Li, Tan Shan	1.76	Conseiller	53 422	18 580		
Limoges, François	1.77	Maire	167 650	20 193	3 097	
Little, Christopher	1.78	Conseiller	3 332	1 594		
Machado, Enrique	1.79	Conseiller	72 896	18 580		
Marceau, Suzanne	1.80	Conseiller	52 220	18 580		
Marchione, Gemma	1.81	Conseiller	3 402	1 223		
Marsolais, Kristine	1.82	Conseiller	51 493	20 193		
Martinez Ferrada, Soraya	1.83	Maire	12 244	1 668	6 667	
Mauger, Marie-Andrée	1.84	Maire	141 863	18 914	4 097	
Mauzerolle, Sophie	1.85	Conseiller	135 578	18 580	2 597	
McCray, Christopher	1.86	Conseiller	5 320	1 557		
McQueen, Peter	1.87	Conseiller	92 957	20 193	16 754	
Miranda, Luis	1.88	Maire	93 539	20 193		

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mohsen, Sophie	1.89	Conseiller	6 419	1 668		
Moreau, Andréanne	1.90	Conseiller	9 469	1 668	706	
Moroz, Sonny	1.91	Conseiller	78 910	20 193		
Musau Muele, Martine	1.92	Conseiller	127 065	20 193		
Myrand, Danielle	1.93	Maire	51 793	20 193		
Nazarian, Vana	1.94	Conseiller	87 233	20 193		
Noël, Michel	1.95	Conseiller	55 214	18 580		
Normand, Jérôme	1.96	Conseiller	94 037	18 580	16 986	
Norris, Alex	1.97	Conseiller	125 889	20 193	3 097	
Ollivier, Dominique	1.98	Conseiller	75 205	18 580	32 350	
Ouellet, Sylvain	1.99	Conseiller	87 930	20 193	58 867	
Palestini, Laura-Ann	1.100	Conseiller	78 498	20 193		
Paquin, Linda	1.101	Conseiller	5 017	1 668		
Parent, Laurence	1.102	Conseiller	79 940	20 193	30 534	
Patreau, Valérie	1.103	Conseiller	61 488	18 580		
Pauzé, Jocelyn	1.104	Conseiller	110 780	20 193	12 685	
Pelletier, Denis	1.105	Maire	9 824	1 668		
Perri, Dominic	1.106	Maire	106 626	20 193	3 234	
Pierre-Antoine, Nathalie	1.107	Conseiller	58 205	20 193		
Pinard, Claude	1.108	Conseiller	12 080	1 668		
Plante, Mercedes	1.109	Conseiller	3 430	1 529	3 195	
Plante, Valérie	1.110	Maire	138 835	18 580	63 267	
Plourde, Marie	1.111	Conseiller	109 364	20 193	19 351	
Poirier, Jean-Marc	1.112	Conseiller	65 917	20 193		
Pollak, Mindy	1.113	Conseiller	62 785	18 580		
Popeanu, Magda	1.114	Conseiller	139 228	18 580		
Potvin, Marie	1.115	Conseiller	49 644	18 580		
Provost, Julie-Pascale	1.116	Conseiller			3 195	
Provost, Julie-Pascale	1.117	Maire	5 872	1 223		
Rabouin, Luc	1.118	Maire	137 443	18 580	29 930	
Rapana, Giovanni	1.119	Conseiller	78 907	20 193	423	
Roberts, Leslie	1.120	Conseiller	7 283	1 668		
Romano, Daniela	1.121	Conseiller	58 077	20 193		
Rossi, Chantal	1.122	Conseiller	103 135	20 193		
Rouleau, Micheline	1.123	Conseiller	59 940	18 580		
Rousseau-Bélanger, Gabrielle	1.124	Conseiller	9 469	1 668		
Roussel, Dominic	1.125	Conseiller	4 951	1 223		
Roy, Julie	1.126	Conseiller	90 005	18 580	3 597	
Salem, Aref	1.127	Conseiller	125 986	20 193	4 649	
Sari, Abdelhaq	1.128	Conseiller	35 739	7 960		
Sasseville, Serge	1.129	Conseiller	79 708	18 580		
Sauvé, Craig	1.130	Conseiller	78 605	18 580		
Sigouin, Anne-Marie	1.131	Conseiller	81 826	18 580		
Sourias, Despina	1.132	Conseiller	94 321	18 580	3 097	

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sterlin, Marie	1.133 Conseiller	64 972	20 193		
Tanguay, Élise	1.134 Conseiller	5 897	1 557		
Tarakjian, Chahi	1.135 Conseiller	59 001	20 193		
Teodoresco, Alexandre	1.136 Conseiller	9 469	1 668		
Thermidor, Philippe	1.137 Conseiller	58 077	20 193		
Théroux-Séguin, Maude	1.138 Maire	11 365	1 668		
Thiagarajah, Milany	1.139 Conseiller	6 038	1 668		
Thuillier, Émilie	1.140 Maire	178 891	18 580		
Tremblay, Michèle	1.141 Conseiller	4 531	1 668		
Tremblay, Véronique	1.142 Conseiller	91 032	18 580	3 597	
Troilo, Josée	1.143 Conseiller	63 589	20 193		
V.Doyon, Sarah	1.144 Conseiller	6 237	1 668		
Vaillancourt, Alain	1.145 Conseiller	130 167	18 580		
Valenzuela, Stéphanie	1.146 Maire	95 067	20 193	423	
Varela, Diana	1.147 Conseiller	5 665	1 668		
Vilain, Maeva	1.148 Conseiller	89 659	20 193		
Vodanovic, Maja	1.149 Maire	156 604	19 025		
Wilson, Alain	1.150 Conseiller	46 709	20 193		
Wong, Cathy	1.151 Maire	7 880	1 668		
Zuniga Ramos, Alba	1.152 Conseiller	84 680	20 193		
	2	9 676 388	2 071 500	501 775	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☒☐

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 ☒☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 ☐☒

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4 ☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5 ☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6 ☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 ☒☐

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 ☒☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?

9 ☒☐

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

10 ☒☐

8. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?

11 ☒☐**Informations additionnelles**

Nom du directeur général

12 Benoit Dagenais

Adresse courriel du directeur général

13 benoit.dagenais@montreal.ca

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre

1 4 050 000 \$

Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

3 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 \$

Ligne 9 : Autres charges

11 \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer

17 \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 \$

Ligne 24 : Libres

20 \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 \$

Constatés au cours de l'exercice

24 \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26		\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27		\$
Ligne 3 : Autres revenus	28		\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29		\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30		\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31		\$
Ligne 9 : Autres charges	32		\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33		\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34		\$
Ligne 14 : Débiteurs	35		\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36		\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37		\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38		\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39		\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40		\$
Ligne 24 : Libres	41		\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42		\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43		\$
Montant des pardons de prêts constatés			
Solde cumulatif au début de l'exercice	44		\$
Constatés au cours de l'exercice	45		\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	46		\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

47 ☐ ☒ X

48 _____ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2025

49 ☒ X ☐

50 114 462 447 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

51 ☒ X ☐

52 36 333 958 \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

ND

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

53 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

54 _____ \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

55 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

56 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- f) le pouvoir d'imposer une taxe sur l'immatriculation aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif en vertu de l'article 488.0.1 LCV.

57 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

58 _____ \$

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

59 ☒ ☐

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

60 ☐ ☒

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

61 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

62 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

63 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

64 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

- c) du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

65 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

66 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- 67 ☐ ☒
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 68 _____ \$
- b) autres formes d'aide 69 _____ \$
10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?
- 70 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 71 _____ \$
11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?
- 72 ☐ ☒
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?
- 73 ☐ ☐
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2025 74 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2025
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2025
- 75 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2025 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD
- 76 _____ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 77 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 78 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 79 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 80 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 81 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 82 _____ \$
 - Systèmes de drainage 83 _____ \$
 - Abords de routes 84 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 85 _____ \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 86 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 87 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 88 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

- e) Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants, si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 85 et 87), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2025 (ligne 76), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

89 _____

b) Date d'adoption de la résolution

90 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

91 ☒ ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

92 _____ CG10 0209

b) Date d'adoption de la résolution

93 _____ 2010-05-20

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

94 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

95 _____ 1

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

- | | | |
|--|-----|----|
| c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5) | 96 | 46 |
| d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8) | 97 | 5 |
| e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9) | 98 | 18 |
| f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10) | 99 | 1 |
| g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11) | 100 | |

Normes relatives à l'enregistrement des chiens auprès de la municipalité

- | | | |
|--|-----|--------|
| h) Nombre total de chiens, peu importe le poids et le potentiel de dangerosité (art. 16) | 101 | 30 120 |
| i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg (art. 16) | 102 | 10 254 |
| j) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux (art. 16) | 103 | 110 |

Règlement

- | | | |
|--|-----|--|
| k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement? | 104 | ☒ X ☐ |
|--|-----|--|

Les questions 16 et 17 s'appliquent aux MRC seulement

Renseignements financiers non consolidés

2025

Compétences d'agglomération



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TAXES	Réalizations		
		2025	2024
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1		
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Réserve financière pour le service de l'eau	5		
Réserve financière pour le service de la voirie	6		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	7		
Activités de fonctionnement	8		
Activités d'investissement	9		
Autres	10		
	11		
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	12		
Égout	13		
Traitement des eaux usées	14		
Matières résiduelles	15		
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16		
Autres			
▪ Immatriculation	17.1	106 000	17 446 000
Centres d'urgence 9-1-1	18	16 263 000	15 175 000
Service de la dette	19		
Pouvoir général de taxation	20		
Activités de fonctionnement	21		
Activités d'investissement	22		
	23	16 369 000	32 621 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	24		
Autres	25		
	26		
	27	16 369 000	32 621 000
	28	16 369 000	32 621 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	Réalisations	
	2025	2024
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29	
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30	
Compensations pour les terres publiques	31	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	32	
Cégeps et universités	33	
Écoles primaires et secondaires	34	
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35	
	36	
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	37	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	38	
Taxes d'affaires	39	
	40	
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	41	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	42	
	43	
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44	
Autres	45	
	46	
	47	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalisations	
TRANSFERTS		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	48	12 057 000	11 273 000
Sécurité publique			
Police	49	68 952 000	71 923 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	50		
Autres	51	8 357 000	8 333 000
Sécurité civile	52	12 000	(3 194 000)
Autres	53		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	54	737 000	29 000
Enlèvement de la neige	55		
Autres	56	2 665 000	1 598 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	57	936 000	1 128 000
Transport adapté	58		
Transport scolaire	59		
Autres	60		
Transport aérien	61		
Transport par eau	62		
Autres	63		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64	61 000	
Réseau de distribution de l'eau potable	65		
Traitement des eaux usées	66	3 626 000	4 431 000
Réseaux d'égout	67	(1 000)	107 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	68		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	69		
Tri et conditionnement	70		75 000
Autres	71		
Autres	72		
Cours d'eau	73		
Protection de l'environnement	74	409 000	57 000
Autres	75		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalizations	
		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	76	104 467 000	99 628 000
Autres	77		
Sécurité du revenu	78		
Autres	79	21 385 000	12 806 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	80		
Rénovation urbaine	81	1 793 000	2 223 000
Promotion et développement économique	82	48 031 000	67 069 000
Autres	83		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	84	842 000	452 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	85		
Autres	86	167 000	108 000
Réseau d'électricité	87		
	88	274 496 000	278 046 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)	Réalizations		
	2025	2024	
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	89	130 000	56 000
Sécurité publique			
Police	90	19 000	54 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	91		
Autres	92	368 000	511 000
Sécurité civile	93		
Autres	94		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	95	13 807 000	3 547 000
Enlèvement de la neige	96		
Autres	97		14 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	98		
Transport adapté	99		
Transport scolaire	100		
Autres	101		
Transport aérien	102		
Transport par eau	103		
Autres	104		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105		
Réseau de distribution de l'eau potable	106	848 000	13 840 000
Traitement des eaux usées	107	76 205 000	41 429 000
Réseaux d'égout	108	2 051 000	7 506 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	109		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	110		
Tri et conditionnement	111		
Autres	112		2 605 000
Autres	113	2 000	
Cours d'eau	114		
Protection de l'environnement	115		(54 000)
Autres	116		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations	
		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	117	6 917 000	3 754 000
Autres	118		
Sécurité du revenu	119		
Autres	120		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	121		
Rénovation urbaine	122		712 000
Promotion et développement économique	123	228 000	
Autres	124		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	125	11 929 000	3 909 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	126		
Autres	127	32 000	60 000
Réseau d'électricité	128		
	129	112 536 000	77 943 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations	
		2025	2024
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130		
Péréquation	131		
Neutralité	132		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	11 637 000	17 179 000
Fonds de développement des territoires	135		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136		
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	138		
Autres	139	66 314 000	46 275 000
	140	77 951 000	63 454 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	464 983 000	419 443 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS	Réalisations	
	2025	2024
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX		
Administration générale		
Grefe et application de la loi	142	
Évaluation	143	
Autres	144	
	145	
Sécurité publique		
Police	146	
Sécurité incendie		
Premiers répondants	147	
Autres	148	
Sécurité civile	149	
Autres	150	
	151	
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	152	
Enlèvement de la neige	153	
Autres	154	
Transport collectif	155	
Autres	156	
	157	
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158	
Réseau de distribution de l'eau potable	159	
Traitement des eaux usées	160	
Réseaux d'égout	161	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	162	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	163	
Tri et conditionnement	164	
Autres	165	
Autres	166	
Cours d'eau	167	
Protection de l'environnement	168	
Autres	169	
	170	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Réalisations	
	2025	2024
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)		
Santé et bien-être		
Habitation		
Logement social	171	
Autres	172	
Autres	173	
	174	
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	175	
Rénovation urbaine	176	
Promotion et développement économique	177	
Autres	178	
	179	
Loisirs et culture		
Activités récréatives	180	
Activités culturelles		
Bibliothèques	181	
Autres	182	
	183	
Réseau d'électricité	184	
	185	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Réalisations		
	2025	2024	
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffes et application de la loi	186	57 000	60 000
Évaluation	187	335 000	58 000
Autres	188	1 156 000	621 000
	189	1 548 000	739 000
Sécurité publique			
Police	190	32 625 000	41 853 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	191		
Autres	192	676 000	726 000
Sécurité civile	193		
Autres	194		
	195	33 301 000	42 579 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	196		
Enlèvement de la neige	197		
Autres	198	181 000	(20 000)
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	199		
Transport adapté	200		
Transport scolaire	201		
Autres	202		
Autres	203	3 600 000	3 876 000
	204	3 781 000	3 856 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205	316 000	282 000
Réseau de distribution de l'eau potable	206	29 000	14 000
Traitement des eaux usées	207	9 430 000	9 027 000
Réseaux d'égout	208		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	209	6 000	30 000
Matières recyclables	210	30 000	13 000
Autres	211	1 533 000	1 142 000
Cours d'eau	212		
Protection de l'environnement	213	744 000	666 000
Autres	214		
	215	12 088 000	11 174 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
SERVICES RENDUS (suite)			
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	216	2 742 000	682 000
Autres	217		
Sécurité du revenu	218		
Autres	219		
	220	2 742 000	682 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	221	363 000	160 000
Rénovation urbaine	222		
Promotion et développement économique	223	1 000	
Autres	224		
	225	364 000	160 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	226	2 620 000	2 951 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	227		
Autres	228	624 000	963 000
	229	3 244 000	3 914 000
Réseau d'électricité			
	230		
	231	57 068 000	63 104 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	57 068 000	63 104 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	233	172 000	170 000
Droits de mutation immobilière	234		
Droits sur les carrières et sablières	235		
Autres	236		
	237	172 000	170 000
AMENDES ET PÉNALITÉS			
	238	112 773 000	108 072 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
	239	43 339 000	43 870 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS			
	240	62 329 000	73 581 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241		
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243	1 364 000	2 196 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244		
Contributions des promoteurs	245	2 242 000	674 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246		
Contributions des organismes municipaux	247		
Autres contributions			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	248	407 000	
Autres	249		
Redevances réglementaires	250		
Autres	251	19 008 000	35 176 000
	252	23 021 000	38 046 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			
	253		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	945 000	755 000
Greffes et application de la loi	2	60 113 000	56 039 000
Gestion financière et administrative	3	18 104 000	15 353 000
Évaluation	4	19 115 000	19 017 000
Gestion du personnel	5	481 000	118 000
Autres			
▪ Autres	6.1	220 561 000	224 394 000
	7	319 319 000	315 676 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	8	924 756 000	887 283 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	9		
Autres	10	449 331 000	418 041 000
Sécurité civile	11	14 984 000	12 492 000
Autres	12	15 079 000	14 037 000
	13	1 404 150 000	1 331 853 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	537 000	698 000
Enlèvement de la neige	15	4 092 000	1 582 000
Éclairage des rues	16	41 000	32 000
Circulation et stationnement	17	1 114 000	225 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	765 114 000	722 174 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	22 263 000	18 728 000
	22	793 161 000	743 439 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	61 680 000	58 262 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	33 829 000	30 246 000
Traitement des eaux usées	25	80 035 000	81 774 000
Réseaux d'égout	26	13 692 000	12 310 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27		
Élimination	28	45 819 000	46 017 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29		
Tri et conditionnement	30	1 265 000	14 951 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	152 000	147 000
Traitement	32	16 941 000	10 698 000
Matériaux secs	33	22 991 000	22 529 000
Autres	34	1 516 000	1 460 000
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	12 614 000	8 205 000
Autres	39	671 000	(1 632 000)
	40	291 205 000	284 967 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Habitation			
Logement social	41	200 118 000	172 969 000
Autres	42		
Sécurité du revenu	43		
Autres	44	25 645 000	22 568 000
	45	225 763 000	195 537 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	46	2 741 000	2 884 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	47	4 678 000	4 110 000
Autres biens	48	2 319 000	1 418 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	49	68 173 000	94 440 000
Tourisme	50	2 149 000	2 414 000
Autres	51		
Autres	52	1 282 000	(3 430 000)
	53	81 342 000	101 836 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	54	248 000	244 000
Patinoires intérieures et extérieures	55	116 000	123 000
Piscines, plages et ports de plaisance	56	40 000	41 000
Parcs et terrains de jeux	57	43 586 000	42 015 000
Parcs régionaux	58		
Expositions et foires	59		
Autres	60	5 505 000	5 479 000
	61	49 495 000	47 902 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	62		
Bibliothèques	63	14 053 000	14 044 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	64	59 154 000	57 475 000
Autres ressources du patrimoine	65		
Autres	66	25 325 000	27 244 000
	67	98 532 000	98 763 000
	68	148 027 000	146 665 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ			
	69		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	70	164 342 000	153 189 000
Autres frais	71	2 471 000	2 038 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	72		
Autres	73	1 616 000	4 570 000
	74	168 429 000	159 797 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			
	75		

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	82 626 000	93 049 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	23 053 000	29 386 000
Usines et bassins d'épuration	3	191 622 000	131 654 000
Conduites d'égout	4	26 417 000	30 854 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	9 621 000	55 662 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	45 850 000	17 882 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	386 000	2 489 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	2 809 000	2 322 000
Aires de stationnement	9	4 000	36 000
Parcs et terrains de jeux	10	78 419 000	89 603 000
Autres infrastructures	11	20 000	514 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	42 441 000	41 097 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	27 060 000	30 806 000
Améliorations locatives	15	7 349 000	10 414 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	35 967 000	13 814 000
Ameublement et équipement de bureau	18	53 686 000	66 734 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	26 537 000	9 867 000
Terrains	20	5 429 000	32 256 000
Autres	21	(92 000)	4 150 000
	22	659 204 000	662 589 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1	29 592 000	21 066 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	23 053 000	29 386 000
Usines et bassins d'épuration	3	191 622 000	131 654 000
Conduites d'égout	4	15 997 000	17 886 000
Autres infrastructures	5	78 219 000	67 132 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6	53 034 000	71 983 000
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9	10 420 000	12 968 000
Autres infrastructures	10	58 890 000	101 376 000
Autres immobilisations corporelles	11	198 377 000	209 138 000
	12	659 204 000	662 589 000

**SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
Ensemble des municipalités			
66023	Ville de Montréal	1.1	2 517 729 000
66112	Ville de Baie-D'Urfé	1.2	17 545 000
66107	Ville de Beaconsfield	1.3	30 476 500
66058	Ville de Côte-Saint-Luc	1.4	36 804 900
66142	Ville de Dollard-des-Ormeaux	1.5	57 094 600
66087	Ville de Dorval	1.6	85 649 000
66062	Ville de Hampstead	1.7	14 359 500
66092	Ville de L'Île-Dorval	1.8	109 100
66102	Ville de Kirkland	1.9	38 473 900
66072	Ville de Mont-Royal	1.10	69 789 600
66007	Ville de Montréal-Est	1.11	24 582 700
66047	Ville de Montréal-Ouest	1.12	7 636 800
66097	Ville de Pointe-Claire	1.13	86 078 400
66127	Village de Senneville	1.14	4 329 500
66117	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	1.15	10 747 600
66032	Ville de Westmount	1.16	68 660 900
		2	3 070 067 000
Certaines municipalités			
66023	Ville de Montréal	3.1	22 637 000
66112	Ville de Baie-D'Urfé	3.2	436 800
66107	Ville de Beaconsfield	3.3	829 900
66058	Ville de Côte-Saint-Luc	3.4	758 400
66142	Ville de Dollard-des-Ormeaux	3.5	1 431 500
66087	Ville de Dorval	3.6	2 478 200
66062	Ville de Hampstead	3.7	368 800
66092	Ville de L'Île-Dorval	3.8	2 300
66102	Ville de Kirkland	3.9	1 059 300
66072	Ville de Mont-Royal	3.10	1 843 700
66007	Ville de Montréal-Est	3.11	609 700
66047	Ville de Montréal-Ouest	3.12	182 200
66097	Ville de Pointe-Claire	3.13	2 260 200
66127	Village de Senneville	3.14	121 300
66117	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	3.15	306 000
66032	Ville de Westmount	3.16	1 913 700
		4	37 239 000
		5	3 107 306 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

OUI NON

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 _____ \$

2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 2 ☐ ☒

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

 - a) crédits de taxes 3 _____ \$
 - b) autres formes d'aide 4 _____ \$

3. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant le pouvoir visé à l'article 500.6 LCV (1000.6 CM) lui permettant d'imposer des redevances réglementaires en vertu de l'article 99.2 LECCM? 5 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 6 _____ \$

4. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu de l'article 99.1.1 LECCM :
 - a) visées par le paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 7 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 8 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution, les municipalités liées visées par l'entente et le numéro de règlement :
 - b) visées par le paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 9 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 10 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution, les municipalités liées par l'entente et le numéro de règlement :

Renseignements financiers non consolidés

2025

Compétences de nature locale



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalisations	
		2025	2024
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	3 258 776 000	3 166 239 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	50 507 000	49 484 000
Activités d'investissement	4		
Réserve financière pour le service de l'eau	5	483 188 000	464 337 000
Réserve financière pour le service de la voirie	6	19 900 000	19 778 000
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	7	217 694 000	211 634 000
Activités de fonctionnement	8	212 115 000	203 717 000
Activités d'investissement	9		
Autres	10	1 675 000	657 000
	11	4 243 855 000	4 115 846 000
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	12	10 357 000	10 315 000
Égout	13		
Traitement des eaux usées	14		
Matières résiduelles	15		
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16		
Autres			
▪ Autres	17.1	488 000	518 000
Centres d'urgence 9-1-1	18		
Service de la dette	19	2 258 000	3 468 000
Pouvoir général de taxation	20	33 350 000	26 405 000
Activités de fonctionnement	21		
Activités d'investissement	22		
	23	46 453 000	40 706 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	24		
Autres	25	17 179 000	16 480 000
	26	17 179 000	16 480 000
	27	63 632 000	57 186 000
	28	4 307 487 000	4 173 032 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		2025	2024
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29	42 171 000	46 028 000
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	32	71 891 000	68 633 000
Cégeps et universités	33	58 149 000	55 206 000
Écoles primaires et secondaires	34	48 997 000	45 858 000
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35	1 518 000	1 454 000
	36	222 726 000	217 179 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	37	42 847 000	41 106 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38	6 033 000	5 810 000
Taxes d'affaires	39	2 985 000	2 651 000
	40	51 865 000	49 567 000
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	41		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	42	8 614 000	19 069 000
	43	8 614 000	19 069 000
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44		
Autres	45	1 902 000	2 108 000
	46	1 902 000	2 108 000
	47	285 107 000	287 923 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
TRANSFERTS		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	48	15 906 000	18 796 000
Sécurité publique			
Police	49		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	50		
Autres	51		
Sécurité civile	52		128 000
Autres	53		53 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	54	1 511 000	644 000
Enlèvement de la neige	55		295 000
Autres	56	1 553 000	4 093 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	57	40 000	96 000
Transport adapté	58		
Transport scolaire	59		
Autres	60		
Transport aérien	61		
Transport par eau	62		
Autres	63		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64		60 000
Réseau de distribution de l'eau potable	65		1 345 000
Traitement des eaux usées	66	99 000	234 000
Réseaux d'égout	67	4 135 000	2 197 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	68	20 827 000	21 494 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	69	504 000	
Tri et conditionnement	70		(318 000)
Autres	71		
Autres	72		
Cours d'eau	73		
Protection de l'environnement	74	382 000	358 000
Autres	75	54 000	112 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)	Réalizations	
	2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)		
Santé et bien-être		
Habitation		
Logement social	76	
Autres	77	
Sécurité du revenu	78	
Autres	79	13 148 000
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	80	89 000
Rénovation urbaine	81	11 607 000
Promotion et développement économique	82	21 479 000
Autres	83	2 000
Loisirs et culture		
Activités récréatives	84	11 943 000
Activités culturelles		
Bibliothèques	85	4 669 000
Autres	86	7 415 000
Réseau d'électricité	87	
	88	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)	Réalizations		
		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	89	18 000	1 022 000
Sécurité publique			
Police	90		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	91		
Autres	92		
Sécurité civile	93		
Autres	94		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	95	68 899 000	18 906 000
Enlèvement de la neige	96		
Autres	97	220 000	97 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	98		
Transport adapté	99		
Transport scolaire	100		
Autres	101		
Transport aérien	102		
Transport par eau	103		
Autres	104		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105		
Réseau de distribution de l'eau potable	106	57 488 000	53 616 000
Traitement des eaux usées	107		
Réseaux d'égout	108	64 865 000	27 222 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	109		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	110		
Tri et conditionnement	111		
Autres	112		
Autres	113		
Cours d'eau	114		
Protection de l'environnement	115		
Autres	116		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations	
		2025	2024
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	117		
Autres	118		
Sécurité du revenu	119		
Autres	120		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	121	4 855 000	950 000
Rénovation urbaine	122		102 000
Promotion et développement économique	123		
Autres	124	287 000	4 260 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	125	39 000 000	18 057 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	126	8 912 000	11 443 000
Autres	127	1 817 000	
Réseau d'électricité	128		
	129	246 361 000	135 675 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations	
		2025	2024
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130		
Péréquation	131		
Neutralité	132		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	30 336 000	27 922 000
Fonds de développement des territoires	135		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136		
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137	134 531 000	91 995 000
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	138		
Autres	139	137 678 000	132 463 000
	140	302 545 000	252 380 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	664 267 000	506 123 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS	Réalisations	
	2025	2024
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX		
Administration générale		
Greffes et application de la loi	142	
Évaluation	143	
Autres	144	
	145	
Sécurité publique		
Police	146	
Sécurité incendie		
Premiers répondants	147	
Autres	148	
Sécurité civile	149	
Autres	150	
	151	
Transport		
Réseau routier		
Voirie municipale	152	
Enlèvement de la neige	153	
Autres	154	
Transport collectif	155	
Autres	156	
	157	
Hygiène du milieu		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158	
Réseau de distribution de l'eau potable	159	
Traitement des eaux usées	160	
Réseaux d'égout	161	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	162	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	163	
Tri et conditionnement	164	
Autres	165	
Autres	166	
Cours d'eau	167	
Protection de l'environnement	168	
Autres	169	
	170	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Réalisations	
	2025	2024
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)		
Santé et bien-être		
Habitation		
Logement social	171	
Autres	172	
Autres	173	
	174	
Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	175	
Rénovation urbaine	176	
Promotion et développement économique	177	
Autres	178	
	179	
Loisirs et culture		
Activités récréatives	180	
Activités culturelles		
Bibliothèques	181	
Autres	182	
	183	
Réseau d'électricité	184	
	185	

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Réalizations	
		2025	2024
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	186	146 000	181 000
Évaluation	187		1 000
Autres	188	36 045 000	33 564 000
	189	36 191 000	33 746 000
Sécurité publique			
Police	190		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	191		
Autres	192		(1 091 000)
Sécurité civile	193		
Autres	194	67 000	140 000
	195	67 000	(951 000)
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	196	5 401 000	6 294 000
Enlèvement de la neige	197	1 958 000	738 000
Autres	198	142 495 000	134 429 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	199		
Transport adapté	200		
Transport scolaire	201		
Autres	202		
Autres	203	33 212 000	32 350 000
	204	183 066 000	173 811 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205		
Réseau de distribution de l'eau potable	206	1 466 000	1 314 000
Traitement des eaux usées	207		
Réseaux d'égout	208	358 000	369 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	209	27 000	9 000
Matières recyclables	210	219 000	225 000
Autres	211	13 000	15 000
Cours d'eau	212		
Protection de l'environnement	213	14 000	25 000
Autres	214		18 000
	215	2 097 000	1 975 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
SERVICES RENDUS (suite)			
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	216	4 417 000	121 000
Autres	217		
Sécurité du revenu	218	7 390 000	8 556 000
Autres	219	182 000	180 000
	220	11 989 000	8 857 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	221	53 120 000	54 239 000
Rénovation urbaine	222	308 000	66 000
Promotion et développement économique	223	2 054 000	2 066 000
Autres	224	63 369 000	58 233 000
	225	118 851 000	114 604 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	226	19 103 000	19 984 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	227	690 000	649 000
Autres	228	34 969 000	32 957 000
	229	54 762 000	53 590 000
Réseau d'électricité			
	230		
	231	407 023 000	385 632 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	407 023 000	385 632 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	233	51 816 000	52 481 000
Droits de mutation immobilière	234	361 829 000	363 842 000
Droits sur les carrières et sablières	235		
Autres	236		
	237	413 645 000	416 323 000
AMENDES ET PÉNALITÉS			
	238	129 915 000	106 035 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
	239	67 249 000	68 812 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS			
	240	48 791 000	60 498 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241		
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243	3 257 000	8 242 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244		
Contributions des promoteurs	245	17 313 000	4 102 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246		
Contributions des organismes municipaux	247		
Autres contributions			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	248	49 203 000	
Autres	249		
Redevances réglementaires	250		
Autres	251	91 965 000	36 245 000
	252	161 738 000	48 589 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			
	253		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	76 914 000	70 792 000
Greffes et application de la loi	2	61 010 000	42 354 000
Gestion financière et administrative	3	393 652 000	378 910 000
Évaluation	4	15 946 000	16 153 000
Gestion du personnel	5	83 569 000	84 876 000
Autres			
▪ Autres	6.1	264 780 000	346 315 000
	7	895 871 000	939 400 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	8	604 196 000	587 723 000
Sécurité incendie			
Premiers répondants	9		
Autres	10	336 963 000	322 985 000
Sécurité civile	11	6 274 000	3 076 000
Autres	12	21 794 000	21 864 000
	13	969 227 000	935 648 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	166 088 000	166 480 000
Enlèvement de la neige	15	263 231 000	186 325 000
Éclairage des rues	16	30 128 000	29 624 000
Circulation et stationnement	17	164 563 000	145 744 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	623 569 000	563 366 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	95 193 000	86 781 000
	22	1 342 772 000	1 178 320 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	91 820 000	89 213 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	132 957 000	130 600 000
Traitement des eaux usées	25	109 593 000	114 872 000
Réseaux d'égout	26	58 243 000	49 779 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	64 903 000	62 333 000
Élimination	28	40 136 000	31 921 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	46 572 000	46 962 000
Tri et conditionnement	30	(6 043 000)	(2 214 000)
Matières organiques			
Collecte et transport	31	23 173 000	24 108 000
Traitement	32	15 274 000	12 247 000
Matériaux secs	33	21 069 000	25 926 000
Autres	34	4 801 000	4 971 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 019 000	3 624 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	13 332 000	14 404 000
Autres	39	57 995 000	(12 294 000)
	40	676 844 000	596 452 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Habitation			
Logement social	41	25 444 000	37 962 000
Autres	42		
Sécurité du revenu	43	43 398 000	8 956 000
Autres	44	68 938 000	58 898 000
	45	137 780 000	105 816 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	46	89 791 000	88 169 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	47	2 315 000	3 992 000
Autres biens	48	56 223 000	48 657 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	49	83 701 000	91 790 000
Tourisme	50	1 908 000	1 869 000
Autres	51	873 000	706 000
Autres	52	8 139 000	7 802 000
	53	242 950 000	242 985 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	54	83 309 000	83 964 000
Patinoires intérieures et extérieures	55	45 318 000	43 767 000
Piscines, plages et ports de plaisance	56	42 269 000	41 574 000
Parcs et terrains de jeux	57	260 951 000	257 927 000
Parcs régionaux	58		
Expositions et foires	59		
Autres	60	15 396 000	15 150 000
	61	447 243 000	442 382 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	62	26 210 000	23 520 000
Bibliothèques	63	117 441 000	116 521 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	64	95 203 000	93 520 000
Autres ressources du patrimoine	65	50 000	
Autres	66	66 158 000	71 159 000
	67	305 062 000	304 720 000
	68	752 305 000	747 102 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ			
	69		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dettes à long terme			
Intérêts	70	270 864 000	265 685 000
Autres frais	71	5 106 000	3 986 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	72		
Autres	73	3 359 000	1 779 000
	74	279 329 000	271 450 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			
	75		

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	115 976 000	93 967 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	116 600 000	90 714 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	424 910 000	343 635 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	50 058 000	72 433 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	31 070 000	19 220 000
Aires de stationnement	9	3 599 000	3 507 000
Parcs et terrains de jeux	10	157 223 000	138 442 000
Autres infrastructures	11	130 967 000	116 173 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	66 235 000	52 268 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	259 780 000	171 515 000
Améliorations locatives	15	5 478 000	29 611 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 423 000	34 543 000
Ameublement et équipement de bureau	18	49 669 000	54 806 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	34 371 000	24 333 000
Terrains	20	(21 223 000)	10 267 000
Autres	21	(745 000)	5 234 000
	22	1 447 391 000	1 260 668 000

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1	56 206 000	33 300 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	49 687 000	37 410 000
Autres infrastructures	5	659 379 000	561 688 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6	59 770 000	60 667 000
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9	66 913 000	53 304 000
Autres infrastructures	10	138 448 000	131 722 000
Autres immobilisations corporelles	11	416 988 000	376 904 000
	12	1 447 391 000	1 254 995 000

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

		Réalizations	
		2025	2024
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2	15 946 000	16 153 000
Autres	3	411 944 000	440 051 000
Sécurité publique			
Police	4	603 420 000	587 013 000
Sécurité incendie	5	336 965 000	322 983 000
Sécurité civile	6	2 170 000	2 063 000
Autres	7	12 594 000	12 507 000
Transport			
Réseau routier	8	9 523 000	9 746 000
Transport collectif	9	623 570 000	563 311 000
Autres	10	13 048 000	9 981 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout	11	265 884 000	256 498 000
Matières résiduelles	12	63 838 000	60 211 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	3 903 000	3 686 000
Autres	15	30 000	26 000
Santé et bien-être			
Habitation	16	1 211 000	35 941 000
Autres	17	60 660 000	6 586 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	1 985 000	1 427 000
Rénovation urbaine	19	4 979 000	6 163 000
Promotion et développement économique	20	27 749 000	34 654 000
Autres	21	473 000	577 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	22	32 822 000	32 095 000
Activités culturelles	23	80 052 000	78 784 000
Réseau d'électricité	24		
	25	2 572 766 000	2 480 456 000

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☐ J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☐ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☐ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : _____

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

Date de transmission au Ministère : _____

Date et heure de la dernière modification : 2026-05-20 16:35

Information
financière
non auditée
relative aux
changements
climatiques

2025



Crédit photo Ville de Montréal – Mathieu Sparks

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	182
2.	GOVERNANCE.....	183
A)	INSTANCES MUNICIPALES – STRUCTURE, RÔLE ET SUIVI STRATÉGIQUE	184
B)	GOVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES	184
C)	MÉCANISMES DÉCISIONNELS ET PILOTAGE DES ENJEUX CLIMATIQUES.....	184
D)	INTÉGRATION DU CLIMAT À LA GESTION ET AUX POLITIQUES.....	184
E)	RÔLE ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET MISE EN ŒUVRE.....	185
F)	EXEMPLES D'INTERVENTIONS DES INSTANCES MUNICIPALES	187
G)	PARTICIPATION CITOYENNE ET PARTENARIAT	188
H)	MÉCANISMES DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES CLIMATIQUE.....	188
3.	STRATÉGIE	189
A)	ORIENTATION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION CLIMATIQUE.....	189
B)	HORIZONS TEMPORELS (COURT, MOYEN ET LONG TERME)	190
C)	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, PLANS, CADRES DE MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES.....	190
D)	OUTILS ET MÉCANISMES DE SOUTIEN À LA DÉCISION ET À LA REDDITION DE COMPTES.....	193
4.	GESTION DES RISQUES.....	194
A)	POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES	195
B)	RISQUES PHYSIQUES : TRAVAUX COLLABORATIFS MENÉS PAR LE BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE (BTER) ET LE CENTRE DE SÉCURITÉ CIVILE (CSC).....	195
C)	STRATÉGIES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE.....	196
D)	MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES STRATÉGIES CLIMATIQUES	198
5.	MESURES ET OBJECTIFS.....	199
A)	ÉMISSIONS DE GES OBSERVÉES.....	199
A)	GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE	199
B)	GES DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE.....	200
B)	SUIVI DES INDICATEURS ET DES OBJECTIFS CLIMATIQUES	201
A)	INDICATEURS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES – COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE	202
B)	INDICATEURS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES – ACTIVITÉS MUNICIPALES	202
C)	INDICATEURS D'ADAPTATION – COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE	204
6.	CONCLUSION	205
7.	BIBLIOGRAPHIE	206

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
ATCL	Programme Accélérer la transition climatique locale
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CARIF	Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales
CDP	Carbon Disclosure Project
CPA	Comptables professionnels agréés
CSC	Centre de sécurité civile
DRSP	Direction régionale de santé publique
DSCCA	Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires
ÉCO-RDV	Journée d'ateliers, de conférences et d'échanges pour accélérer la transition écologique
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFCC/TFCD	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)
GPC	Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPSASB	Office des normes internationales d'information financière pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board)
ISSB	International Sustainability Standards Board
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MÉRIGE	Méthode d'évaluation des risques d'inondation et de leur gestion
MSP	Ministère de la Sécurité publique
OSCCAAM	Organisation de la sécurité civile et de la continuité des affaires de l'agglomération de Montréal
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PRASAM	Plan de résilience aux sinistres de l'agglomération de Montréal
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PSCCAAM	Plan de sécurité civile et de continuité des affaires de l'agglomération de Montréal
PUM	Plan d'urbanisme et de mobilité 2050
Réseau C40	Réseau international des grandes villes engagées dans la lutte contre les changements climatiques
REV	Réseau express vélo
SPSPI	Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal

DÉFINITIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

ADAPTATION	Ensemble d'initiatives et de mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets réels ou prévus des changements climatiques (Ouranos) ¹ .
ATTÉNUATION	Intervention humaine visant à réduire les sources et les émissions et/ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (Ouranos).
ÉMISSIONS FUGITIVES	Des émissions de gaz à effet de serre qui proviennent de rejets non intentionnels ou non-contrôlés, généralement liés à des fuites ou à des pertes lors de transport, du stockage ou de l'utilisation de combustible et de gaz.
IMPACTS FINANCIERS	Ensemble des conséquences (économiques ou non) pouvant être exprimées en dollars ou de manière qualitative, attribuables à un aléa climatique ou à une mesure d'adaptation.
MESURE D'ADAPTATION	Action concrète visant à réduire la vulnérabilité d'un actif, d'une population ou d'un système face aux risques climatiques (ex. : rehaussement de fondations, ajout de toits verts).
STRATÉGIE D'ADAPTATION	Ensemble de mesures d'adaptation regroupées en une seule approche cohérente, voire synergique. Cela peut comprendre un large éventail d'activités de nature structurelle, institutionnelle, écologique ou environnementale (adapté de GIEC, 2019).
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE	Ensemble d'actions ayant pour objectif d'aménager un territoire visant à atteindre un équilibre entre les surfaces artificialisées et les surfaces renaturées, afin de ne plus augmenter la superficie totale des sols artificialisés et de préserver les fonctions écologiques des sols, notamment en matière de biodiversité, de gestion de l'eau et de régulation du climat.

¹ **Ouranos** : Consortium québécois sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. Cet organisme sans but lucratif est soutenu par le gouvernement du Québec. Sa mission : soutenir l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques par la science appliquée. www.ouranos.com

1. Mise en contexte

Les changements climatiques constituent un enjeu important pour la Ville de Montréal, en raison de leurs effets croissants sur les infrastructures, la prestation des services municipaux, l'aménagement du territoire, ainsi que la sécurité et la qualité de vie de la population. Face à ces défis, la Ville poursuit ses efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de renforcer la résilience du milieu urbain.

Dans ce contexte, les changements climatiques et les transformations qu'ils induisent sont susceptibles d'entraîner des risques financiers et opérationnels, notamment en raison des dommages potentiels aux infrastructures, de l'évolution des normes réglementaires ou de la mise en œuvre de mécanismes de tarification du carbone. Elles peuvent également générer des occasions, entre autres par l'électrification des transports, le développement des technologies propres et l'émergence d'innovations vertes.

Compte tenu de l'importance de ces risques, depuis 2019, la Ville inclut dans son rapport financier annuel une section non auditée portant sur l'intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques au sein de l'organisation. Cette démarche vise à renforcer la transparence, la comparabilité entre les entités du secteur public et du secteur privé, ainsi que la crédibilité de l'information présentée et sa capacité à soutenir la prise de décision. À cette fin, la Ville s'appuie sur les recommandations des cadres de référence reconnus, soit celles du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques/Task Force on Climate-related Financial Disclosures (GIFCC / TCFD) et du Guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour les villes canadiennes (CPA Canada, 2019).

Sur le plan normatif, bien que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ait été dissous en 2023 – à la suite de l'intégration de ses recommandations aux normes internationales de durabilité de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) –, son cadre de divulgation demeure en vigueur. Les normes de durabilité publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) en reprennent les principes fondamentaux, incluant l'approche structurée autour des quatre piliers de divulgation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les mesures et objectifs.

Dans le prolongement de cette évolution, dans le secteur public, cette continuité a été consolidée par la publication, en janvier 2026, de la norme IPSASB SRS 1 – Climate-related Disclosures. Celle-ci s'aligne sur les normes IFRS de durabilité et, par conséquent, sur le cadre conceptuel issu du GIFCC, tout en l'adaptant aux caractéristiques et aux besoins propres des entités du secteur public. Cette norme prévoit une entrée en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2028, sous réserve de son adoption par les juridictions concernées.

Figure 1 : Éléments fondamentaux de la divulgation de l'information financière relative au climat (les quatre piliers des recommandations du GIFCC)



Source : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, Final Report, June 2017

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les quatre piliers du GIFCC peuvent être définis ainsi :**Gouvernance**

Ce pilier présente le cadre de gouvernance climatique de la Ville. Il précise les rôles et responsabilités des instances municipales, incluant les élus, la direction générale et les comités concernés par l'identification, l'évaluation et le suivi des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

Stratégie

La stratégie expose les orientations et les actions mises en œuvre pour répondre aux principaux risques climatiques, tant physiques (par exemple, les épisodes de chaleur extrême ou les inondations) que liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (tels que les changements réglementaires ou technologiques). Elle met également en lumière les démarches entreprises afin de capter les occasions découlant de cette transition.

Gestion des risques

Ce pilier décrit la manière dont les risques climatiques sont intégrés aux mécanismes existants de gestion des risques de la Ville, sur le plan tant stratégique qu'opérationnel, en cohérence avec les autres catégories de risques organisationnels.

Mesures et objectifs

Ce dernier volet porte sur le suivi des indicateurs de performance climatique, incluant notamment les émissions de GES, les mesures d'adaptation déployées et l'état d'avancement des cibles et des objectifs, comme établi dans le Plan climat 2020-2030 et les autres cadres stratégiques municipaux.

Finalement, dans l'attente de l'entrée en vigueur des normes IPSAS SRS1 au Canada, la Ville de Montréal a entrepris la mise à jour de la section climatique de son rapport financier annuel. Elle s'est appuyée pour cela sur les informations disponibles à ce jour, afin de s'inscrire progressivement dans l'alignement proposé par les cadres normatifs émergents en matière de divulgation climatique.

2. Gouvernance

La gouvernance climatique constitue un pilier central de l'engagement de la Ville de Montréal. Elle vise à assurer une coordination cohérente et durable entre les orientations politiques et leur déploiement opérationnel au sein de l'administration municipale.

Cette gouvernance s'appuie sur une définition claire et partagée des rôles et des responsabilités des différentes instances municipales, de la direction et des services. Elle est également soutenue par des mécanismes structurés de coordination, de suivi et de reddition de comptes, qui favorisent la transparence, la cohérence et l'efficacité de l'action climatique. C'est dans ce cadre organisationnel que s'inscrivent les priorités et les modes d'intervention de l'administration municipale actuelle.

La nouvelle administration, élue en novembre 2025, mobilise l'ensemble de l'organisation municipale autour des principaux défis auxquels la Ville fait face, soit l'itinérance et l'habitation, la propreté et la sécurité, la mobilité, le développement économique, la transition écologique et l'adaptation du territoire, ainsi que la gestion rigoureuse des finances publiques. Ces priorités exigent une coordination étroite et soutenue entre les différentes équipes municipales.

Ces priorités sont soumises au processus décisionnel habituel ou applicable, conformément au rôle et aux responsabilités des instances municipales concernées, afin d'arrêter les orientations et les stratégies propres à chacune. Ainsi, la Ville de Montréal s'appuie sur les instances pour assurer la gouvernance, la gestion des services publics et la supervision des engagements, incluant ceux liés au climat. Ces instances sont : le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif et les conseils d'arrondissement.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

A) Instances municipales – Structure, rôle et suivi stratégique

La gouvernance climatique de la Ville de Montréal s'inscrit dans le cadre du plan stratégique Montréal 2030, principal instrument de pilotage de l'action municipale à l'horizon 2030. La transition climatique y est intégrée de façon transversale, notamment par l'orientation « Accélérer la transition écologique ». Celle-ci structure les politiques, les plans sectoriels et les mécanismes budgétaires, dont le Plan climat 2020-2030, au sein d'une gouvernance coordonnée entre les services centraux et les arrondissements, axée sur les résultats. Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de cette orientation, le bilan de mi-parcours de Montréal 2030, publié en août 2025, constitue un exercice de reddition de comptes permettant de suivre les progrès réalisés, de renforcer la transparence et d'ajuster les actions en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2030. Le climat y est formellement positionné au même niveau stratégique que les autres grandes orientations municipales, ce qui confère aux enjeux climatiques un rôle important dans l'orientation des décisions organisationnelles.

B) Gouvernance de la gestion des risques

En septembre 2025, la Ville s'est dotée d'une politique de gestion intégrée des risques, afin d'instaurer une approche proactive et continue de la gestion des risques prioritaires pouvant compromettre l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Cette politique établit un cadre formel de gestion des risques et veille à l'alignement des décisions avec la mission, les orientations stratégiques et les valeurs de la Ville. Elle soutient une prise de décision éclairée, dans le respect de l'appétit pour le risque et des seuils de tolérance établis. Elle contribue aussi au renforcement de la gouvernance, grâce à des mécanismes clairs de reddition de comptes.

La gouvernance de la gestion intégrée des risques repose sur une répartition claire des rôles entre la supervision, le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle. Ces responsabilités sont assumées par différentes instances et fonctions au sein de l'organisation, notamment le comité d'audit, le comité de gestion du directeur général et le Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation (SPSPI).

C) Mécanismes décisionnels et pilotage des enjeux climatiques

La Ville assure la supervision des enjeux climatiques par l'arrimage de plans et stratégies transversales découlant de Montréal 2030, notamment :

- le Plan climat 2020-2030, incluant sa mise à jour et son état d'avancement;
- le Budget climat (2026), permettant de lier les engagements climatiques aux décisions budgétaires comme pour l'allocation des ressources financières;
- le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050), qui décline les orientations climatiques dans l'aménagement et la mobilité;
- la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, qui vise à assurer une gestion durable et résiliente de la ressource en eau sur le territoire montréalais;
- l'adoption des plans sectoriels structurants (bâtiments zéro émission, économie circulaire, gestion des matières résiduelles).

D) Intégration du climat à la gestion et aux politiques

La gouvernance climatique repose sur un alignement explicite des politiques, plans sectoriels et processus internes. Le bilan de mi-parcours en 2025 de Montréal 2030 décrit un virage organisationnel visant l'harmonisation des politiques, l'ajustement des processus de gouvernance et le développement d'une culture axée sur les résultats, incluant le suivi des engagements climatiques.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Sur cette base, le bilan précise les mécanismes de gouvernance climatique découlant de cette orientation vers une gestion axée sur les résultats, notamment :

- la définition de cibles chiffrées (réduction des GES, carboneutralité, verdissement, mobilité durable);
- le suivi d'indicateurs mesurables et publication de résultats intermédiaires;
- l'utilisation du bilan de mi-parcours comme outil de reddition de comptes et d'ajustement des actions.

Cette approche inscrit la gouvernance climatique dans un cycle continu de planification, de suivi, d'évaluation et de réajustement.

E) Rôle et responsabilités partagées et mise en œuvre

La mise en œuvre des engagements climatiques s'inscrit dans une gouvernance multiniveau. Celle-ci est fondée sur un partage des responsabilités entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les arrondissements, conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* et à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, laquelle encadre la répartition des compétences exercées à l'échelle de l'agglomération et du territoire local.

Dans ce cadre, les rôles et responsabilités se déclinent comme suit :

- Les services centraux assurent la planification, la cohérence stratégique et le suivi des résultats.
- Les arrondissements, en tant qu'acteurs de proximité, participent à la mise en œuvre concrète des stratégies municipales sur le territoire. C'est notamment le cas des initiatives en matière de verdissement, de mobilité et de résilience locale, adaptées aux réalités de chaque quartier.
- Les instances municipales adoptent les plans, les règlements et les orientations stratégiques encadrant l'action municipale.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse structurée de la gouvernance climatique de la Ville de Montréal. Il précise, pour chaque instance, les champs de compétence et d'intervention pertinents pour le climat, ainsi que la fréquence officielle des rencontres telle que décrite dans la documentation institutionnelle.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tableau 1 : Description sommaire – Gouvernance climatique de la Ville de Montréal

Gouvernance	Champs de compétence et d'intervention	Rôle lié au climat	Fréquence des rencontres
Conseil municipal	Détermination des orientations stratégiques; adoption des règlements, des politiques municipales, des programmes, des ententes et des cadres budgétaires; approbation des grands projets municipaux.	Adoption de Montréal 2030, des orientations climatiques, des règlements à portée climatique et des budgets soutenant le Plan climat, tant en matière de transition écologique que d'adaptation aux changements climatiques et de résilience urbaine.	1 fois par mois (séances ouvertes au public)
Conseil d'agglomération	Adoption des règlements et autorisation des dépenses liées aux services communs à l'échelle de l'agglomération.	Décisions liées à des compétences structurantes pour le climat : transport en commun, eau, logements sociaux, gestion des déchets, sécurité publique.	1 fois par mois (séances ouvertes au public)
Conseils d'arrondissement	Gestion des services de proximité; adoption de règlements locaux.	Mise en œuvre territoriale des actions climatiques (verdissement, mobilité durable, adaptation, résilience locale).	1 fois par mois (séances ouvertes au public)
Comité exécutif	Exécution des décisions du conseil municipal et du conseil d'agglomération; octroi de contrats et subventions; préparation du budget; orientation du fonctionnement de la Ville.	Pilotage opérationnel des priorités de transition écologique; arbitrage des mesures climatiques; préparation du budget incluant le budget climat.	1 fois par semaine
Directeur général	Intervention dans l'ensemble du cycle de gestion des enjeux climatiques, de l'orientation stratégique à la mise en œuvre opérationnelle et dans le suivi des actions. Coordination des intervenants, appui aux décisions politiques et collaboration avec les partenaires gouvernementaux pour soutenir les actions prioritaires.	Exercice d'un leadership stratégique en matière de résilience climatique, comprenant la coordination, la supervision et l'intégration de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action, notamment en matière de résilience aux inondations; mobilisation et alignement des services municipaux; priorisation des investissements, incluant ceux liés aux enjeux climatiques; intégration des considérations climatiques dans l'ensemble des processus de planification stratégique, opérationnelle et budgétaire; mise en place de mécanismes de suivi structuré, d'évaluation de la performance et de reddition de comptes auprès des instances décisionnelles.	En continu
Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)	Coordination de l'action municipale en matière de changements climatiques, arrimage des initiatives internes et externes aux engagements du Plan climat 2020-2030.	Contribution à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives de réduction des émissions de GES et d'adaptation climatique; soutien à l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques publiques; participation aux projets du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ² ainsi que suivi et reddition de comptes du Plan climat 2020-2030.	En continu

²Le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) a été mis en place par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030. Il vise à soutenir les organismes municipaux dans l'élaboration de plans climat, ainsi que dans la planification et la mise en œuvre d'actions d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'information, voir : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/agir-localement/aide-financiere-organismes-municipaux/accelerer-transition-climatique-locale>.

F) Exemples d'interventions des instances municipales

Interventions réglementaires visant la réduction des émissions de GES

- Adoption de règlements municipaux interdisant l'installation d'équipements de chauffage émettant des gaz à effet de serre dans les nouveaux bâtiments, afin d'orienter les pratiques de construction vers des solutions sobres en carbone.
- Mise en œuvre d'une obligation de divulgation et de cotation des émissions de GES des grands bâtiments, permettant d'améliorer la connaissance du profil d'émissions du parc immobilier et de soutenir les décisions réglementaires et stratégiques.

Utilisation des leviers institutionnels pour orienter l'action climatique

- Intégration de critères climatiques et environnementaux dans les pratiques d'approvisionnement responsable, appliqués lors de l'octroi de contrats municipaux et de subventions, afin d'orienter la sélection des fournisseurs et des projets en fonction de leur contribution aux objectifs de transition écologique. À cet égard, un accompagnement ciblé auprès de plusieurs unités d'affaires a permis l'expérimentation et l'intégration concrète de critères et de clauses d'approvisionnement responsable dans 17 appels d'offres publics. Ces démarches pilotes ont notamment permis d'évaluer la maturité des marchés et d'intégrer des critères de circularité. À cet égard, elles ont notamment permis le prolongement de la durée de vie des produits et la réparabilité pour l'acquisition de mobilier ergonomique, l'utilisation de béton écoconçu à faible empreinte carbone contribuant à la réduction des émissions de CO₂, ainsi que des exigences de gestion selon le principe des 3RV visant à éviter l'enfouissement dans le cadre d'appels d'offres liés à l'entreposage et à la gestion de biens récupérés.
- Utilisation des politiques d'approvisionnement comme levier opérationnel pour encourager l'achat de biens et de services à plus faible empreinte environnementale. Des activités structurées de mobilisation et de maillage, telles que l'ÉCO-RDV, les midis-causeries et l'inscription au fichier fournisseur, ont également été mises en œuvre. Elles favorisent l'adhésion des fournisseurs au virage écologique et leur permettent de se reconnaître comme fournisseurs responsables, notamment par l'intégration de composantes d'approvisionnement responsable dans les processus contractuels.

Intégration des considérations climatiques aux décisions budgétaires

- Mise en place de la budgétisation climatique, afin d'intégrer les considérations climatiques au sein du processus budgétaire.
- Amélioration du test climat³, afin d'évaluer systématiquement la cohérence des projets, programmes et décisions de la Ville en lien avec les objectifs et indicateurs du Plan climat.
- Publication du chapitre climat dans le budget de la Ville (budget climat), pour identifier et suivre les investissements municipaux contribuant aux objectifs climatiques, et pour soutenir la priorisation des actions climatiques.
- Appui à la reddition de comptes des instances municipales par un suivi structuré des dépenses liées aux engagements climatiques.

Ainsi, la gouvernance climatique de la Ville de Montréal s'appuie sur un cadre institutionnel défini dans le plan stratégique Montréal 2030 et sur des mécanismes d'intervention mis en œuvre par les instances municipales. Les actions et leviers présentés en matière de climat sont, pour une large part, rattachés aux processus budgétaires. Cet arrimage entre les orientations stratégiques, certaines mesures réglementaires, les instruments financiers et les outils de reddition de comptes permet d'identifier des actions planifiées et financées, ainsi que des interventions présentement mises en œuvre. Les éléments présentés témoignent ainsi d'une intégration du climat aux cadres de planification et de gestion municipaux, tel que documenté dans le bilan de mi-parcours de Montréal 2030.

³ Un « test climat » désigne une démarche d'analyse appliquée à un projet, un programme ou une décision, visant à évaluer, d'une part, ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et, d'autre part, sa vulnérabilité aux effets des changements climatiques (adaptation et résilience), afin d'éclairer la prise de décision et d'assurer la cohérence avec les objectifs climatiques.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

G) Participation citoyenne et partenariat

La gouvernance climatique de la Ville de Montréal repose sur une mobilisation citoyenne soutenue et sur des pratiques accrues de transparence. Ces leviers contribuent à renforcer l'adhésion de la population aux objectifs climatiques municipaux et à favoriser sa participation active, notamment par le biais du budget participatif et de campagnes de sensibilisation.

Budget participatif

Le budget participatif est un mécanisme d'engagement citoyen permettant à la population de contribuer directement à l'allocation d'une partie du budget municipal par un processus de sélection fondé sur le vote. Au PDI 2026-2035, une enveloppe de 63,8 M\$ est consacrée à la réalisation de projets issus de ce processus. Depuis 2020, les trois éditions du budget participatif ont permis la mise en œuvre de 105 projets, représentant un investissement de 101,5 M\$, dont plusieurs contribuent à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par l'aménagement de microparc, l'implantation de serres quatre saisons et la végétalisation d'immeubles municipaux. Ces projets soutiennent le verdissement urbain, la réduction des îlots de chaleur et la résilience des quartiers, tant à l'échelle de la Ville qu'à celle des arrondissements.

Sommet Climat Montréal

Le Sommet Climat Montréal est le rendez-vous annuel de la collectivité montréalaise consacré aux enjeux climatiques. Il constitue un jalon clé pour les pouvoirs publics et les acteurs de la société afin de faire émerger des solutions, de mesurer l'avancement collectif et de partager les apprentissages et les défis, dans l'objectif d'accélérer la transition climatique montréalaise. Chaque année, cet événement rassemble des leaders des milieux des affaires, philanthropiques, politiques, communautaires et environnementaux, ainsi que des étudiants et des citoyens, autour d'actions concrètes donnant lieu à des annonces et à des engagements. Organisé par le Partenariat Climat Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal et de nombreux partenaires, le Sommet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan climat, dont la récente mise à jour a intégré cinq priorités liées à la nature en ville. En 2025, le Sommet a réuni plus de 900 personnes et 80 panélistes, et a permis à la Ville de Montréal, au gouvernement du Québec et à des leaders du Grand Montréal de présenter de nouvelles annonces, notamment en matière d'efficacité énergétique, d'adaptation aux changements climatiques et de mobilité durable.

Partenariats clés en matière du climat

La Ville de Montréal s'appuie sur des partenariats stratégiques avec les universités et les centres de recherche, afin de répondre aux grands enjeux actuels et futurs. À titre d'exemples, la Ville collabore avec le consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, notamment pour mieux se préparer aux impacts, tels que les pluies abondantes et les vagues de chaleur sur le territoire. Elle travaille également avec la Chaire INFRAS de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à la réalisation d'une étude portant sur l'appropriation du Réseau express vélo (REV) par la communauté montréalaise et sur la valeur sociale qui en découle. Enfin, la Ville a contribué au développement de connaissances en faveur d'une forêt urbaine résiliente, par l'entremise de la Chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'UQAM, dans le cadre de travaux menés entre 2020 et 2024.

H) Mécanismes de suivi et de reddition de comptes climatique

Afin d'assurer la transparence et le suivi de ses actions climatiques, la Ville s'est dotée de mécanismes soutenant la prise de décision et l'évaluation des progrès. Ceux-ci reposent principalement sur des outils structurants, dont le test climat, le budget climat, le budget carbone, les cartes de vulnérabilité et les inventaires de GES.

La Ville de Montréal rend également compte de ses progrès en divulguant ses cibles, ses objectifs et les résultats attendus, dans une optique d'amélioration continue et de transparence. Le suivi des actions climatiques s'appuie ainsi sur la consolidation de l'information relative à la performance et aux progrès dans les principaux documents suivants :

État d'avancement du Plan climat 2020-2030

En 2025, la Ville a publié, pour une deuxième année consécutive, le Plan climat 2020-2030 – État d'avancement – Avril 2025, présentant les mesures mises en œuvre, les progrès réalisés, ainsi que les ajustements requis pour atteindre les cibles climatiques.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Inventaires des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales et de la collectivité montréalaise

Des inventaires de GES sont publiés pour la collectivité montréalaise et pour l'administration municipale. Ils sont mis à jour périodiquement selon deux protocoles : le Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories (GPC), pour la collectivité, et le GHG Protocol – Corporate Standard, pour les activités municipales. Ces rapports appuient la planification stratégique et la reddition de comptes auprès des décideurs et du public.

Budget et programme décennal d'immobilisations

Depuis 2024, le Budget et Programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal intègre des mécanismes visant à tenir compte des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement. Le document regroupant le budget 2026 et le PDI 2026-2035 détaille les mécanismes mis en place à cette fin, soit :

- Le test climat, qui évalue les projets selon leur alignement avec les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation.
- Le budget climat, un outil de gouvernance qui soutient systématiquement la mise en œuvre des actions stratégiques visant l'atteinte des objectifs climatiques, met en lumière les principales occasions climatiques et favorisent leur intégration dans la planification des investissements et du budget.
- L'action 46 du Plan climat, qui met en évidence les investissements de la Ville en adaptation aux changements climatiques, vise à ce que les infrastructures naturelles et hybrides représentent un minimum de 10 à 15 % du budget du PDI.

Ces outils ont pour fonction d'assurer l'alignement des décisions budgétaires de la Ville avec ses engagements climatiques, tout en favorisant un suivi rigoureux et cohérent avec ses priorités stratégiques.

Rapport financier annuel

Depuis 2019, la Ville publie, dans la section non auditée de son rapport financier annuel, de l'information financière liée aux changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Cette section présente l'état d'avancement de l'intégration des recommandations du GIFCC, adaptées au secteur public par CPA Canada, selon les quatre piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs.

Carbon Disclosure Project

En complément des redditions de comptes internes, la Ville de Montréal participe annuellement, depuis 2016, au Carbon Disclosure Project (CDP), en y divulguant volontairement ses données relatives aux émissions de GES, aux mesures d'adaptation et aux principaux enjeux climatiques. Ces divulgations s'appuient notamment sur le Plan climat 2020-2030 et le plan stratégique Montréal 2030, qui structurent l'intégration des engagements climatiques aux priorités stratégiques, budgétaires et opérationnelles de la Ville.

3. Stratégie

La stratégie climatique constitue le principal levier par lequel Montréal met en œuvre ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Elle structure l'action municipale autour d'orientations intégrées aux priorités stratégiques, budgétaires et opérationnelles, notamment par le Plan climat 2020-2030 et le plan stratégique Montréal 2030.

A) Orientation stratégique en matière d'atténuation et d'adaptation climatique

Le Plan stratégique Montréal 2030, son bilan de mi-parcours, ainsi que le Plan climat 2020-2030 et sa mise à jour 2025, présentent les priorités de la Ville, incluant des éléments relatifs aux enjeux et aux objectifs climatiques. Ceux-ci portent notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les cibles établies pour 2030 et l'atteinte de la carboneutralité à l'horizon 2050, ainsi que sur le renforcement de la résilience urbaine et de l'adaptation aux changements climatiques.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Ces objectifs climatiques, définis dans les plans, couvrent les volets de l'atténuation et de l'adaptation, comme suit en matière :

- d'atténuation, la Ville vise une réduction d'au moins 55 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, ainsi que la carboneutralité à l'horizon 2050;
- d'adaptation, la stratégie vise le renforcement de la résilience du territoire et des infrastructures municipales, notamment face aux vagues de chaleur, aux pluies abondantes et aux autres aléas climatiques;
- de planification budgétaire, le Budget climat 2026, intégré au PDI 2026-2035, réaffirme ces objectifs et les traduit en critères d'analyse stratégique utilisés dans l'évaluation des investissements et des dépenses municipales.

B) Horizons temporels (court, moyen et long terme)

La stratégie climatique est articulée selon plusieurs horizons temporels clairement identifiés :

- Court et moyen terme (2020-2030) : le Plan climat 2020-2030 constitue l'horizon opérationnel principal. La majorité des actions climatiques y sont planifiées et suivies, avec une mise à jour effectuée en 2025.
- Long terme (2050) : l'horizon 2050 est utilisé comme référence stratégique pour la carboneutralité et pour l'établissement d'une trajectoire de réduction des émissions fondée sur un budget carbone.

La section du Budget climat 2026, intégrée au PDI 2026-2035, renforce la cohérence de la stratégie climatique dans le temps, en établissant des liens clairs entre les actions prévues à court et moyen terme et les objectifs de réduction des émissions à long terme. Elle permet notamment de suivre l'évolution de la consommation du budget carbone jusqu'en 2050 et d'analyser les écarts entre la trajectoire d'émissions projetée et les plafonds annuels retenus.

Les documents précisent que l'atteinte des objectifs climatiques à long terme dépend de la mise en œuvre progressive et continue des mesures prévues d'ici 2030, des mesures supplémentaires à l'étude, ainsi que de l'élaboration de mesures additionnelles.

C) Orientations stratégiques, plans, cadres de mise en œuvre et reddition de comptes

La stratégie climatique de la Ville de Montréal s'articule autour de l'orientation « *Accélérer la transition écologique* » du plan Montréal 2030 et des cinq chantiers structurants du Plan climat 2020-2030. Ces cadres définissent les orientations stratégiques qui guident l'action municipale en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

La mise en œuvre de la stratégie repose ainsi sur un ensemble cohérent de plans, de cadres et d'outils complémentaires. Parmi ceux-ci, Montréal 2030 agit comme cadre stratégique global et le Plan climat 2020-2030 (mis à jour en 2025) comme principal instrument de mise en œuvre.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tableau 2 : Description sommaire des stratégies, des plans et d'autres engagements liés au climat

Stratégies, plans et autres engagements liés au climat	
Montréal 2030	Publié en 2020, Montréal 2030 est le premier plan stratégique de la Ville à se doter d'une vision prospective, visant à bâtir une métropole plus résiliente, écologique, inclusive et innovante à l'horizon 2030. Structuré autour de la transition écologique, de la solidarité et de l'inclusion, de la démocratie participative et de l'innovation, il s'inscrit en cohérence avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.
Montréal 2030 Bilan de mi-parcours	Ce bilan a été publié en 2025, à mi-parcours. Il met en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan, notamment l'adoption et la mise à jour de plusieurs plans et stratégies, le renforcement de la cohérence de l'action municipale, ainsi que l'amélioration des mécanismes de suivi et de reddition de comptes. Il souligne de plus la mobilisation de l'ensemble de l'appareil municipal, des arrondissements et des partenaires, ainsi que la nécessité de réajuster certaines actions et d'intensifier les efforts pour contribuer davantage à l'atteinte des objectifs fixés en 2030.
Plan climat 2020-2030	Le Plan climat 2020-2030, publié en 2020, constitue le cadre stratégique de la Ville de Montréal pour répondre aux enjeux climatiques à court et moyen terme. Il sert de feuille de route et regroupe des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques d'ici 2030, en cohérence avec les objectifs climatiques de la Ville.
Plan climat 2020-2030 État d'avancement	Chaque année depuis deux ans, un état d'avancement rend compte de la mise en œuvre du Plan climat, dans une perspective de transparence et d'amélioration continue. Le dernier a été réalisé en avril 2025. La présente publication constitue la 4 ^e édition de cet exercice de suivi et correspond à la mi-parcours du Plan climat 2020-2030. Elle témoigne de la poursuite des efforts en matière de mobilisation, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.
Plan climat 2020-2030 Mise à jour de 2025	La mise à jour du Plan climat 2020-2030 a été publiée en 2025. Elle comprend désormais 52 actions, dont 16 actions phares, regroupées en cinq chantiers d'intervention, à déployer majoritairement d'ici 2030. Cette mise à jour a permis de bonifier certaines actions existantes et d'intégrer de nouvelles actions pour maintenir le cap sur des objectifs climatiques ambitieux et respecter les engagements de Montréal auprès du réseau C40. Plusieurs de ces nouvelles actions sont principalement axées sur des solutions fondées sur la nature, notamment celles visant le zéro artificialisation nette, l'augmentation et l'amélioration des espaces végétalisés, la mise en œuvre du principe de « ville éponge » ainsi que le renforcement de la connectivité écologique et de la contribution écologique des espaces verts municipaux.
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) Agglomération de Montréal	Le PRMHH a été publié en 2024. Ce plan vise à protéger les milieux essentiels à la biodiversité, qui ne couvrent plus qu'environ 1,3 % du territoire terrestre de l'agglomération. Face à leur forte vulnérabilité et aux pertes historiques importantes, le plan actualise le portrait des milieux humides et hydriques, identifie 98 % des milieux humides intérieurs comme étant d'intérêt pour la conservation et réaffirme l'engagement de l'agglomération à assurer leur protection à long terme. Ce plan précise notamment l'instauration d'une aire de protection minimale de 30 mètres autour des milieux humides ciblés, le renforcement des choix de conservation et l'arrimage avec les outils de planification afin de soutenir l'objectif de zéro perte nette. Le PRMHH comprend également un plan d'action 2023-2033, des mécanismes de suivi et des mesures encadrant l'utilisation durable des milieux humides en zone agricole permanente.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026	Publiée en 2021, cette stratégie vise à rendre la ville plus résiliente, plus verte et plus nourricière en structurant le développement de l'agriculture urbaine autour de la sensibilisation citoyenne, de l'augmentation de la production locale, de pratiques écologiques et d'une gouvernance renforcée. À mi-parcours, les mises à jour montrent des avancées importantes, dont l'expansion des jardins et des projets structurants, la croissance de l'agriculture urbaine commerciale et l'amélioration de l'encadrement et de la coordination municipale. Elle s'inscrit pleinement dans le Plan climat 2020-2030 et contribue à la transition écologique et à la sécurité alimentaire.
Bilan de mi-parcours de la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026	Publié en 2025, le bilan de mi-parcours fait état d'une avancée significative de la mise en œuvre de la Stratégie d'agriculture urbaine, alors que 85 % des actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation. Ce niveau d'accomplissement reflète une progression globale positive et une mobilisation soutenue des différents services municipaux et partenaires. Le bilan ne met toutefois en lumière que certaines actions nécessitant un horizon de réalisation plus long, en raison de leur complexité. Ainsi, plusieurs initiatives sont appelées à se poursuivre au-delà de 2026, sans toutefois remettre en cause les orientations générales de la stratégie.
Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies	Depuis 2024, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre des dix actions de ce plan par divers moyens : modifications réglementaires, incitatifs financiers et mesures facilitant l'adaptation des bâtiments; multiplication des infrastructures vertes et des parcs résilients visant à capter le ruissellement et à soulager le réseau d'égout; enfin, priorisation des interventions, afin d'améliorer les capacités des infrastructures souterraines de drainage. Montréal figure désormais parmi les villes à l'avant-garde en matière de résilience face aux inondations pluviales, notamment en raison de l'intérêt suscité par la multiplication des parcs résilients, à l'échelle tant nationale qu'internationale.
Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027	Ce plan, publié en 2022, vise à améliorer l'habitat des pollinisateurs indigènes en milieu urbain. Il s'appuie notamment sur la création de corridors écologiques, la renaturalisation des espaces publics et l'adaptation de la réglementation municipale, afin de favoriser la biodiversité urbaine. Le plan prévoit également une évolution des pratiques de gestion des espaces verts, ainsi que des actions de sensibilisation, de suivi et de mobilisation des partenaires.
Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 – État d'avancement 2024	Publié en 2025, l'état d'avancement 2024 démontre une progression significative de la mise en œuvre de ce plan. Plus de 200 initiatives ont ainsi été réalisées ou sont en cours pour créer et connecter des habitats, notamment par l'aménagement de corridors écologiques, de prés fleuris et de jardins composés d'espèces indigènes et nectarifères. Les pratiques de gestion des espaces verts ont été adaptées, incluant la réduction de la tonte et la gestion différenciée. La réglementation municipale a également évolué, avec un assouplissement des règles sur la hauteur de l'herbe et l'élargissement de l'interdiction des pesticides. Ces actions sont complétées par des inventaires écologiques, des projets de science participative, des activités de sensibilisation et l'obtention d'accréditations liées à la protection des pollinisateurs.
Plan d'urbanisme et de mobilité 2025-2050 (PUM)	Publié en 2025, le PUM 2050 vise à transformer Montréal en une ville verte, résiliente, inclusive et à l'échelle humaine en arrimant l'aménagement du territoire et la mobilité. Quant à son plan d'action 2025-2030, il constitue la première phase de mise en œuvre opérationnelle de cette vision, en traduisant les orientations du PUM en actions structurantes, financées et réalisables à court et moyen terme. Celles-ci sont déployées de façon différenciée selon les territoires et accompagnées de mécanismes de suivi et de reddition de comptes. Quatre principes directeurs transversaux guident l'ensemble des interventions : la transition écologique et la biodiversité, la santé urbaine et la sécurité, l'équité sociale et territoriale, ainsi que la qualité des milieux de vie, la culture et le design.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

D) Outils et mécanismes de soutien à la décision et à la reddition de comptes

En complément des plans et cadres stratégiques existants, le Budget climat 2026, intégré au PDI 2026-2035, renforce l'alignement stratégique des investissements municipaux avec les objectifs climatiques sans introduire de nouveaux objectifs. Il vise à structurer et à orienter la mise en œuvre de la stratégie climatique existante, en précisant les mécanismes de planification, d'orientation et de suivi des dépenses, en alignement avec les objectifs du plan stratégique Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030, tout en maintenant la structure des chantiers existants.

À cet égard, la section du Budget climat 2026 du PDI 2026–2035 regroupe des outils stratégiques permettant :

- d'appliquer les objectifs climatiques aux choix budgétaires;
- d'évaluer l'alignement des investissements du PDI avec les cibles climatiques;
- de soutenir la priorisation des actions en fonction de leur contribution à l'atténuation et à l'adaptation.

Dans ce cadre, la Ville de Montréal s'appuie sur un ensemble d'outils et de mécanismes de soutien à la décision et à la reddition de comptes, afin d'intégrer de façon systématique les enjeux climatiques aux processus budgétaires et financiers. Ces outils permettent d'évaluer l'alignement climatique des décisions, des projets et des investissements, ainsi que d'assurer le suivi de leur contribution aux objectifs climatiques inscrits au Plan climat 2020-2030 et à Montréal 2030.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tableau 3 : Sommaire des outils climatiques intégrés au budget et au Programme décennal d'immobilisations de la Ville

Outil	Objectif principal	Lien avec le budget et le PDI	Fonction dans la reddition de comptes climatique
Cartes de vulnérabilité	Orienter la planification urbaine et éclairer les décisions en matière d'investissement et d'adaptation.	Intégration au test climat, permettant d'identifier les zones à risque, afin d'optimiser l'adaptation du territoire.	Identifier les zones à risque, orienter la planification urbaine et les décisions d'investissement en matière d'adaptation, et soutenir la reddition de comptes climatique du Plan climat.
Budget carbone de la collectivité montréalaise	Fixer un plafond cumulatif d'émissions de GES compatible avec l'objectif de 1,5 °C.	Comparaison des trajectoires d'émissions projetées aux plafonds annuels établis jusqu'en 2050.	Encadrer la reddition de comptes sur le respect de la trajectoire climatique à long terme.
Budgétisation climatique (Budget climat)	Intégrer de manière transversale les considérations climatiques aux décisions budgétaires et financières.	Application des objectifs climatiques au budget de fonctionnement et au Programme décennal d'immobilisations (PDI 2026-2035).	Assurer la transparence des choix financiers et documenter l'alignement des ressources avec les cibles climatiques.
Engagement de 10 à 15 % du PDI à l'adaptation	Garantir un niveau minimal d'investissement consacré à l'adaptation aux changements climatiques.	Suivi de la part des investissements du PDI consacrés aux infrastructures naturelles, hybrides et grises admissibles.	Permettre le suivi annuel des investissements en adaptation et rendre compte de l'évolution de la résilience des infrastructures.
Modélisation des trajectoires d'émissions de GES	Estimer l'évolution des émissions en fonction des mesures existantes et planifiées.	Soutien de l'analyse des écarts entre les émissions projetées et le budget carbone.	Documenter les hypothèses, les incertitudes et les écarts, afin d'éclairer les ajustements stratégiques futurs.
Test climat (version 2.0)	Évaluer de façon systématique la cohérence des projets, des programmes et des décisions avec les objectifs climatiques.	Analyse de l'alignement climatique des projets et programmes soumis au PDI et au processus budgétaire.	Fournir une classification standardisée (<i>aligné, partiellement aligné, non aligné</i>) utilisée pour la reddition de comptes annuelle.

4. Gestion des risques

La gestion des risques climatiques joue également un rôle central dans la gouvernance municipale, compte tenu de ses effets sur la sécurité des populations, la pérennité des infrastructures et la planification à long terme. À cet égard, la Ville s'appuie sur divers outils d'aide à la décision, tels que les cartes de vulnérabilité, le test climat, le budget carbone et des outils d'évaluation financière et de résilience climatique, qui soutiennent les investissements et posent les bases d'une approche plus structurée et continue de gestion des risques climatiques.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

A) Politique de gestion intégrée des risques

La Ville de Montréal a identifié 11 risques prioritaires qu'elle suit chaque année, conformément à sa politique de gestion intégrée des risques, notamment ceux liés à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques.

La démarche de gestion intégrée des risques, basée sur les référentiels ISO 31000 et COSO ERM, tient compte des liens entre les différents risques. Elle permet ainsi d'évaluer les effets des risques, comme ceux des changements climatiques, qu'ils pourraient avoir sur les autres risques prioritaires de la Ville.

Les risques sont évalués selon leur probabilité de survenance et leurs impacts potentiels. Des mesures d'atténuation et des contrôles sont ensuite mis en place, afin de prévenir les risques ou d'en réduire les conséquences.

Enfin, la Politique de gestion intégrée des risques repose sur une approche évolutive. Elle comprend une surveillance continue de l'environnement interne et externe, le suivi des mesures d'atténuation et des indicateurs de risque, ainsi qu'une amélioration continue appuyée par le partage d'information et une reddition de comptes périodique.

B) Risques physiques : Travaux collaboratifs menés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) et le Centre de sécurité civile (CSC)

L'agglomération de Montréal est exposée à d'importants risques de sinistres d'origine naturelle et anthropique, tels que les inondations, les pluies diluviennes, les épisodes de chaleur extrême et les accidents industriels majeurs. La fréquence, la durée et l'ampleur de plusieurs de ces sinistres risquent d'être amplifiées par les changements climatiques à venir. Au-delà des risques de sinistres, les changements climatiques pourraient générer des stress chroniques sur les infrastructures et les services municipaux, ainsi que sur la santé de la population.

Depuis les dernières années, on observe une hausse marquée du nombre de sinistres majeurs nécessitant la mobilisation de l'Organisation de la sécurité civile et de la continuité des affaires de l'agglomération de Montréal (OSCCAAM), afin d'assurer la sécurité de la population et le maintien des services essentiels. Plus concrètement, le nombre total de jours d'activation du Plan de sécurité civile et de continuité des affaires de l'agglomération de Montréal (PSCCAAM) est passé d'une moyenne d'un jour par année durant la décennie 1990 à 295 jours en 2025.

L'augmentation de la fréquence, de l'ampleur et de la durée des sinistres met à l'épreuve l'organisation, qui doit mobiliser des ressources humaines et financières pour répondre efficacement aux situations d'urgence. Compte tenu de cette tendance et des obligations réglementaires actuelles et à venir, Montréal a choisi d'adopter une approche proactive. Elle a ainsi réalisé une évaluation complète des risques pouvant affecter son territoire, afin de les anticiper, de les réduire, de s'y préparer et de s'y adapter. De plus, en vertu de la réglementation qui suivra la publication de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, Montréal devra produire un Plan de résilience aux sinistres de l'agglomération de Montréal (PRASAM), lequel tiendra compte des impacts des changements climatiques. Parallèlement, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Montréal doit mettre à jour le Plan climat définissant les risques climatiques, l'inventaire des émissions et les orientations d'adaptation.

Pour répondre aux exigences réglementaires, la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires (DSCCA) a effectué, au cours de l'année 2025, une évaluation de l'ensemble des risques pouvant provoquer un sinistre ou générer des stress chroniques sur l'organisation en lien avec les changements climatiques. Ainsi, 31 aléas climatiques, biologiques et technologiques ont été identifiés et analysés. Là où la science le permettait, les risques climatiques – chroniques ou aigus – ont été analysés selon cinq scénarios d'émission de gaz à effet de serre : le scénario actuel, deux scénarios à moyen terme et deux scénarios à long terme. Cette analyse rigoureuse, fondée sur les méthodologies du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du MELCCFP, vise à permettre la prise de décisions éclairées à partir d'une base solide. Elle permettra notamment de prioriser les risques en fonction de leur ampleur et de cibler des secteurs pouvant faire l'objet de projets de prévention et de résilience, ainsi que d'adaptation admissibles au volet 2 du programme ATCL.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Cette démarche a mobilisé plus de 30 spécialistes internes et externes, issus d'une vingtaine de disciplines. Cette approche intégrée ancre la gestion des risques climatiques dans les processus organisationnels existants et soutient une vision globale et cohérente des enjeux. Les principaux risques climatiques affectant actuellement l'agglomération de Montréal sont les suivants : les vagues de chaleur (chaleurs extrêmes), les vents violents et les inondations pluviales.

Pour faire face à ces risques, l'agglomération de Montréal mène plusieurs actions. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans particuliers d'intervention pour faire face à certains sinistres, de campagnes de sensibilisation et de plans d'action d'adaptation afin d'en atténuer les impacts.

Dans les mois à venir, Montréal ajoutera à ses initiatives un nouveau Plan de résilience aux sinistres de l'agglomération de Montréal, ainsi qu'une sélection de projets à déposer pour obtenir une subvention dans le cadre du volet 2 du programme ATCL.

Au cours des prochaines années, il est certain que la pression exercée sur l'organisation continuera de croître. Dans ce contexte, sa capacité d'y faire face dépendra de sa vitesse d'adaptation et de mise en place de mesures structurantes.

C) Stratégies de résilience climatique

En 2025, la Ville a poursuivi la mise en œuvre de ses stratégies de résilience climatique, conformément au Plan climat 2020-2030, en axant ses interventions sur l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le renforcement de la résilience des systèmes urbains. Les initiatives réalisées au cours de l'exercice se traduisent principalement par des investissements dans des projets d'infrastructures et des mesures de soutien aux changements de pratiques, tels que présentés dans les exemples ci-dessous.

Mesures d'adaptation aux changements climatiques

La stratégie d'adaptation repose principalement sur l'action 46 du Plan climat, qui fixe une cible financière consistant à consacrer entre 10 % et 15 % du Programme décennal d'immobilisations (PDI) à des investissements en adaptation.

En 2025, la Ville a réalisé 482,5 M\$ d'investissements en adaptation, répartis comme suit :

- 242,5 M\$ (9,9 % du PDI) pour des infrastructures naturelles et hybrides (parcs, verdissement, aménagements multifonctionnels);
- 240,0 M\$ (9,8 % du PDI) pour des infrastructures grises admissibles à l'adaptation.

Ces investissements visent notamment la gestion des eaux pluviales, la réduction des risques d'inondation, l'atténuation des îlots de chaleur et l'amélioration du confort thermique urbain. En 2026, un montant de 175,0 M\$, soit 7,6 % du PDI, sera consacré aux investissements en adaptation aux changements climatiques, orientés vers les infrastructures naturelles et hybrides.

Renforcement de la résilience écologique et urbaine

Le renforcement de la résilience s'est concrétisé en 2025 par des investissements en biodiversité, en canopée et en espaces verts. Des dépenses réelles de 15,8 M\$ ont été engagées dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine, contribuant à la protection contre les vagues de chaleur, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la résilience des milieux de vie.

Par ailleurs, les investissements réalisés en 2025 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux totalisent 252,7 M\$. Cette enveloppe comprend notamment la poursuite de la création du Grand parc de l'Ouest, l'aménagement d'infrastructures vertes multifonctionnelles (7,9 M\$), ainsi que le programme d'acquisition de milieux naturels (3,6 M\$).

Bien que le niveau des investissements dans cette catégorie puisse varier d'un exercice à l'autre, les interventions réalisées en 2025 illustrent la poursuite d'actions visant à soutenir la résilience du territoire.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La stratégie de réduction des émissions de GES repose sur plusieurs leviers structurels mis en œuvre ou poursuivis en 2025.

La Ville a poursuivi l'électrification graduelle de sa flotte de véhicules, contribuant à la réduction des émissions directes associées aux activités municipales. Bien que les dépenses liées précisément à l'électrification soient présentées de façon agrégée, cette mesure constitue un pilier reconnu de la stratégie de décarbonation.

En matière de gestion des matières résiduelles, la quasi-finalisation du centre de biométhanisation de Montréal-Est, dont les travaux étaient exécutés à plus de 99 % en 2025, représente une initiative de réduction à long terme des émissions liées à l'enfouissement. Les investissements associés en 2025 s'élèvent à 8,2 M\$. Par ailleurs, la Ville a soutenu la réduction indirecte des émissions de GES liées à la mobilité par un financement de 41,4 M\$ pour l'initiative tarifaire offerte aux personnes âgées de l'agglomération de Montréal sur le réseau de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), permettant de financer environ 22,5 millions de déplacements collectifs en 2025. Cette mesure favorise le transfert modal de l'automobile vers le transport collectif.

Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies

Afin de faire face aux épisodes de fortes pluies de plus en plus fréquents et de réduire les impacts des inondations sur la population et les infrastructures, le Service de l'eau a déposé, en 2024, un Plan d'action visant à améliorer la résilience face aux inondations lors de fortes pluies. Ce plan figure d'ailleurs parmi les orientations prioritaires de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034.

Ce plan s'articule autour de trois volets : le soutien aux propriétaires d'immeubles vulnérables aux inondations, la prévention par la réglementation, ainsi que le captage des eaux pluviales par des infrastructures vertes et l'amélioration des infrastructures souterraines de drainage.

Parmi les éléments à souligner figure le programme Rénoplex, qui inclut un volet consacré à la résilience face aux inondations. Le budget global de ce programme a, par ailleurs, été majoré de deux millions de dollars pour 2026.

Les réalisations de l'exercice 2025 confirment que la résilience climatique constitue un axe de l'action municipale. Ces efforts se poursuivent à travers les orientations financières futures. À cet égard, le Budget 2026 et le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 témoignent de la volonté de continuer à déployer des efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévoyant des investissements ciblés visant à accroître la capacité des infrastructures et des services municipaux à faire face aux aléas climatiques. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des investissements prévus en 2026 pour la résilience climatique.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tableau 4 : Investissements prévus en résilience climatique – Budget 2026 et PDI 2026-2035

Actions orientées vers la résilience climatique		Dépenses et investissements prévus
Objectifs et principales actions	Atténuation des effets des pluies intenses	–
	Rattrapage du déficit de maintien des infrastructures de l'eau	–
Budget de fonctionnement 2026	Programme Rénoplex	10,3 M\$
	Fonds de réserve d'urgence climatique pour les arrondissements	2 M\$
	Stratégie montréalaise de l'eau	38 M\$
PDI 2026-2035	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilientes	139,9 M\$
	Plan directeur de drainage	836,2 M\$
	Acquisition de terrains en milieux inondables	73 M\$
	Réseaux d'aqueduc et d'égouts	3,100 M\$
	Stations d'épuration	384,7 M\$
	Usines d'eau potable	405,4 M\$
	Unité d'ozonation	508,8 M\$

D) Mise en œuvre opérationnelle des stratégies climatiques**Gestion du risque d'inondations fluviales – CARIF**

À la suite des inondations fluviales majeures survenues sur le territoire de l'agglomération de Montréal, la Ville a mis en place le Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF), piloté par le Centre de sécurité civile. Le mandat du CARIF consiste à identifier, à analyser et à recommander des mesures permanentes de prévention, afin de réduire le risque d'inondations fluviales et les conséquences associées pour le territoire, les infrastructures et la population.

Le rapport du CARIF présente une analyse et une priorisation de mesures d'atténuation permanentes. À l'issue de la démarche, 41 mesures permanentes ont été retenues et classées selon leur priorité relative. Cette priorité est établie sur la base d'une méthodologie d'analyse structurée, laquelle tient compte notamment du potentiel d'atténuation du risque, des bénéfices complémentaires et des contraintes de mise en œuvre. Ces mesures regroupent différents types d'interventions permanentes visant à réduire le risque d'inondations fluviales sur le territoire de l'agglomération, incluant notamment :

- la construction, la reconstruction ou la mise à niveau d'ouvrages permanents de protection contre les inondations (digues, murets, autres ouvrages de protection);
- l'aménagement de stations de pompage ou l'installation de dispositifs visant à améliorer la gestion des eaux (ex. : clapets anti-retour);
- le rehaussement ou l'adaptation d'infrastructures existantes, telles que des routes, des pistes cyclables ou des terrains;
- l'acquisition de terrains situés en zones exposées aux inondations, parfois combinée à leur transformation en parcs ou en espaces tampons;
- la stabilisation de berges et la modification ponctuelle d'infrastructures riveraines.

En 2025, le CARIF a poursuivi ses travaux, afin d'assurer la mise en œuvre des mesures de prévention identifiées, incluant celles issues de son propre rapport, ainsi que certaines mesures émergentes proposées par les unités d'affaires. Ces mesures ont été examinées en fonction de leur potentiel de réduction du risque, des bénéfices complémentaires attendus et des contraintes de mise en œuvre, dans le but de concentrer les efforts municipaux sur les interventions à plus fort impact.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Malgré un contexte réglementaire et financier contraignant, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures recommandées par le CARIF. À la fin de l'année 2025, plusieurs des mesures jugées les plus critiques avaient été complétées, témoignant d'avancées concrètes dans la réduction du risque d'inondations fluviales sur le territoire.

Par ailleurs, plusieurs autres mesures demeurent à l'étape des analyses et des validations préalables. Une part importante de celles-ci est conditionnée aux résultats de l'application de la méthode d'évaluation des risques d'inondation et de leur gestion (MÉRIGE). Cette méthode permet de confirmer que les interventions proposées offrent la meilleure protection du territoire et qu'elles respectent l'exigence de mesures de dernier recours prévue par le cadre réglementaire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Enfin, certaines mesures présentant un potentiel d'atténuation plus limité ont connu un avancement variable, car certaines ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation, tandis que d'autres n'ont pas encore été amorcées.

Vagues de chaleur

Pour répondre aux risques associés aux vagues de chaleur, la Ville mène depuis 2020, en collaboration avec la Direction régionale de santé publique (DRSP) et le milieu communautaire, une campagne annuelle de sensibilisation. Depuis 2022, une collaboration ciblée avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) permet également une vigie printanière auprès de populations vulnérables, notamment dans le cadre de l'opération printanière Visiter une personne aînée.

Par ailleurs, en 2024 et en 2025, la DRSP, avec l'appui du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), a lancé un projet pilote de distribution de trousseaux fraîcheur dans trois arrondissements, inspiré d'une initiative similaire menée à Vancouver. Ce projet a été complété par la distribution de thermomètres d'intérieur dans cinq autres arrondissements. La distribution des trousseaux fraîcheur se poursuit cette année en s'étendant à trois nouveaux arrondissements, en partenariat avec le milieu communautaire.

Ces interventions complètent les mesures d'urgence déployées par la Ville et ses partenaires lors des épisodes de chaleur extrême, ainsi que les mesures d'adaptation structurelles, notamment le verdissement et la déminéralisation, mises en œuvre en priorité dans les secteurs les plus vulnérables de Montréal.

5. Mesures et objectifs

En matière de changements climatiques, la Ville s'est dotée d'un cadre stratégique clair qui oriente l'ensemble de son action municipale. Celui-ci repose sur deux axes complémentaires : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et le renforcement des capacités d'adaptation du territoire pour accroître la résilience de Montréal face aux impacts climatiques. La mise en œuvre de ces orientations fait l'objet d'un suivi, permettant d'évaluer les progrès réalisés, d'assurer la cohérence des actions et d'éclairer la prise de décision.

A) Émissions de GES observées

a) GES de la collectivité montréalaise

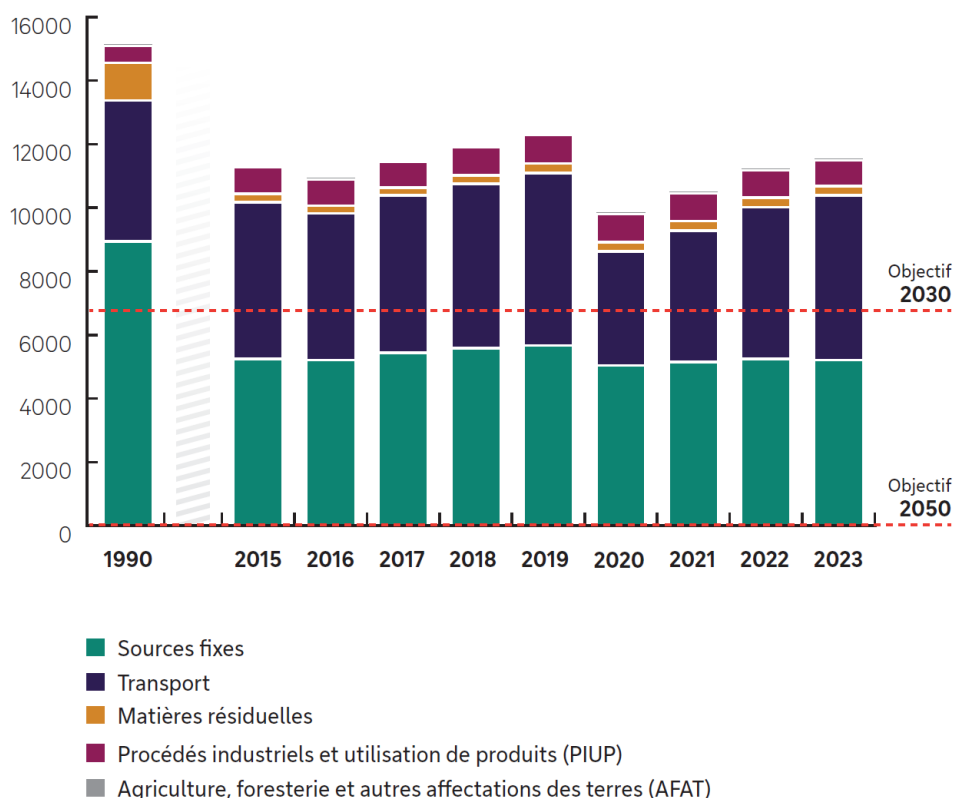
L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, réalisé annuellement selon le *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories*, permet de suivre l'évolution des émissions de GES depuis l'année de référence 1990. En 2023, selon les données récentes disponibles, les émissions totales de la collectivité ont atteint 11 500 kt éq. CO₂, soit une hausse de 3 % par rapport à 2022, dans un contexte de reprise des activités postpandémique.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les émissions proviennent principalement des sources fixes (bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels) et du secteur des transports. S'y ajoutent les émissions liées au traitement des matières résiduelles, aux procédés industriels et à l'utilisation de produits (PIUP) ainsi qu'aux activités d'agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

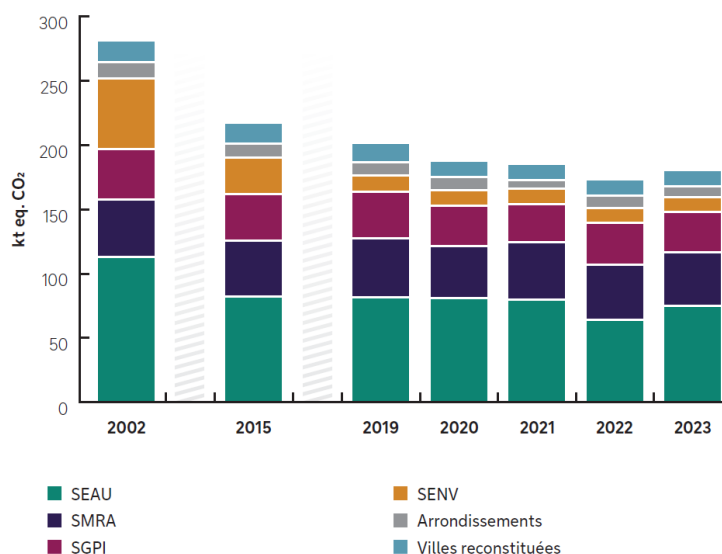
L'évolution historique des émissions montre une réduction globale de 24 % entre 1990 et 2023. Cette diminution a toutefois été partiellement effacée depuis 2020, en raison de la hausse observée dans le secteur des transports, principalement dans le réseau routier et aérien. Les données issues de l'inventaire constituent ainsi la base des tendances historiques présentées dans la figure ci-dessous.

Figure 2 : Évolution des émissions totales de GES de la collectivité



b) GES de l'activité municipale

En complément du suivi des émissions de la collectivité montréalaise, la Ville assure un suivi structuré des émissions de GES associées à ses activités municipales, dans une perspective de cohérence entre ses orientations stratégiques et sa propre action opérationnelle. En se donnant pour objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040, soit avant l'échéance fixée pour l'ensemble de la collectivité, la Ville renforce la crédibilité de son engagement climatique. Bien que les émissions municipales représentent une part limitée des émissions totales de Montréal, leur suivi permet de mesurer les progrès réalisés, de guider la prise de décision interne et de soutenir la mise en œuvre des stratégies climatiques. La figure ci-dessous présente l'évolution des émissions municipales entre 2002 et 2023.

Figure 3 : Évolution des émissions totales de GES associées à des activités municipales

L'inventaire des émissions de GES des activités municipales couvre l'ensemble des activités sous le contrôle direct des villes de l'agglomération de Montréal, incluant les services centraux, les arrondissements et les villes reconstituées. Il comprend notamment les bâtiments municipaux, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, le traitement des matières résiduelles, l'éclairage public, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de gaz réfrigérants.

En 2023, les émissions totales des activités municipales se sont élevées à 181 kt éq. CO₂. Selon l'inventaire, les principales sources d'émissions sont associées aux activités du Service de l'eau, au matériel roulant et aux bâtiments municipaux. L'augmentation des émissions du Service de l'eau s'explique notamment par des changements liés au traitement des boues et à la consommation de gaz, liés aux procédés de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Les émissions liées aux émissions fugitives, notamment celles provenant des activités du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), sont également comptabilisées dans l'inventaire.

Des informations plus détaillées sur les émissions de GES de la collectivité montréalaise et des activités municipales sont présentées dans deux rapports distincts publiés par la Ville en 2025.

B) Suivi des indicateurs et des objectifs climatiques

Le suivi des actions climatiques de la Ville repose sur des indicateurs alignés avec les pratiques internationales recommandées par le réseau C40⁴ et le Carbon Disclosure Project (CDP). Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer la progression vers les objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. Un résumé est présenté dans cette section, tandis que le Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (2025) en fournit une documentation détaillée.

⁴ Le C40 Cities Climate Leadership Group (C40) est un réseau mondial de grandes villes engagées à collaborer pour lutter contre les changements climatiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des politiques urbaines durables favorisant une croissance inclusive et résiliente. Site officiel : <https://www.c40.org/>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

a) Indicateurs de réduction des émissions de GES – Collectivité montréalaise

Le suivi de la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise repose sur des données historiques recueillies depuis 1990, année de référence du Plan climat. Ces données permettent de mesurer l'évolution des émissions dans le temps, ainsi que d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 et de l'objectif de carboneutralité à l'horizon de 2050.

Dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville s'appuie sur un ensemble d'indicateurs clés, afin d'assurer un suivi de la réduction des émissions de GES à l'échelle de la collectivité. Ces indicateurs permettent de documenter les tendances observées, de suivre l'état d'avancement des actions mises en œuvre et d'évaluer leur contribution aux engagements climatiques. Conformément au système de reddition de comptes du Plan climat, ils font l'objet d'une mise à jour annuelle et sont présentés de manière transparente dans les états d'avancement.

Le tableau ci-dessous, provenant du Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (avril 2025), présente les principaux indicateurs liés à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise et leur état d'avancement à mi-parcours du Plan climat.

Tableau 5 : État d'avancement des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES – Collectivité montréalaise

Indicateur	Objectifs du Plan climat 2020-2030	État d'avancement	Notes
Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise	Réduction d'ici 2030	Tendance contrastée en 2023	En 2023, une diminution est observée pour le diesel, le propane et le gaz naturel, tandis que l'essence et le mazout léger enregistrent une augmentation.
Part de l'auto solo dans les déplacements	Diminution d'ici 2030	Diminution de 8,0 % entre 2018 et 2023	La part des déplacements effectués en auto solo est passée de 31,0 % en 2018 à 28,5 % en 2023, selon l'enquête origine-destination.
Part des véhicules électriques immatriculés	Augmentation continue d'ici 2030	5,4 % des véhicules immatriculés en 2024	Le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables progresse sur le territoire montréalais, avec une augmentation annuelle du nombre de véhicules immatriculés.
Budget carbone de la collectivité montréalaise	Respect du budget carbone pour 2018-2050	36 % du budget consommé entre 2018 et 2023	Le budget carbone total de la collectivité est fixé à environ 184 Mt éq. CO ₂ pour la période de 2018 à 2050. La consommation cumulée des années antérieures souligne l'importance d'accélérer la réduction des émissions, pour respecter la trajectoire climatique et l'atteinte des cibles.

Dans ce contexte, le recours à des indicateurs de suivi permet non seulement de rendre compte des résultats observés, mais également de soutenir l'ajustement des actions, afin de maintenir le cap et l'alignement avec les objectifs du Plan climat.

b) Indicateurs de réduction des émissions de GES – Activités municipales

Dans une perspective d'exemplarité, le Plan climat 2020-2030 prévoit un suivi spécifique des émissions de GES liées aux activités municipales, couvrant les bâtiments municipaux, le parc de véhicules et d'équipements, ainsi que certaines émissions associées aux opérations internes de la Ville. Ce suivi vise à documenter de manière structurée les progrès réalisés par l'administration municipale pour réduire ses propres émissions de GES.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Selon le Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (avril 2025), plusieurs actions structurantes sont en cours de mise en œuvre, afin de réduire les émissions de GES des activités municipales. Ces actions portent notamment sur la décarbonation du parc immobilier municipal, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, la transition vers des véhicules et équipements à plus faibles émissions, ainsi que la réduction des émissions liées à l'usage de réfrigérants.

Le document souligne que ces actions font l'objet d'un suivi à l'aide d'indicateurs précis, permettant d'évaluer l'évolution des émissions des activités municipales et de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif de carboneutralité des activités municipales d'ici 2040, comme prévu par le Plan climat. Les indicateurs sont mis à jour périodiquement et inscrits dans le système de reddition de comptes de la Ville, conformément aux orientations de suivi du Plan climat.

Tableau 6 : État d'avancement des actions du Plan climat pour la réduction des émissions de GES – Activités municipales

Indicateur	Objectif du Plan climat 2020-2030	État d'avancement	Notes
Émissions de GES des activités municipales	Atteindre la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040	Réduction observée par rapport aux niveaux historiques, avec des variations annuelles selon les services	Le Plan climat indique une baisse globale des émissions municipales depuis le début des années 2000. Cette diminution est attribuable notamment à la sortie progressive du mazout, à l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments et à des gains dans certaines opérations. Certaines hausses ponctuelles sont néanmoins observées selon les années et les secteurs.
Émissions de GES des bâtiments municipaux	Décarboner progressivement le parc immobilier municipal	Progrès en cours	Le rapport fait état de la mise en œuvre d'actions visant l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments municipaux et la réduction des émissions associées. Ces actions sont notamment des projets de rénovation, des changements de systèmes énergétiques et l'intégration d'outils d'aide à la décision pour la décarbonation.
Utilisation des combustibles fossiles dans les activités municipales	Réduire l'utilisation des combustibles fossiles	Diminution progressive, avec certaines variations annuelles	Le Plan climat souligne une diminution marquée de l'utilisation du mazout et du propane dans les bâtiments municipaux depuis plusieurs années. Les gains associés à ces mesures sont qualifiés de structurants, bien que leur potentiel soit désormais en grande partie atteint.
Émissions liées aux réfrigérants	Réduire les émissions associées à l'usage des gaz réfrigérants	Réduction significative depuis 2021	Le document indique une diminution importante du volume de gaz réfrigérants utilisés dans les activités municipales, à la suite du remplacement de certains systèmes et d'une gestion plus rigoureuse de ces émissions.
Parc de véhicules municipaux	Réduire les émissions liées aux déplacements et aux équipements municipaux	Transition amorcée	Le Plan climat rapporte une augmentation de la proportion de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc municipal, ainsi que des essais de technologies propres pour certains équipements. Des actions sont toujours en cours afin d'accélérer cette transition.
Émissions fugitives liées aux installations municipales (ex. : CESH)	Réduire les émissions fugitives de GES	Amélioration notable, mais émissions toujours présentes	Le rapport fait état de projets visant à réduire les émissions fugitives, notamment par l'installation de biofiltres et par une meilleure gestion du biogaz. Ces actions ont permis des réductions mesurables, bien que les émissions fugitives demeurent une source suivie.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

c) Indicateurs d'adaptation – Collectivité montréalaise

L'adaptation aux changements climatiques constitue un pilier central du Plan climat 2020-2030, compte tenu de l'augmentation et de l'intensification des aléas climatiques observés sur le territoire, notamment les vagues de chaleur, les pluies abondantes, les tempêtes destructrices et les crues. Le Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (avril 2025) indique que ces enjeux sont intégrés de façon transversale à la planification stratégique, opérationnelle et budgétaire de la Ville.

Ce plan précise que les interventions en adaptation visent prioritairement la réduction de la vulnérabilité du territoire et des populations, en tenant compte des inégalités territoriales et sociales. À cette fin, la Ville a progressivement renforcé l'intégration des considérations climatiques dans ses outils de planification, notamment par l'identification et le suivi des investissements liés à l'adaptation dans son programme décennal d'immobilisations.

Le Plan climat s'appuie sur un ensemble d'indicateurs d'adaptation, afin de suivre l'évolution des actions et d'en mesurer les résultats à l'échelle de la collectivité. Ces indicateurs portent notamment sur :

- la superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité;
- le nombre d'arbres plantés, en priorité dans les secteurs vulnérables;
- l'évolution des superficies d'îlots de chaleur;
- l'état de vulnérabilité du territoire face aux différents aléas climatiques.

Ces indicateurs permettent de documenter les progrès réalisés depuis 2020 et de soutenir l'ajustement des actions prévues pour renforcer la résilience de la collectivité montréalaise jusqu'à l'échéance du Plan climat 2020-2030.

Le tableau présenté ci-après, tiré du Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (avril 2025), illustre l'état d'avancement des principaux indicateurs d'adaptation de la collectivité montréalaise.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Tableau 7 : État d'avancement des actions du Plan climat pour l'adaptation aux changements climatiques – Collectivité montréalaise

Indicateur	Objectif du Plan climat 2020-2030	État d'avancement	Notes
Nombre d'arbres plantés (priorité aux secteurs vulnérables)	Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres d'ici 2030	238 061 arbres plantés entre 2020 et 2024 (47,6 % de la cible)	Le rapport indique qu'au 31 décembre 2024, près de la moitié de la cible est atteinte. La majorité des plantations sont réalisées dans les secteurs identifiés comme prioritaires, afin de réduire les impacts des vagues de chaleur.
Superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité	Atteindre 10 % du territoire protégé d'ici 2030	7,96 % du territoire protégé en 2024	L'état d'avancement précise que cette proportion inclut les sites inscrits et provisoires du Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité. Des acquisitions et des démarches d'inscription sont toujours en cours.
Superficie des îlots de chaleur	Réduire la superficie d'îlots de chaleur d'ici 2030	Diminution de 0,4 % entre 2013 et 2023	Le rapport souligne une baisse limitée des superficies à risque, en précisant que les résultats varient selon les conditions climatiques lors des prises d'images satellitaires et que l'indicateur doit être interprété avec prudence
État de vulnérabilité aux aléas climatiques	Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques	Aucun changement mesuré depuis la dernière analyse	L'indice de vulnérabilité n'a pas été mis à jour dans l'édition 2025. Le rapport précise qu'une prochaine analyse est prévue et que certaines vulnérabilités structurelles demeurent, notamment en lien avec les vagues de chaleur et les crues.
Investissements reliés à l'adaptation (infrastructures naturelles et hybrides)	Consacrer un minimum de 10 à 15 % du PDI aux infrastructures naturelles et hybrides	9,9 % du PDI consacré à l'adaptation (réalisations 2025)	En 2025, 9,9 % du PDI a été consacré aux infrastructures naturelles et hybrides, un niveau proche du seuil de 10 % associé à l'objectif d'investissement en adaptation aux changements climatiques.

Le Plan climat 2020-2030 – État d'avancement (avril 2025) met en évidence le renforcement des mécanismes de gouvernance climatique de la Ville, notamment par l'intégration du test climat aux décisions municipales et par la budgétisation climatique. À mi-parcours du Plan climat, la majorité des actions sont en cours ou sont amorcées et plusieurs cadres réglementaires et outils de planification ont été déployés depuis 2020. Ces éléments, appuyés par des mécanismes de coordination et de reddition de comptes, constituent les fondations de la poursuite des objectifs climatiques jusqu'en 2030.

6. Conclusion

En prévision de l'entrée en vigueur de la norme IPSASB SRS 1 – Informations relatives au climat et au moment de la publication du Rapport financier annuel pour l'exercice 2025, il ressort que la Ville de Montréal a déjà mis en place plusieurs éléments structurants répondant aux exigences émergentes en matière de divulgation climatique, notamment en ce qui concerne la gouvernance, le suivi des émissions de GES, les objectifs climatiques et les mécanismes de reddition de comptes. Certains volets prévus par la norme, tels qu'une mise en relation plus explicite des liens entre les risques climatiques, la stratégie organisationnelle et leurs incidences financières, ainsi que le développement progressif des analyses de scénarios et de la résilience climatique, devront toutefois être approfondis au cours des exercices futurs afin de respecter la norme pour 2028. Dans ce contexte, la Ville poursuivra ses efforts afin de consolider et d'améliorer en continu sa capacité à mesurer, à comprendre et à suivre sa performance climatique, sur le plan tant de la réduction des émissions de GES que de l'adaptation aux changements climatiques, en s'appuyant sur les outils, les cadres et les mécanismes déjà en place.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

7. Bibliographie

CPA Canada. (2019). *Guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour les villes canadiennes*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.bccpa.ca/kbase/kbase-search/practice-management/risk-management/resources-tools/a-guide-to-adopting-the-tcf-recommendations-for-cities/>

International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB). (2026). *IPSASB SRS1, CLIMATE-RELATED DISCLOSURES: Information à fournir en lien avec les changements climatiques*. Consulté le 29 janvier 2026, à partir de <https://www.ipsasb.org/publications/ipsasb-srs-exposure-draft-1-climate-related-disclosures>.

Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). (2017). *Recommendations of the Task Force on Climate-Related Financial Disclosures – Final Report*. Consulté le 11 avril 2025, à partir de <https://www.fsb-tcf.org/publications/final-recommendations-report/>.

Ville de Montréal. (2025). *Bilan de mi-parcours de la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Bilan financier 2025 – Reddition de comptes*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Budget 2026 et programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2026). *Budget 2026 Programme décennal d'immobilisations 2026-2035, présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Conseil d'agglomération – Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération (21 mars 2024)*. Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales (CARIF). Centre de sécurité civile, Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales – Inventaire 2023 (Sommaire)*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2023 (Sommaire)*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2022). *Montréal : territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 – État d'avancement 2024*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Montréal 2030 – Bilan de mi-parcours*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Mise à jour du Plan climat 2020-2030*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2020). *Plan climat 2020-2030*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2025*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Plan d'urbanisme et de mobilité 2025*. Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan local de déplacements du Sud-Ouest*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Projet*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2020). *Plan stratégique Montréal 2030*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2025). *Plan d'urbanisme et de mobilité 2025*. Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2021). *Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026*. Ville de Montréal.

Ville de Montréal. (2024). *Un plan pour protéger les milieux humides et hydriques*. Ville de Montréal.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
2^e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2075-2
Rapport financier annuel 2025
PDF, Français

978-2-7647-2076-9
2025 Annual Financial Report
PDF, English

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
et des affaires publiques
2549 - 02



Montréal 

Montréal.ca